

Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



AUTB / février 2023 / ISSN 2825-1644 (en ligne)

Le mot de la Directrice 4

Le socle partenarial commun 6

Axe 1/ Observation, suivi et prospective 8
Axe 2/ Stratégies & projets de développement 18
Axe 3/ Accompagnement des politiques publiques 31
Axe 4/ Ressources et animation 45

Les contrats spécifiques 56

L'agence 66
Le partenariat 66
La gouvernance 68
L'équipe 70

LE MOT DE LA DIRECTRICE



L'année 2022 a été productive pour l'AUTB, avec l'élaboration de nombreuses études, comme l'atteste ce rapport d'activité.

À l'échelle régionale, l'agence a accompagné le Syndicat mixte du SCoT dans les travaux de la conférence des SCoT et dans le suivi de la procédure de modification du SRADDET visant à territorialiser les objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

À l'échelle du Pôle Métropolitain, en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Montbéliard, l'AUTB a finalisé l'élaboration des orientations stratégiques de l'axe urbain FEDER, support des demandes d'aides européennes pour les collectivités.

À l'échelle départementale, l'observatoire des espaces mutables inventorie 135 sites susceptibles d'être réinvestis.
Le recyclage de ces terrains, le plus souvent déjà artificialisés, est un facteur de développement et de valorisation des communes, quelle que soit leur taille.
Dans la perspective du ZAN, la mobilisation de ce foncier constitue une opportunité, notamment pour développer des alternatives résidentielles à la périurbanisation.

À l'échelle des villes et des intercommunalités, les programmes 'Action Cœur de Ville' et 'Petites Villes de Demain' ont pour ambition de dynamiser et de revitaliser les villes moyennes : Belfort, Giromagny et Grandvillars bénéficient de ces dispositifs.
L'AUTB est à leurs côtés, dans une nécessaire démarche prospective visant à renouveler les types d'habitat, à s'intéresser au traitement de l'espace public, à l'intégration du vivant, à favoriser l'utilisation des circuits courts, etc. Autant d'objectifs indispensables pour que les villes, petites et moyennes, soient non seulement revitalisées, mais deviennent le fer de lance territorial de la transition écologique.

Au sein des communes rurales, les enjeux d'aménagement sont également présents et les stratégies foncières doivent s'établir, pour appréhender des phénomènes multiples : importance des dents creuses, rétention foncière, parcellaire morcelé, vacance des maisons anciennes, perception négative de la densité, etc.
Le potentiel foncier doit pouvoir profiter à la collectivité au sens de l'intérêt général.

À travers les études qu'elle réalise et les documents de planification qu'elle élabore avec les collectivités, l'AUTB apporte son expertise et soutient les projets, notamment en dressant des états des lieux et en réalisant des hypothèses d'aménagement.

L'AUTB est très attachée aux relations privilégiées qu'elle entretient avec les communes du Territoire de Belfort, y compris les plus rurales.
Avec l'appui de ses partenaires, elle définit des axes de travail pertinents pour l'action publique locale, comme pour nos concitoyens.

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE,
Directrice de l'AUTB.

LE SOCLE PARTENARIAL COMMUN

La conduite de missions d'intérêt collectif

Par sa forme associative, l'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) fonde son action au service des collectivités, dans l'accompagnement de leurs projets de territoire.

L'agence fournit ainsi un cadre commun pour la réalisation d'études et la conduite de certaines missions :

- l'observation et l'analyse des évolutions urbaines,
- la contribution à la définition des politiques d'aménagement et de développement,
- la préparation des projets de territoire,
- la participation à l'élaboration de documents d'urbanisme, notamment du schéma de cohérence territoriale (SCoT).

De manière très partenariale et dans le cadre de l'intérêt général, l'agence apporte son expertise auprès des élus, des techniciens de l'État et des collectivités, des organismes socioprofessionnels, dans des domaines variés touchant au développement et à l'aménagement du territoire.

Cette connaissance de l'aménagement du territoire est précieuse pour pouvoir passer du rétrospectif au prospectif en tenant compte de l'histoire et des spécificités locales.
Préparer l'avenir tient à la capacité de pouvoir s'interroger sur la dynamique des territoires, leur potentiel de développement, d'adaptation au changement, et réfléchir aux enjeux qui sont à analyser, revisiter, réinterroger en permanence.

Le programme partenarial d'activités

Outre la production des études et travaux qui lui sont confiés, l'agence est un espace de dialogue, de débat et de négociation.
Le programme partenarial est élaboré conjointement par l'ensemble de ses membres qui peuvent en utiliser les résultats.
Ce programme répond à des enjeux intéressant l'ensemble des adhérents et à des besoins de connaissances partagées. Il est élaboré annuellement, parfois sous la forme de convention tri annuelle, ce qui permet d'ancrer le partenariat.
Les missions conduites en commun, noyau dur de l'activité de l'agence, justifient l'octroi de subventions de la part de l'État en accompagnement de celles accordées par chacune des autres collectivités publiques membres, et notamment Grand Belfort Communauté d'Agglomération, son plus grand soutien.

Un territoire qui bouge, une agence agile

Le rapport d'activité rend compte du travail de l'année écoulée sous la forme de fiches synthétiques, désormais familières aux adhérents. Il met en avant les axes de travail et la transversalité entre les métiers et les spécialités.

Les travaux au long cours sont poursuivis, les études et observatoires annuels maintenus, tandis que de nouvelles missions ponctuelles contribuent à revivifier l'expérience et la connaissance du territoire dont dispose l'équipe de l'agence.

L'AUTB a aussi la capacité de se mobiliser pour conduire des « études-flash » de faisabilité, encore appelées « expertises rapides ». Ces productions sont une aide à la décision, elles permettent de fournir rapidement au commanditaire les premiers éléments utiles à la compréhension d'un site ou d'une problématique.

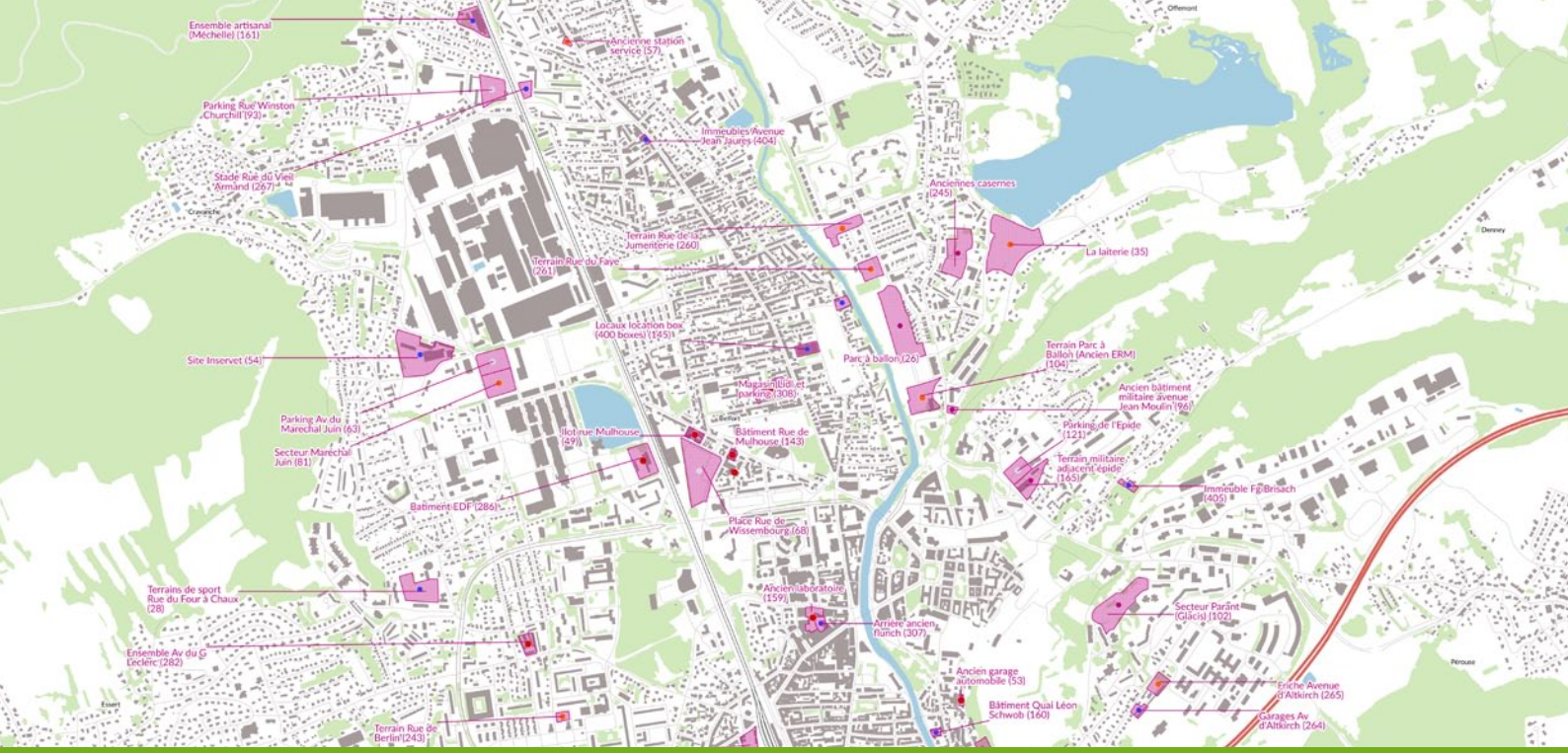
Accompagnées d'un ou deux scénarios d'aménagement, ces expertises identifient déjà quelques orientations et évitent de s'engager trop rapidement dans un projet trop onéreux ou trop contraint. Cette phase n'est pas à négliger et permet d'anticiper les réflexions avant le dépôt parfois soudain d'une autorisation d'urbanisme.

Malgré sa longévité et ses actions de communication, l'AUTB n'est toutefois pas encore assez connue de tous, notamment des élus communaux, pas toujours au fait de l'expertise qu'une équipe pluridisciplinaire peut leur apporter.

À la lecture de ce rapport d'activités, vous pourrez ainsi découvrir les missions effectuées par l'agence au cours de l'année 2022.

N'hésitez pas à faire appel à ses services, qu'elle souhaite au plus près des besoins de ses membres.

Une agence pour tous, répondant au besoin de chacun.



Axe 1

OBSERVATION, SUIVI ET PROSPECTIVE

DÉMOGRAPHIE

HABITAT

FONCIER

ENVIRONNEMENT

ESPACE ÉCONOMIQUE



Les populations légales 2019 dans le Territoire de Belfort

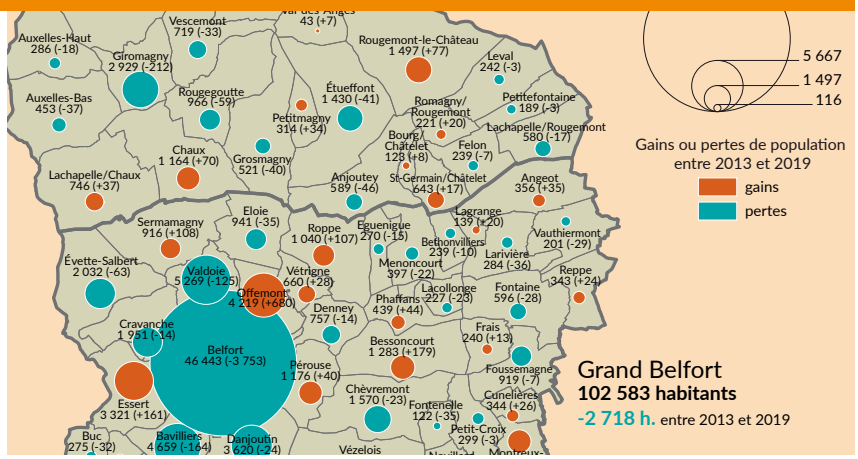
Analyse de données du recensement INSEE

Programme partenarial 2022

Support / Format
Note de six pages

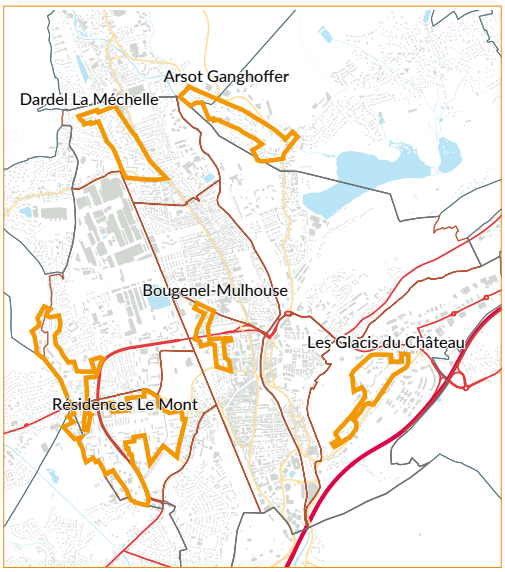
Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

Accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / socio-démographie et habitat



L'objectif

Les évolutions démographiques sont l'objet d'un suivi permanent à partir des données INSEE, et d'une analyse des territoires (dynamiques territoriales comparées).
Ces éléments donnent lieu à des publications au cours de l'année et trouvent leur utilité dans les politiques publiques.



Les populations légales

Les « populations légales » regroupent pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes.
La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires. (définition INSEE).

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont annuellement publiées par décret au Journal Officiel. Elles prennent effet au 1er janvier et sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

L'évolution de la population dans les intercommunalités[1] du Territoire de Belfort

	Population municipale 2019	Variation (nombre) 2013-2019	Variation annuelle moyenne (en %)	
			2013-2019	2008-2013
Grand Belfort CA	102 583	-2 718	-0,4%	+0,4%
Belfort	46 443	-3 753	-1,3%	-0,1%
hors Belfort	56 140	+1 035	+0,3%	+0,9%
CC du Sud Territoire	23 590	-69	0,0%	0,0%
CC des Vosges du sud	15 145	-213	-0,2%	+0,1%
Territoire de Belfort	**141 318**	**- 3 000**	**-0,3%**	**+0,3%**

[1] périmètre constant, c'est-à-dire avec les périmètres au 1er janvier 2022
Source : INSEE, recensement de la population 2019 - Traitement statistique : AUTB

La population des Quartiers Politique de la Ville (QPV)

14 799 habitants de Grand Belfort vivent en 2018 dans un Quartier Politique de la Ville (QPV), soit 14 % de la population du Grand Belfort (29 % des Belfortains vivent dans un QPV).
Depuis 2013, ces quartiers ont perdu 2 341 habitants dont 2 190 dans les trois quartiers belfortains : Les Résidences le Mont, les Glacis du Château et Bougenel-Mulhouse.

Des pertes d'habitants pour le Territoire de Belfort

Au 1er janvier 2019, le Territoire de Belfort compte 141 318 habitants. C'est la première fois depuis l'après-guerre que le département perd des habitants. L'emploi recule et ne permet plus de fixer les habitants, réduisant l'arrivée de nouveaux habitants et renforçant les départs. Le déficit migratoire se dégrade donc fortement et l'excédent des naissances sur les décès fléchit.

La dynamique dans le Grand Belfort s'est aussi inversée. La ville de Belfort compte désormais moins de 50 000 habitants (46 443) tandis que le reste de l'intercommunalité gagne des habitants. Dans les communautés de communes du Sud Territoire et des Vosges du sud, la population a légèrement baissé.

Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort

Observatoire

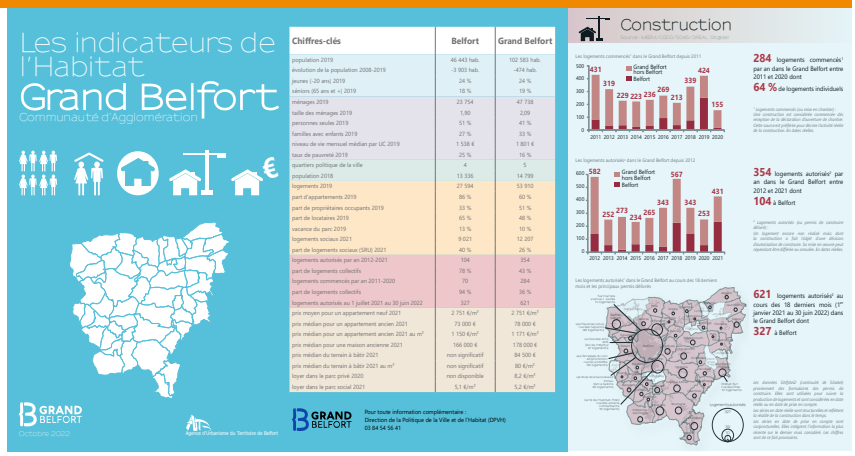
Programme partenarial 2022

Partenaires
Grand Belfort, DREAL BFC, DDT90, bailleurs sociaux, promoteurs

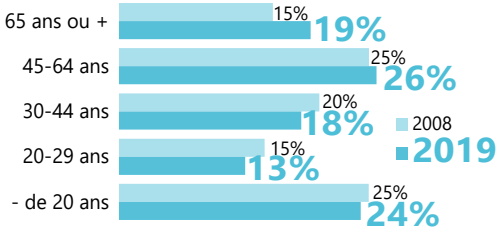
Format
Flyer de huit pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

Accès
En téléchargement sur www.autb.fr



La structure par âge de la population du Grand Belfort



Source : INSEE 2019 - Traitement statistique : AUTB 2022

Prix en 2021 dans le Grand Belfort

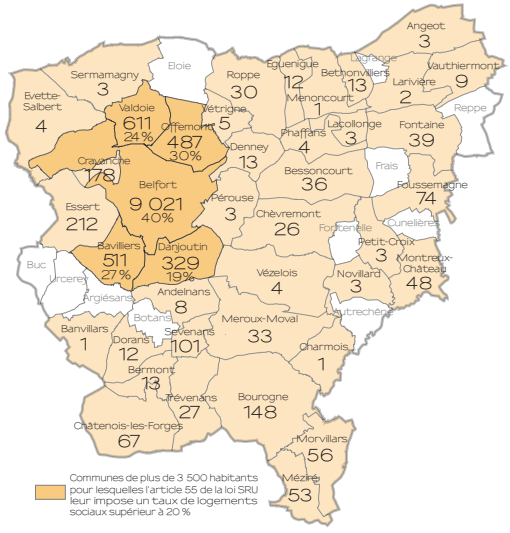
	Tendance des prix
78 000 €[1], un appartement ancien[2], soit 1 171 €/m²	→
178 000 €[1], une maison ancienne[2]	↗
84 500 €[1], un terrain à bâtir, soit 80 €/m²	↗
172 600 €[3], un appartement neuf, soit 2 751 €/m²	→
8,2 €/m², le loyer moyen dans le parc privé	↘
5,2 €/m², le loyer moyen dans le parc public	→

[1] *prix médians*
[2] *biens de plus de 5 ans*
[3] *prix moyens*

Exposer les principaux chiffres

Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort exposent les principaux chiffres de l'agglomération à travers plusieurs rubriques liées au thème de l'habitat : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat.

Les logements du parc social au 1er janvier 2021



Source : Inventaire SRU - Cartographie : AUTB 2022

Les principaux indicateurs dans le Grand Belfort

102 583 habitants en 2019 dont 19 % de séniors (65 ans et +)

47 738 ménages en 2018 dont 41 % de personnes seules
2,09 personnes par ménage en 2019
16 % est le taux de pauvreté en 2019

5 quartiers classés en Politique de la Ville
soit 14,4 % de la population

53 910 logements en 2018
10 % de logements vacants en 2018
12 207 logements sociaux en 2020
26 % du parc de résidences principales (inventaire SRU)

284 logements commencés par an entre 2011 et 2020 dont 70 à Belfort

Comparatif du quartier Résidences le Mont avec des quartiers d'agglomérations voisines

	Population 2018	Évolution de la population 2013-2018	Niveau de vie mensuel médian UC	Taux de pauvreté[1] 2019
Petite Holande à Montbéliard	7 413	-344	1 178 €	42 %
Planoise à Besançon	15 286	+92	1 090 €	51 %
Les Coteaux à Mulhouse	8 117	+6	1 054 €	55 %
Résidences Le Mont	8 762	-1 286	1 156 €	44 %

[1] *Le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages ou d'individus dont le niveau de vie est inférieur à un seuil (60 % du niveau de vie médian).*

Source : INSEE - Traitement statistique : AUTB 2022

Le suivi de l'activité immobilière et foncière dans le Territoire de Belfort

Observation et prospective

Programme partenarial 2022

Support / Format
Carte dynamique en ligne et base de données

Référents / Contacts
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Accès
autb.fr/ressources/atlas-dynamiques


Le Parc-à-Ballons au bord de la Savoureuse (photo AUTB)

Les opérations immobilières et foncières

L'activité immobilière et foncière s'intéresse aux opérations de 3 logements/lots ou plus dans le Territoire de Belfort.

Cet observatoire donne un panorama quantitatif et qualitatif de la promotion immobilière et foncière et permet de suivre l'évolution des opérations structurantes.


Construction de pavillons à Offemont

Des données nationales et une enquête locale

L'observatoire est renseigné par :

- Les informations relevées dans la base de données nationale des permis de construire Sit@del ;
- Les connaissances issues des partenaires : communes et promoteurs immobiliers ;
- Le travail de terrain et le suivi de la presse locale.

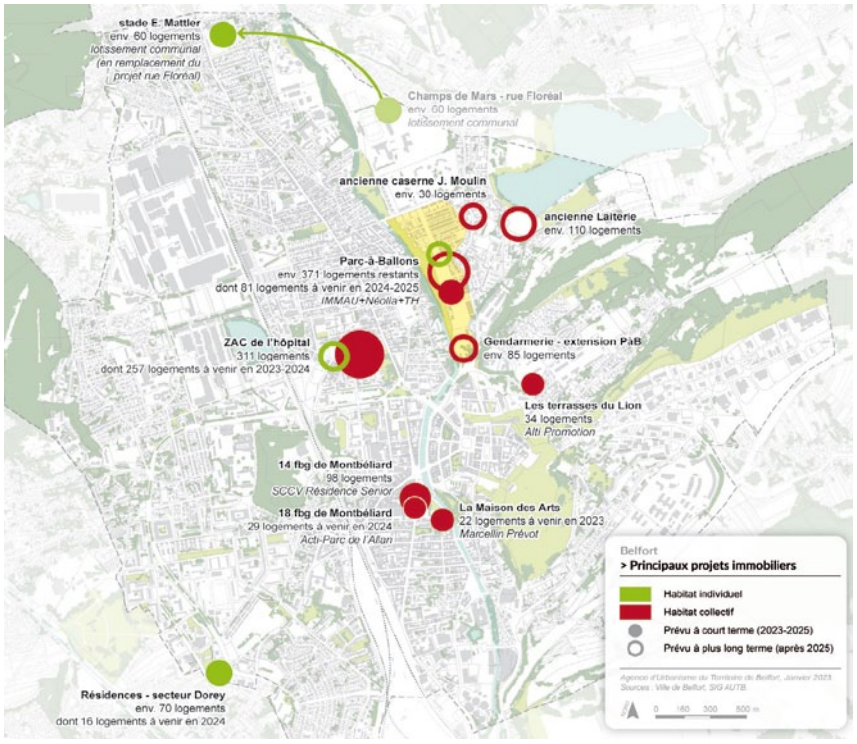
Une carte dynamique en ligne

Les renseignements sont capitalisés dans une base de données géographique et consultables via une carte dynamique en ligne sur le site de l'AUTB.

De nouvelles opérations dans le Territoire de Belfort

Dans la promotion immobilière privée, plusieurs opérations importantes ont été livrées ou le seront prochainement dans le Territoire de Belfort : le Château Servin, les Rives de la Savoureuse, les Jardins du Square, le Clos des Arts, les Terrasses du Lion à Belfort, les Jardins de Flora à Bavilliers, le domaine Kléber à Grandvillars ou encore le Parc de Déridé à Delle. À plus long terme, d'autres opérations, principalement à Belfort, sont envisagées.

Concernant le logement social, une dizaine d'opérations de formes variées ont été récemment livrées ou sont en phase de construction ou d'études avec environ une centaine de nouveaux logements.



De nouveaux lotissements

Des opérations foncières sont également engagées et profitent de l'attrait pour la maison individuelle. Au total, une centaine de lots à bâtir ont été ou seront mis sur le marché. Le groupe Néolia est actif sur ce marché avec plusieurs opérations à Sevenans, Évette-Salbert et Beaucourt.

Réseau régional d'observation

Des groupes d'entraide régionaux pour des problématiques partagées

Programme partenarial 2022



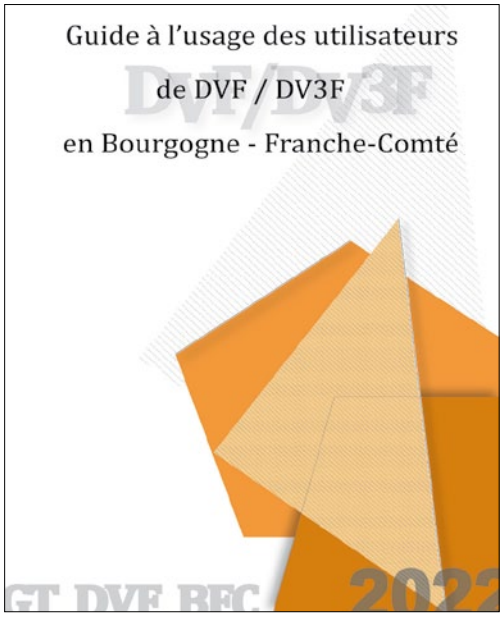
Partenaires
DREAL, Région, IDéO BFC

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Les partenariats régionaux

L'AUTB entretient des relations avec ses partenaires régionaux qui s'inscrivent dans un contexte général d'open data, c'est-à-dire de partage des données, et par extension de partage des connaissances.

Avec les autres agences d'urbanisme régionales, elle est invitée à participer à des réflexions sur différentes thématiques et notamment concernant le foncier et la consommation d'espace.



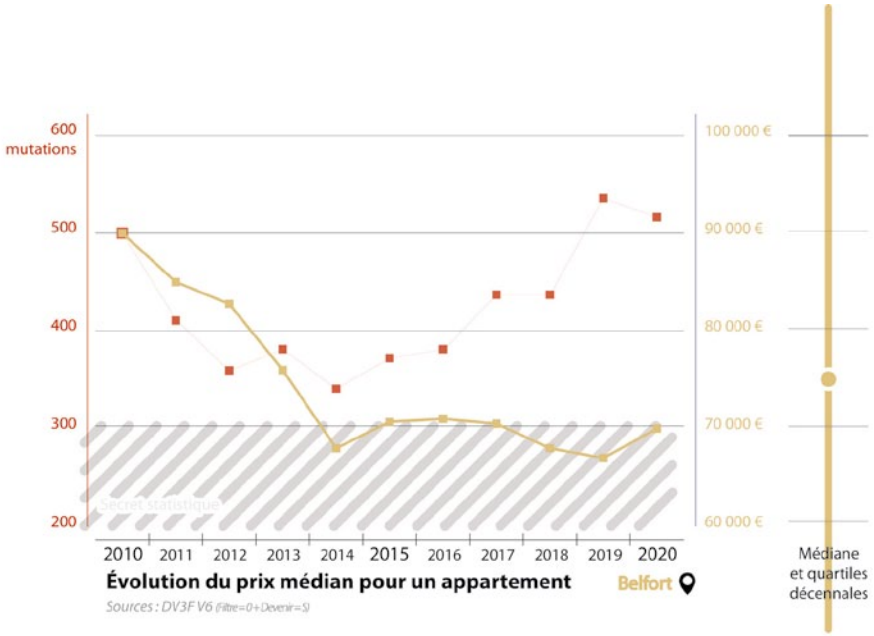
Le ROCER, un réseau régional d'échange sur le foncier

Le Réseau d'Observation de la Consommation d'Espace en Région (ROCER) se réunit une fois par an et vit également à travers plusieurs groupes de travail : GT ZAE, GT OCSOL, GT DVF et GT ZAN. Quatre assemblées auxquelles l'AUTB participe activement.

Le groupe de travail DVF BFC

Les demandes de valeurs foncières (DVF) permettent de connaître les montants des transactions immobilières réalisées ces dernières années. Cette base de données ouverte est riche mais complexe à exploiter. Le groupe DVF BFC accompagne les acteurs locaux dans cette démarche et encourage une dynamique commune. Ce groupe régional s'inscrit dans une volonté de vulgarisation de la donnée.

Récemment, le groupe a publié un « guide à l'usage des utilisateurs de DVF / DV3F en Bourgogne - Franche-Comté », ce receuil de bonnes pratiques et précautions techniques, s'inspire des spécificités du marché immobilier et foncier régional. Il vise à conseiller les usagers débutants ou avertis, notamment en présentant des indicateurs agrémentés d'exemples.



Le groupe de travail OCSOL

Le groupe de travail « Occupation du Sol » a rempli sa mission en sélectionnant et en accompagnant la réalisation OCS GE BFC : OCcupation du Sol à Grande Échelle, une base de données répertoriant l'usage et la couverture du sol de chaque hectare régional. En 2022, des formations ont été dispensées par l'IGN, pour accompagner l'utilisation de ces données innovantes. Prochainnement, d'autres outils seront fournis pour en faciliter l'exploitation. Le premier millésime de l'OCS GE BFC est disponible en version non définitive via le portail IDéO BFC.

SCoT du Territoire de Belfort : observatoire de l'artificialisation

Évaluation décennale de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Programme partenarial 2022

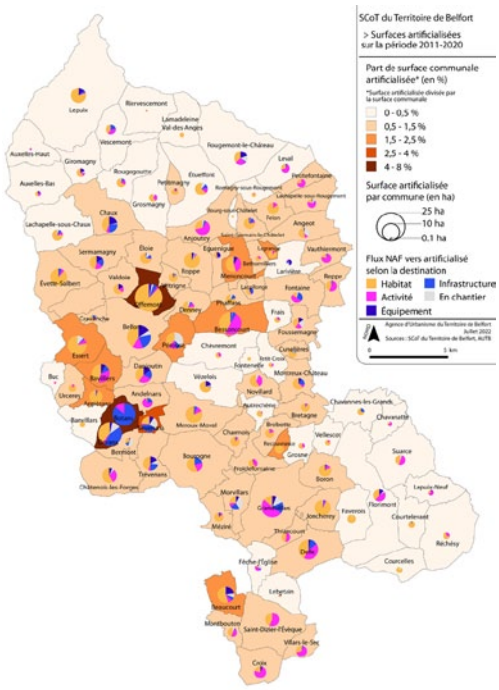
Maître d'ouvrage
SCoT du Territoire de Belfort

Support / Format
Rapport d'étude - PDF 40 pages

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Conditions d'accès
Rapport en attente de diffusion





Observatoire de l'artificialisation

Dès l'élaboration du SCoT et depuis son approbation, le phénomène d'artificialisation des sols terrifortains est suivi, tel un indicateur des évolutions foncières.
Cette fine analyse par photo-interprétation est contrainte par les millésimes de prise de vue aérienne.
Il est aujoud'hui possible d'analyser l'articialisation sur la décennie 2011-2020, période de référence pour les objectifs de limitations fixés.



Production des espaces artificiels

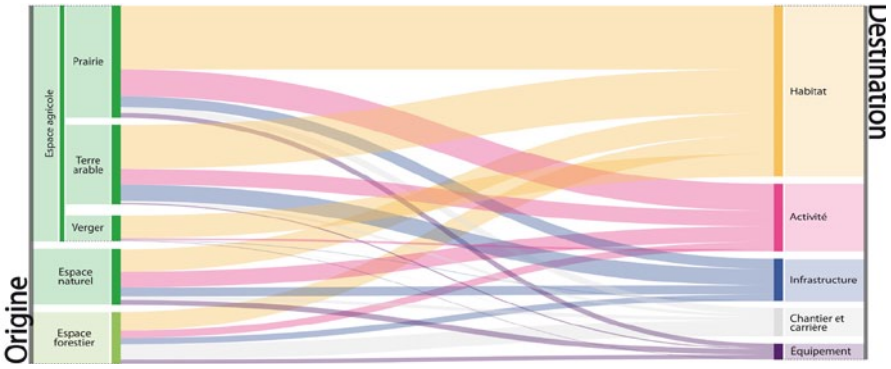
L'espace urbain artificiel se construit selon trois modes. Sur la période étudiée, la consommation d'espace (artificialisation hors emprise urbaine), représente 341 hectares. L'artificialisation au sein de l'emprise urbaine est de 122 hectares. Le renouvellement urbain, qui consiste à déconstruire pour reconstruire, atteint 149 hectares. Soit un total de 612 hectares ayant muté.

Les espaces agricoles et notamment les prairies sont les terres les plus consommées, les espaces forestiers et naturels étant moins impactés.

L'habitat, particulièrement dans sa forme individuel, est très consommateur d'espaces. Ainsi, la surface considérée comme artificialisée pour la réalisation d'une maison individuelle est en moyenne de 1 100 m².

Les objectifs de limitation de la consommation d'espaces, fixés par le SCoT approuvé, sont respectés. Les marges diffèrent selon les catégories observées.

Chaque commune présente au moins une zone artificialisée en dix ans, cependant les communes de la « colonne vertébrale du système de mobilité » représentée en grande partie par les pôles définis dans l'armature urbaine, présentent une part d'artificialisation plus importante.



Profils par types d'artificialisation

Une typologie des communes est réalisée en croisant divers indicateurs. Cinq profils ressortent de cette analyse. Les communes qui artificialisent peu, les communes qui artificialisent plus mais dans l'emprise urbaine, les communes qui artificialisent beaucoup surtout hors emprise urbaine... Cette typologie qui se rapproche de l'armature urbaine définie, pourrait permettre de la faire évoluer.

Observatoire des Espaces Mutables du Territoire de Belfort

Un élargissement du champ d'observation

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Tous les partenaires

Support / Format
Base de données, outil cartographique en ligne

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Conditions d'accès
Rapport sur autb.fr



Le développement du champ d'observation

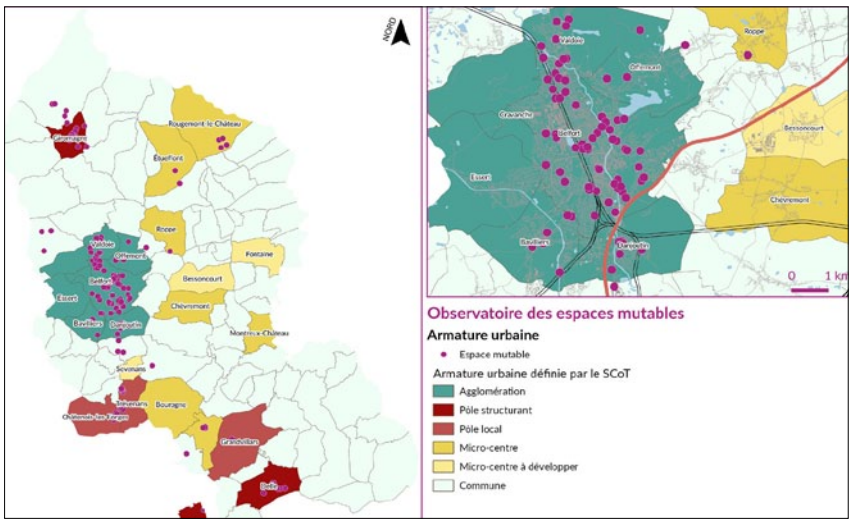
Les attentes de préservation des espaces naturels et de limitation de l'artificialisation des sols sont une préoccupation majeure des territoires. L'inventaire des ressources foncières déjà artificialisées est aujourd'hui nécessaire dans l'ensemble des espaces urbanisés et en particulier dans les villes et les bourgs centres, où l'effort de reconquête urbaine est par nature plus important.

Dans ce contexte, il était essentiel de poursuivre le travail d'observation réalisé en 2021 dans le cœur de l'agglomération pour mettre à jour les informations recueillies et étendre cet inventaire à l'ensemble du département.
Sources d'informations renouvelées, vérifications de terrain, échanges avec les partenaires ont permis de réaliser un nouveau constat : 135 sites potentiellement mutables ont été identifiés, dont les 2/3 sont bâtis.
Les pôles urbains du département sont les détenteurs d'espaces mutables les plus nombreux.
Les sites ainsi repérés ne sont pas tous disponibles immédiatement ; les conditions pour les réintégrer dans une fonction urbaine nouvelle sont environnementales, programmatiques ou simplement liées à une adaptation du bâti.



Un partenariat et des outils renouvelés

L'élargissement du périmètre d'observation a permis de conforter le partenariat autour de la question foncière. Les trois intercommunalités du Territoire de Belfort, le Conseil Départemental, les services de l'État et les acteurs locaux de l'aménagement (SODEB, TANDEM) participent à la réflexion et à l'apport d'informations de cet observatoire. Une cartographie en ligne est proposée aux partenaires. Elle offre une lecture détaillée de l'ensemble des sites identifiés et la possibilité d'un téléchargement des fiches descriptives des espaces considérés.



Une préoccupation commune à d'autres territoires

Cette préoccupation autour des espaces déjà urbanisés et parfois délaissés est partagée par de nombreuses agglomérations.
Un travail similaire est également en cours de développement par l'agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (ADUPM). Des échanges ont déjà été réalisés entre les deux agences afin de mesurer les proximités d'observation.

L'AUTB a assisté aux dernières Assises Nationales du Foncier (Cf. la fiche de synthèse dédiée) qui ont mis en exergue les outils mis en place par différents territoires et institutions pour l'observation. Tous cherchent à construire les bases d'une stratégie foncière globale, au service d'un projet de territoire.
Ces échanges sont importants dans la perspective d'une montée en puissance de la question des disponibilités foncières des collectivités, matière première des projets urbains.

Observatoire du foncier agricole

Un outil d'identification du foncier agricole disponible

Programme partenarial 2022



Maître d'ouvrage
Département du Territoire de Belfort

Support / Format
Fiches actions du PAT

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Conditions d'accès
Outil en cours de développement

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Le PAT est un projet collectif appliqué sur un territoire précis, visant à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : du producteur au consommateur en passant par les collectivités et acteurs de la société civile. L'objectif est de mettre en cohérence les démarches pour développer une agriculture durable et une alimentation de qualité, ayant pour finalité la résilience alimentaire des territoires.

Le PAT 90 a été initié en 2020 et a été reconnu « PAT émergent » en 2021. En 2022, 370 PAT sont reconnus par l'État.

Les 4 phases d'élaboration d'un PAT sont :
- deux phases de diagnostic distinctes
- une phase d'élaboration
- une phase d'émergence et de suivi.

En décembre 2022, la stratégie et le plan d'actions du PAT 90 ont été approuvés en session du Conseil Départemental.

En tant que porteur de projet, le Département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort, souhaite mettre en place des actions pour :
- lutter contre les inégalités en matière de précarité alimentaire
- lutter contre le gaspillage
- promouvoir l'agriculture de proximité
- soutenir les filières locales.

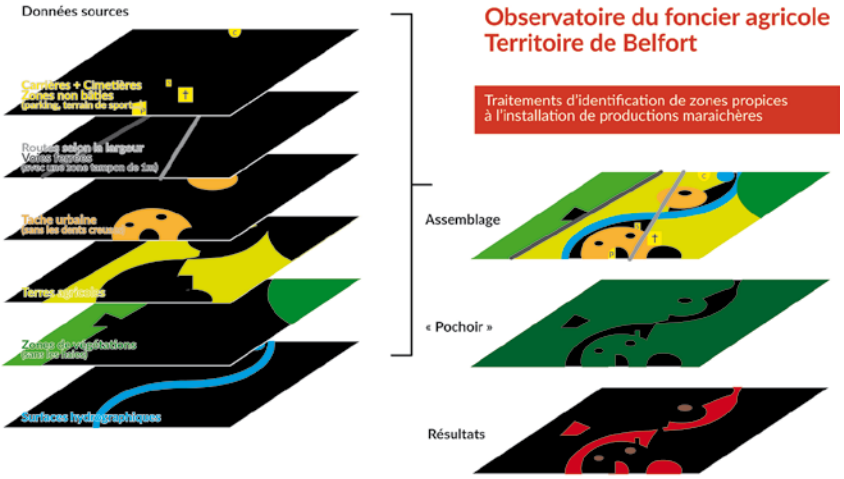
FICHE ACTION N°4.x	*Créer un outil de diagnostic partagé du foncier agricole sur le Territoire de Belfort*	PRIORITE 1
Enjeux du PAT	Enjeu 4 : Développer l'offre du territoire à destination des circuits courts et de proximité	
Objectifs opérationnels	Faciliter l'accès au foncier pour les filières peu présentes sur le Territoire	
Porteur de l'action	**Département du Territoire de Belfort**	
Contenu de l'action	Il s'agit de créer un outil cartographique partagé entre les acteurs locaux du foncier, afin de repérer les sites de foncier agricole à enjeux, mieux connaitre les parcelles mobilisables pour de la production agricole au regard de leurs contraintes intrinsèques et réglementaires, et partager les informations. Ce travail servira de socle aux actions de facilitation de l'accès au foncier, en permettant de localiser les espaces réellement compatibles avec différents projets susceptibles d'émerger sur le Territoire.	

Réalisation des fiches actions

Le PAT du Territoire de Belfort s'articule autour de 4 enjeux, déclinés sous forme de 45 fiches actions. Les thèmes abordés et les acteurs concernés sont divers. Les fiches actions, rédigées en 2022, précisent les moyens mis en œuvre, le calendrier de réalisation et les indicateurs de suivi.

L'AUTB est identifiée comme porteur de projet et partenaire associé sur deux fiches. Via son programme annuel de rencontres thématiques, l'agence programmera des séances concernant les problématiques du foncier agricole et participera à la création d'un outil de diagnostic du foncier agricole.





Un outil de détection automatisé

L'objectif opérationnel est de « faciliter l'accès au foncier pour les filières agricoles peu présentes sur le Territoire » et notamment la fillière maraîchère. Un outil cartographique est développé à cette fin, permettant d'identifier et de caractériser le foncier potentiellement disponible pour différentes filières agricoles selon leurs caractéristiques propres.
Si cet outil est en partie automatisé, il s'agira ensuite de rencontrer les acteurs locaux (élus communaux, agriculteurs, riverains, etc.) pour enclencher l'installation d'exploitation agricoles.

« D'hier à aujourd'hui, les communes du Territoire de Belfort en images »

Exposition photo pour le Centenaire du Département

Programme partenarial 2022

Supports
23 panneaux 50 x 75 cm - livret 16 pages

Accès
Consultation et téléchargement sur autb.fr

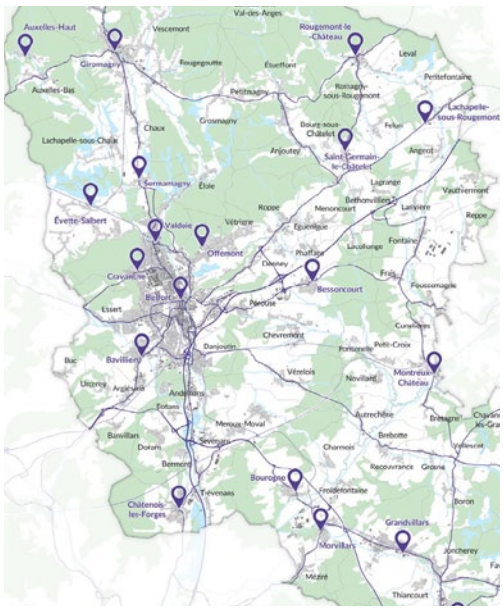
Référent / Contact
Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr



Le principe du suivi photographique

Au fil de ses missions, études et observatoires au service des collectivités, l'agence d'urbanisme alimente une vaste photothèque dans tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire.
Parmi ces ressources, l'observatoire photographique consiste à rephotographier une sélection de lieux afin de documenter les transformations du cadre de vie. Ainsi se construit progressivement une mémoire des paysages locaux, urbains comme ruraux.





L'exposition et les publications de l'AUTB dans le cadre du Centenaire du Département

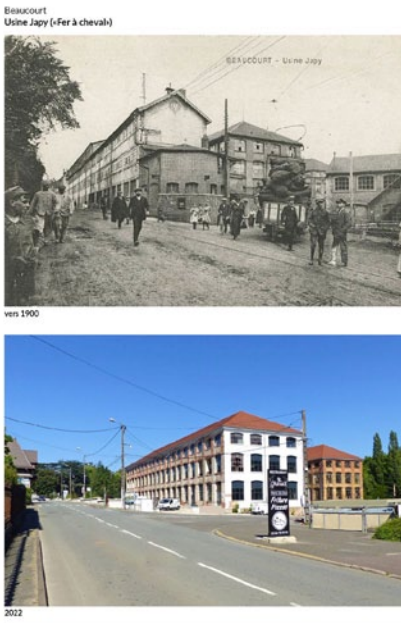
En 2022, le Territoire de Belfort célébrait son centenaire, l'occasion de découvrir ou redécouvrir son histoire singulière, à travers de nombreux événements et festivités.

L'agence d'urbanisme a participé à cet anniversaire à travers une exposition photographique illustrant les mutations des communes du Territoire.
Une sélection de vues urbaines et villageoises du début du XX^{ème} siècle, principalement des cartes postales conservées aux Archives départementales, a servi de base à de nouvelles prises de vue à l'identique.

Une première exposition s'est tenue à Belfort, dans le hall de l'Hôtel du Département, du 28 octobre au 14 novembre 2022. Un livret est disponible en parallèle de cette exposition, présentant une sélection de 22 communes parmi les 101 du département. Chaque série hier/aujourd'hui est localisée et accompagnée d'une notice de présentation signée du maire de la commune.

Les panneaux pourront être mis à disposition des collectivités intéressées pour être présentés dans d'autres lieux.
Un catalogue complet permettra prochainement de retrouver l'ensemble des séries photographiques réalisées, y compris toutes celles qui n'ont pu être montrées dans l'exposition.
Toutes ces ressources seront également disponibles dans la photothèque en ligne de l'agence sur autb.fr





Observatoire des sites économiques du Territoire de Belfort (OSE)

Veille permanente

Programme partenarial 2022

Partenaires
État, GBCA, CCVS, CD90, Sodeb, TANDEM, ADN-FC

Support / Format
Numérique

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

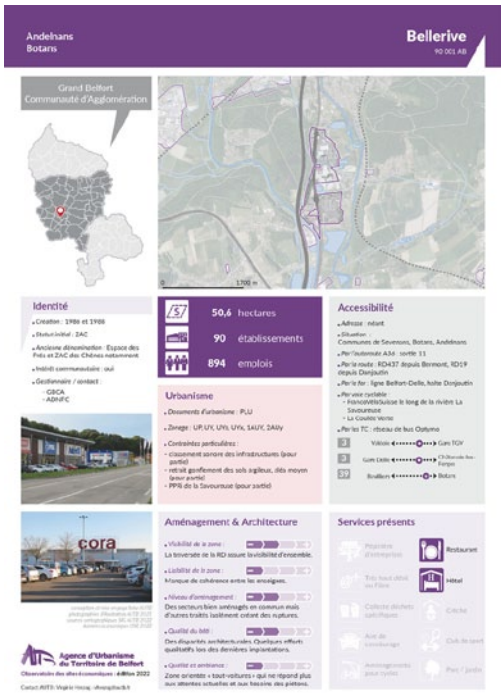
Accès
atlaseco.autb.fr



Les sites de l'OSE

L'OSE recense 147 sites économiques à l'échelle du département, dont :

- 87 sites au sein de Grand Belfort dont 22 zones d'activités économiques (ZAE),
- 30 sites au sein du Sud Territoire dont 4 ZAE,
- et 30 sites au sein des Vosges du Sud dont 4 ZAE.



Diffusion de l'OSE

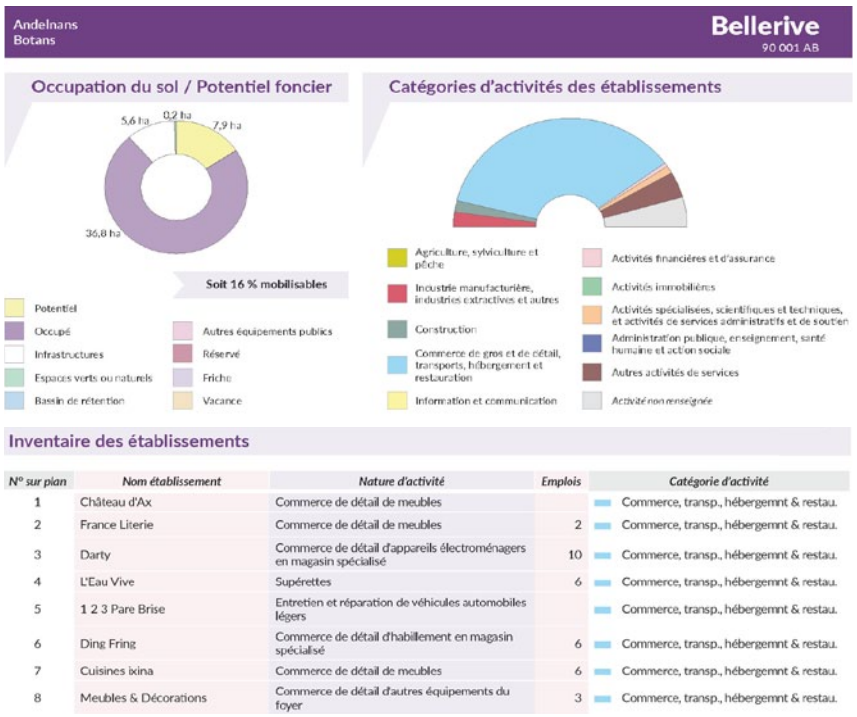
L'année 2022 a été marquée par la finalisation de la nouvelle édition de l'Observatoire des Sites Économiques (OSE) avec la diffusion de l'ensemble des fiches de chaque site économique téléchargeables depuis la cartographie dynamique en ligne dédiée.

Une mise à jour en continu

Grâce à une veille active et à une connaissance du terrain, l'observatoire des sites économiques est régulièrement mis à jour, et une diffusion de l'ensemble des fiches actualisées est réalisée chaque année.

Au cours de l'année 2022, ce sont 26 sites économiques qui ont bénéficié d'une mise à jour. L'actualisation des données a porté sur :

- la mise à jour de 88 établissements au sein de 22 sites économiques,
- l'évolution de l'occupation du sol, avec 9 sites économiques mis à jour,
- l'adaptation du périmètre de 2 sites économiques suite à une évolution du document d'urbanisme,
- la mise à jour des contraintes en présence suite à l'abrogation du Plan de Prévention du Risque technologique lié à Antargaz,
- l'ajout de photographies.

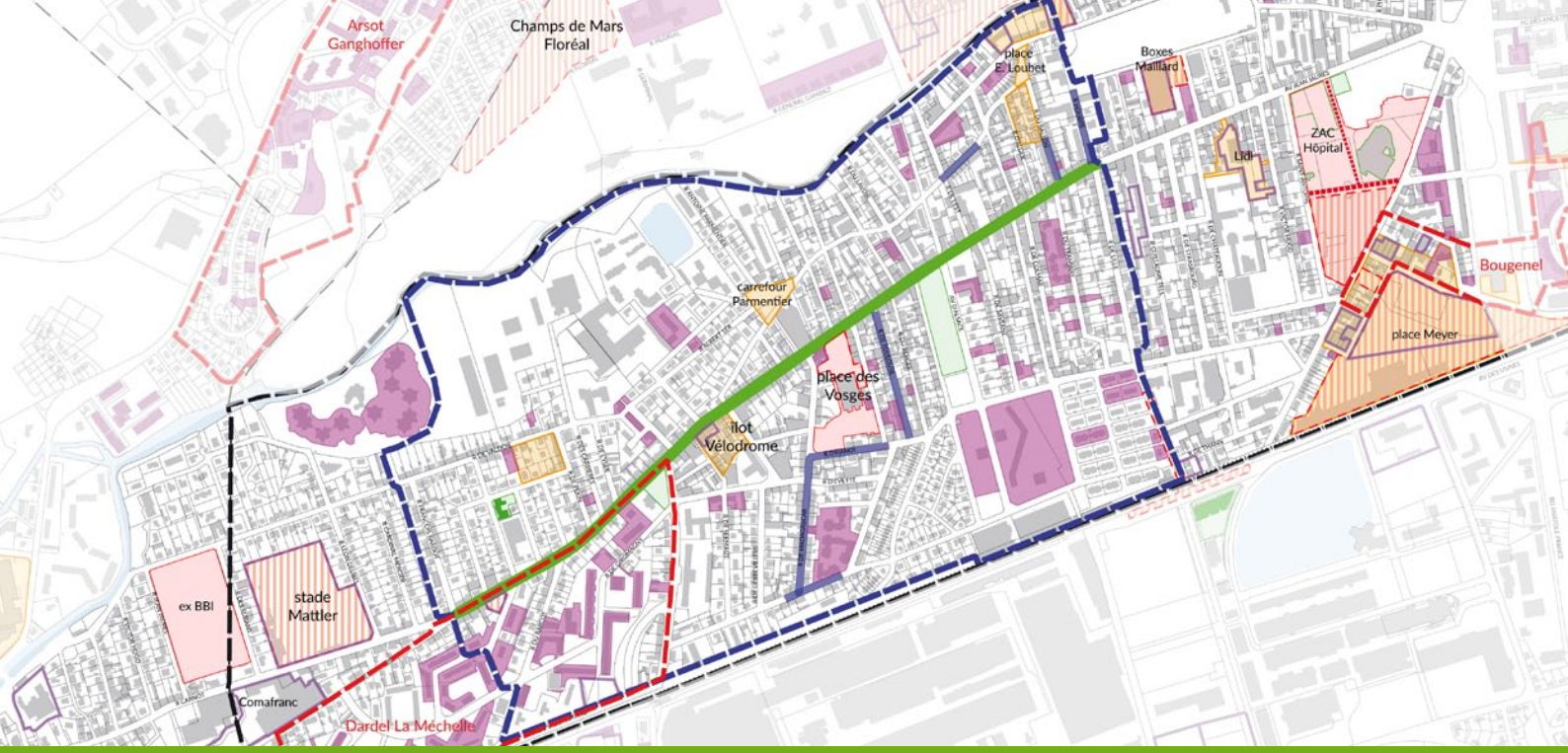


Inventaire des établissements

N° sur plan	Nom établissement	Nature d'activité	Emplois	Catégorie d'activité
1	Château d'Ax	Commerce de détail de meubles		Commerce, transp., hébergemnt & restau.
2	France Literie	Commerce de détail de meubles	2	Commerce, transp., hébergemnt & restau.
3	Darty	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	10	Commerce, transp., hébergemnt & restau.
4	L'Eau Vive	Supérettes	6	Commerce, transp., hébergemnt & restau.
5	1 2 3 Pare Brise	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers		Commerce, transp., hébergemnt & restau.
6	Ding Fring	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	6	Commerce, transp., hébergemnt & restau.
7	Cuisines ixina	Commerce de détail de meubles	6	Commerce, transp., hébergemnt & restau.
8	Meubles & Décorations	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	3	Commerce, transp., hébergemnt & restau.

Un archivage annuel

Chaque année, la base de données OSE fait l'objet d'un archivage ce qui permet notamment de comparer l'évolution du foncier économique et des catégories d'activités des établissements.



Axe 2

STRATÉGIES & PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

PLANIFICATION

DYNAMIQUES TERRITORIALES

PROJET URBAIN



SRADDET - La prise en compte du vieillissement de la population

Enjeux territoriaux
Planification

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Région Bourgogne-Franche-Comté

Autres partenaires
Agences d'urbanisme de BFC

Référent / Contact
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr



Le square Géant à Belfort (photo AUTB)

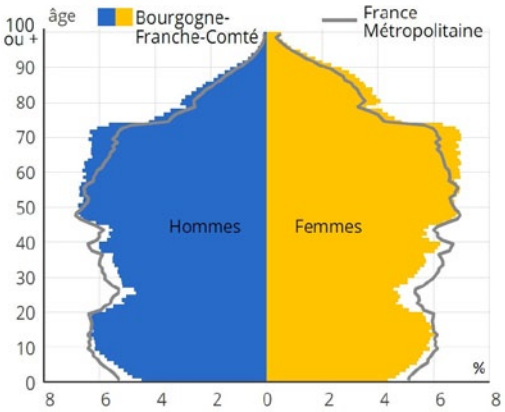
L'objectif de l'étude

La Région Bourgogne-Franche-Comté a approuvé son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en septembre 2020. Dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci, la Région a identifié plusieurs sujets à approfondir.

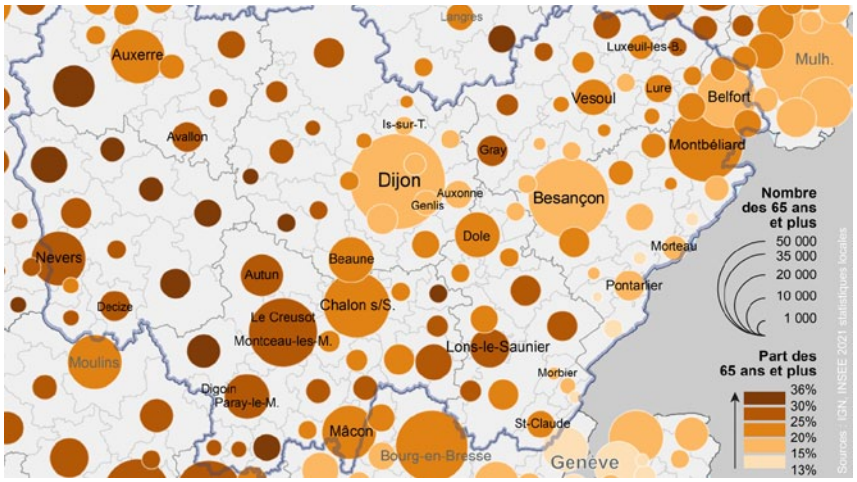
En 2022, elle a émis le souhait d'engager une étude portant sur les enjeux du vieillissement de la population, avec la demande concrète de savoir comment prendre en compte ce phénomène à la fois dans les documents de planification et les aménagements urbains.

L'objectif de cette étude, confiée aux trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté, est d'alerter les collectivités sur la hausse importante des personnes âgées dans la population et d'anticiper les besoins que cette évolution va générer notamment en matière d'aménagement du territoire et d'offre de services.

La pyrmide des âges de la région



Source : INSEE - traitement statistique : agences d'urbanisme



Le contenu de l'étude

Elle comporte une première partie sur la contextualisation du phénomène de vieillissement de la population à différentes échelles (nationale et régionale) et sous l'angle des documents de planification.

Le document est ensuite construit sous forme de fiches :

- Une fiche globale avec la description du cheminement à mener pour avoir une approche intégrée du vieillissement tout au long de l'élaboration de chaque document de planification : SCoT, PLU(i) ;
- Des fiches par pièce : Diagnostic, Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), Règlement, etc.

Enfin, des fiches exposent les aménagements urbains pouvant répondre aux besoins des personnes âgées : se loger, se déplacer, etc. Cette partie est organisée en deux sous-ensembles avec des éléments de prospective (aménager l'espace public et adapter l'habitat) et des exemples de bonnes pratiques.

Exemples d'aménagements urbains à destination des personnes âgées (photos AUTB)





Évaluation de la consommation d'espace à l'échelle du SRADDET

Réflexions autour des méthodes d'évaluation de la consommation d'espace

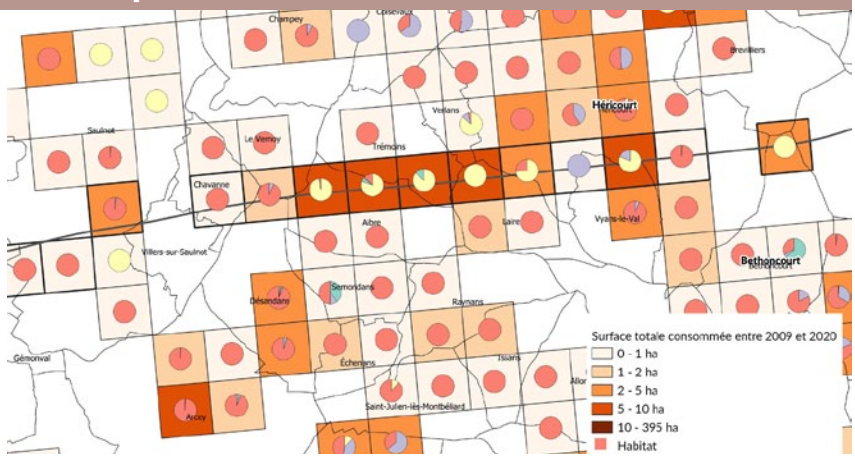
Étude supplémentaire 2022

Maître d'ouvrage
Région Bourgogne-Franche-Comté

Autres partenaires
AUDAB et ADU

Support / Format
Assemblage des présentations réalisées

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr





le réseau des agences d'urbanisme Saône Rhin Rhône

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Étude d'aide à la décision

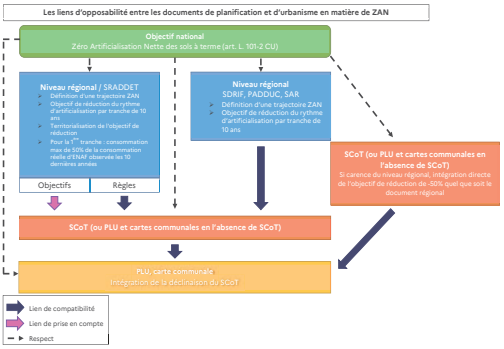
Cette étude hors cadre est confiée par la Région Bourgogne-Franche-Comté aux Agences d'Urbanisme de son territoire, l'Agence de développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU), l'Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté (AUDAB) et l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB).

Dans le cadre de la révision du SRADDET, la Région doit évaluer la consommation régionale d'espaces durant la dernière décennie. Cette mission a pour objectif d'accompagner la Région dans la sélection d'un mode de mesure de la consommation d'espace.



Livraison

Un assemblage des différentes présentations est livré à la Région, accompagné de données chiffrées concernant l'artificialisation des sols à l'échelle régionale totale et spécifique à des projets d'envergure.



Analyse comparative et investigations

La première phase a consisté à présenter un benchmark des différents modes d'évaluation de la consommation d'espaces, existants et utilisés en France, par les Agence d'Urbanisme et les Régions. Le but étant de les classer selon leur disponiblité et leur pertinence.

Les investigations ont ensuite été approndies, quant à l'utilisation de la base de données nationales, produite par le CEREMA via le portail national de l'artificialisation, afin de spécifier ses caractéristiques, notamment la méthode de construction de cette base de données pour en comprendre les subtilités.

Un décryptage du décret SRADDET est venu alimenter les réflexions.

Divers exemples, comme la construction de la LGV ou l'artificialisation intra-urbain, ont été présentés aux services de la Région ainsi qu'aux Directions Départementales des Territoires au cours de plusieurs réunions réparties sur le premier semestre 2022.

Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort

Animation de la structure

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
SM SCoT

Référent / Contact
A-S Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Accès
www.scotbelfort.autb.fr



Photo Bourgogne-Franche-Comté Léopoldine Dériot

Objet de l'activité

L'AUTB accompagne le Syndicat Mixte du SCoT en assurant l'animation et la gestion de ses assemblées.

Membre de l'agence, le Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort est présidé par M. Jean-Marie Herzog. Assisté de Mme Françoise Ravey, sa vice-présidente, ils travaillent tous deux à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT. En parallèle, le président est membre de plusieurs commissions (CDPENAF, CDAC, CDNPS, etc.).

Le Syndicat mixte s'appuie sur l'ingénierie de l'AUTB, notamment pour la préparation des délibérations.
L'agence représente également le président dans les réunions relatives aux procédures des documents d'urbanisme des communes ou intercommunalités.

Un site internet scotbelfort.autb.fr permet au public d'être informé des activités du comité syndical.

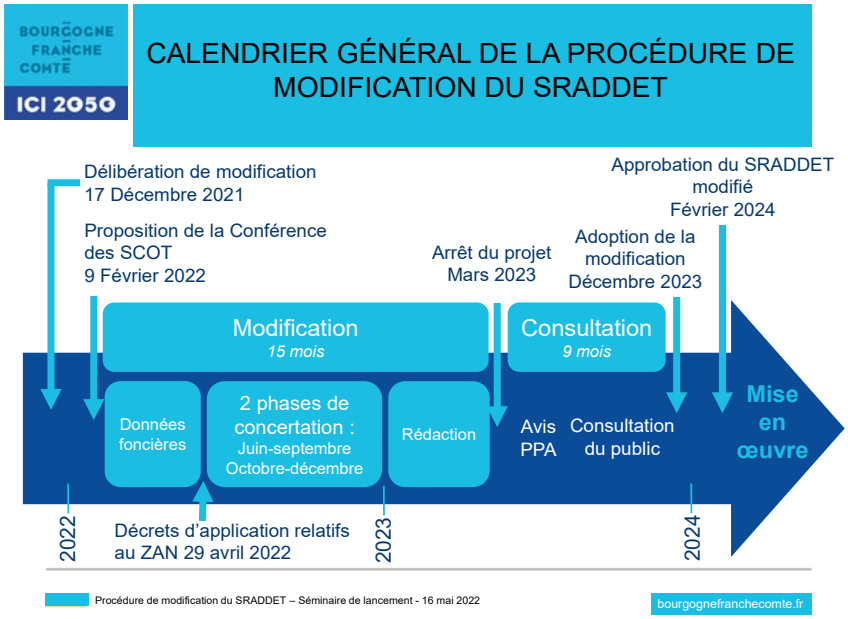


** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.*

Modification du SRADDET* : participation à la démarche de concertation

La Région, en séance plénière du 17 décembre 2021, s'est engagée dans une procédure de modification du SRADDET, afin de répondre aux exigences de la loi Climat & Résilience, notamment sur l'artificialisation des sols, les déchets, ainsi que la logistique.
Tout au long de l'année 2022, l'AUTB a participé, aux côtés du Président du SCoT, à plusieurs réunions, dans le cadre du processus de concertation du SRADDET, à savoir :

- la conférence des SCoT du 9 février 2022 ;
- le séminaire de lancement de la procédure, qui a eu lieu le 16 mai 2022 à Beaune, en présence de Mme Marie-Guite Dufay ;
- l'atelier thématique organisé le 22 juin 2022 à Baume-les-Dames.



Une proposition régionale adossée aux périmètres des territoires de contractualisation

À la suite des ateliers de concertation, un formulaire de contributions a été envoyé par la Région à tous les participants à l'occasion d'un webinaire de restitution de ces ateliers.
Le 13 octobre 2022, le Vice-Président Éric Houlley a présenté la proposition régionale de territorialisation des objectifs de réduction.

PLUi des Vosges du sud : un accompagnement fort pour définir le zonage

Un équilibre entre protection des ressources et dynamisme territorial

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Communauté de communes des Vosges du sud
Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Accès public
www.ccvosgesdusud.fr/amenagement-territoire



L'équation de la définition du zonage

La forte mobilisation des élus en 2021 sur la traduction réglementaire du projet s'est poursuivie en 2022 sous deux formes.
En effet, les travaux pour le règlement se sont maintenus au travers de commissions telles que réalisées en 2021 en axant le travail sur les espaces de projet.
Mais l'engagement concernant le zonage a nécessité une approche différente pour prendre en compte de manière fine les spécificités communales afin d'aboutir aux objectifs de foncier à mobiliser pour le projet intercommunal.

Une mise à disposition d'outil cartographique avec des échanges entre l'AUTB, les élus des communes et les techniciens de la CCVS ont permis de faire des choix dans les options multiples du zonage.



Synthèse des enjeux
Enjeux écologiques
Enjeux ressources
Enjeux risques
Enjeux nuisances / pollutions

Accompagner la collectivité par des apports cartographiques d'aide à la décision

Les divers espaces potentiellement dédiés à l'urbanisation ont fait l'objet d'une analyse environnementale pour évaluer les atouts et contraintes à conserver un espace soit pour préserver ses ressources, soit pour le classer en terrain constructible.
Un important travail de réduction des secteurs envisagés pour du développement urbain en première intention a été élaboré afin d'atteindre les objectifs fixés.



Exemples de tissus urbanisés sous forme de village-rue, à Anjoutey et Chaux.



Une évaluation environnementale en continu

L'élaboration des documents d'urbanisme fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les cartes d'aide à la décision participent de cette évaluation en continu dans l'objectif final d'obtenir un projet vertueux.
Le principe est tout d'abord d'éviter les impacts sur les divers enjeux environnementaux du territoire. Si cela n'est pas possible pour des raisons de choix d'aménagement, la collectivité doit prévoir des mesures de réduction des incidences voire des compensations, en tout dernier ressort.

Club PLUi Bourgogne-Franche-Comté

Un réseau qui évolue face aux défis des transitions

Programme partenarial 2022

Partenaire principal
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
Autres partenaires
Région Bourgogne-Franche-Comté, ADU, AUDAB, DDT de la région, Cerema
Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Dessin tiré du livret «lancement du réseau Planif des territoire» -08/11/22 - Ministère de la transition écologique

Un réseau qui évolue

Le réseau national créé sous le nom de Club PLUi dispose d'un réseau régional qui, depuis 2013 poursuit les objectifs suivants :

- la mise en œuvre du changement d'échelle pour l'élaboration de PLU intercommunaux ;
- l'accompagnement des évolutions des documents d'urbanisme en proposant un espace de dialogue et d'échanges de pratiques sur les méthodes et les outils, entre les acteurs de la planification communale ou intercommunale.

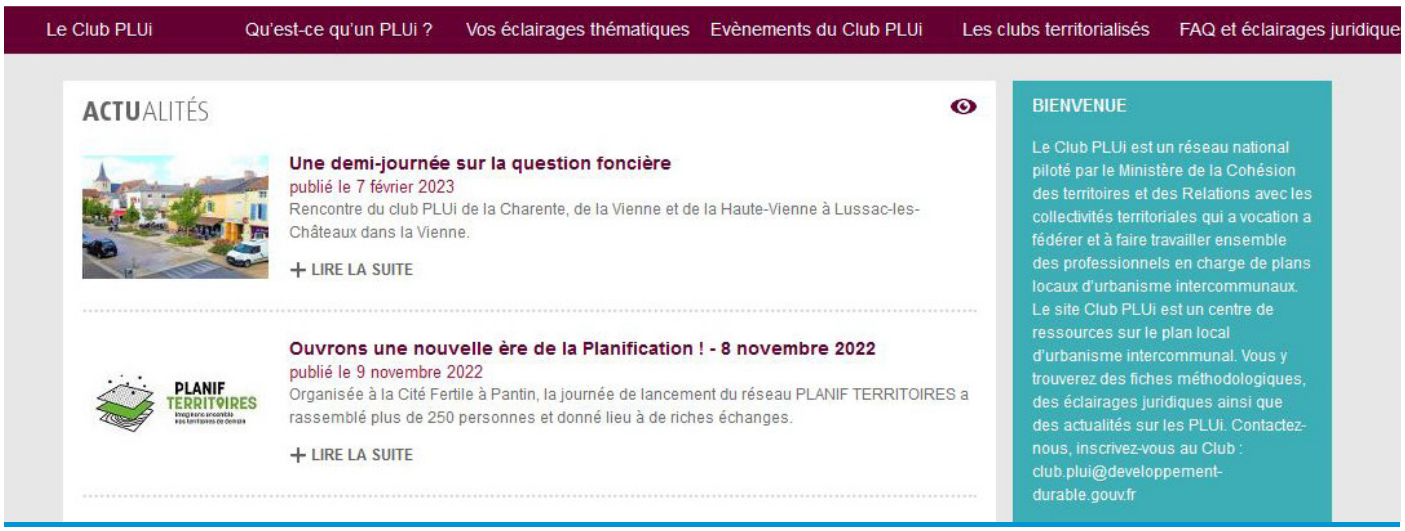
Face à l'accélération des transitions, 'zéro artificialisation nette' (ZAN), décarbonation, nouvelles formes d'habitat et évolution des modes de vie, une réflexion s'est engagée pour faire évoluer les clubs territoriaux appelés « Club PLUi ».
Une nouvelle feuille de route concernant la planification territoriale à l'échelle intercommunale en lien avec les enjeux des transitions est dessinée lors d'une rencontre nationale à la Cité Fertile de Pantin en novembre 2022.

Le club régional, espace d'échanges pour élus, techniciens et autres acteurs locaux

Le dernier club PLUi régional Bourgogne-Franche-Comté s'est réuni en mars 2019 à Buxy sur le thème de la santé.
L'équipe d'appui partenariale pilotée par la DREAL est composée des représentants de la Région, des DDT, des trois agences d'urbanisme, ADU, AUDAB et AUTB et du Cerema. Cette équipe s'est réunie en 2022 pour relancer la dynamique et préparer une journée en lien avec les nouveaux objectifs de transition écologique et d'évolution du réseau.
Une nouvelle appellation du Club PLUi devrait être définie en 2023.

L'AUTB impliquée dans le réseau

L'AUTB participe pleinement à la définition des journées pour répondre le plus finement possible aux attentes des acteurs du territoire, proches des réalités locales et encourager la mise en réseau pour partager des expériences.



CD90 - Portraits de territoires

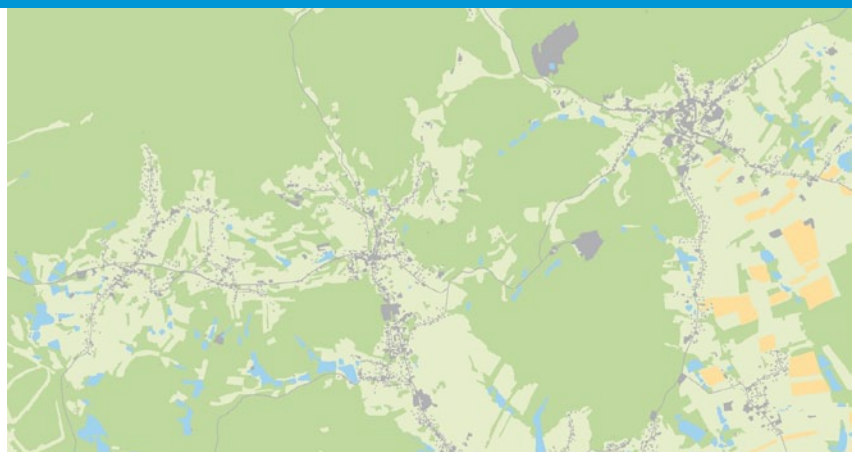
« Données-clés » pour les 3 EPCI du Territoire de Belfort

Programme partenarial 2022

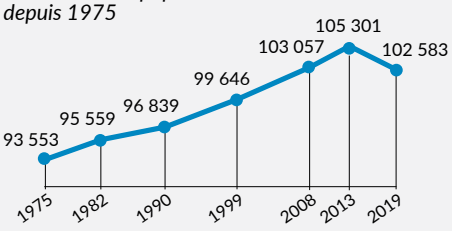
Maître d'ouvrage
Département du Territoire de Belfort

Support / Format
PDF - 3 livrets de 20 pages

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr



Évolution de la population depuis 1975



depuis 2013
- 2 718 habitants
dans le Grand Belfort
soit **- 453 par an**

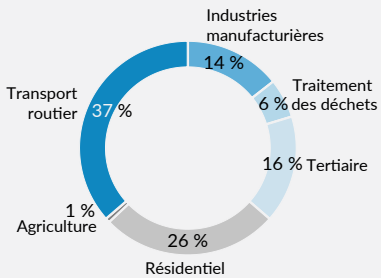
- 3 000 habitants
- 500 par an
dans le département

Localisation des sites économiques



Zone d'activités économiques
Autres sites économiques
(sites à vocation économique des documents d'urbanisme)

Répartition par secteur de la consommation d'énergie totale (2018)





27 communes	superficie **173 km²**	**23 590** habitants
sur les 101 du département	611 km² pour le département	141 318 dans le département
densité **136 hab./km²**	**4 % d'espaces urbanisés**	**5 286** emplois
231 hab./km² dans le département	6 % dans le département	53 639 dans le département

Constituer le premier volet des Contrats de Territoire

Face aux bouleversements institutionnels entaînés par la loi NOTRe et la baisse des dotations de l'État, les nouveaux Contrats de Territoire regroupent tous les financements aux EPCI en un seul document, donnant ainsi de la visibilité au soutien accordé par le Département à chaque territoire.
En amont de la contractualisation, les services du Département ont sollicité l'AUTB pour élaborer des « portraits » à l'échelle de chaque EPCI.

Représenter visuellement et comparer les données-clés dans de multiples domaines

Ces documents très synthétiques visent à mettre en évidence, dans un diagnostic simplifié, les données-clés ainsi que les forces et faiblesses de chaque intercommunalité. Ils illustrent l'état des lieux et les dynamiques observées en matière d'occupation du sol, démographie, habitat, mobilité, tissu économique et emploi, santé et action sociale, petite enfance et enseignement, tourisme, environnement et transition énergétique.
Cartes, diagrammes et tableaux viennent à l'appui des chiffres-clés, avec une approche comparée des 3 EPCI entre eux et avec l'ensemble du département.







Contribution à la stratégie intégrée FEDER du Pôle Métropolitain NFC

Définition des orientations stratégiques liés aux axes FEDER 2021-2027

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté
Autres partenaires
ADU
Référents / Contacts
A-S. Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Anne Quenot / aquenot.fr



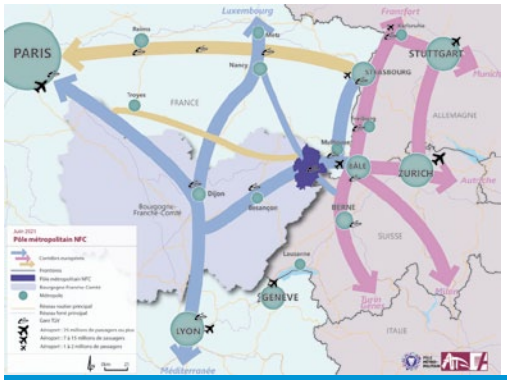
photo DR

Les agences d'urbanisme aux côtés du Pôle Métropolitain

Le Pôle métropolitain du Nord-Franche-Comté a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région afin de se positionner comme Organisme Intermédiaire des fonds européens de développement régional (FEDER) et pouvoir mettre en œuvre le programme opérationnel consacré au développement urbain. Ce positionnement est dans la poursuite de la programmation 2014-2020.

Les agences d'urbanisme de Belfort et de Montbéliard ont été mobilisées conjointement dans l'élaboration du diagnostic de la stratégie intégrée de l'axe urbain des fonds FEDER en vue d'une programmation 2021-2027.
Aux côtés du Pôle, les deux agences ont participé aux réunions et aux ateliers de travail sur les cinq axes FEDER.

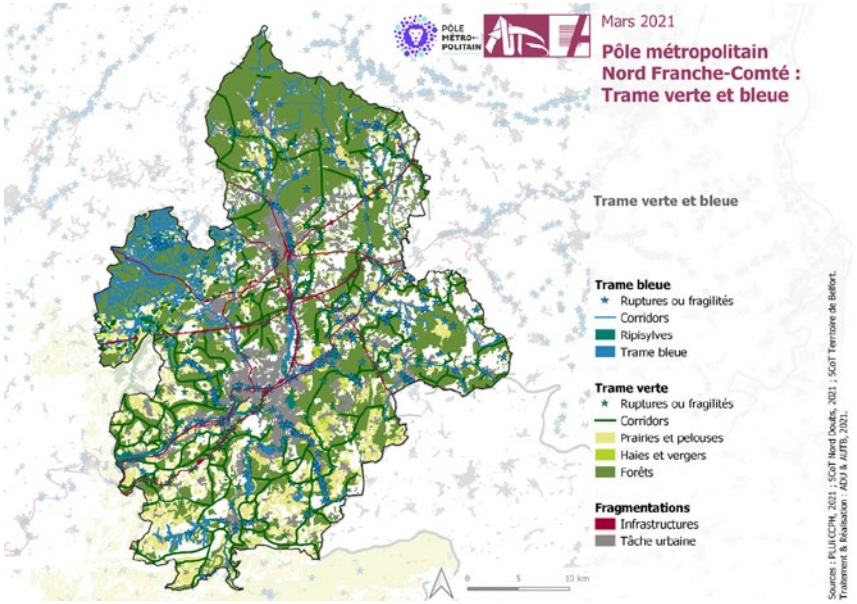
NORD FRANCHE COMTÉ MOBILITÉS



Construction des axes stratégiques suite au diagnostic

Après avoir construit collectivement le diagnostic, un travail de croisement des enjeux et de prospective s'est mis en place pour apporter une vision d'avenir du territoire métropolitain. Trois grandes pistes sont retenues :
- Le défi des mutations en valorisant le potentiel du territoire
- Une approche qualitative pour renforcer l'image du territoire
- La qualité du cadre de vie pour bien vivre dans le Nord-Franche-Comté.

Ces orientations s'appuient sur les espaces urbains à réinvestir, sur la transformation du territoire pour le rendre plus adaptable aux enjeux climatiques et sur la valorisation des ressources et des paysages, sources de dynamique économique.



Aide aux modalités de mise en œuvre et participation au comité technique

Les agences d'urbanisme ont travaillé avec le Pôle à la définition des indicateurs et des critères de sélection des projets sur les cinq thèmes retenus de la stratégie urbaine.

De 2023 à 2026, elles restent aux côtés du Pôle pour sélectionner des projets, dont l'évaluation sera quantifiée au regard des critères inscrits dans la stratégie intégrée.

Belfort - Actualisation du schéma directeur du Parc-à-Ballons

Perspectives de développement à long terme

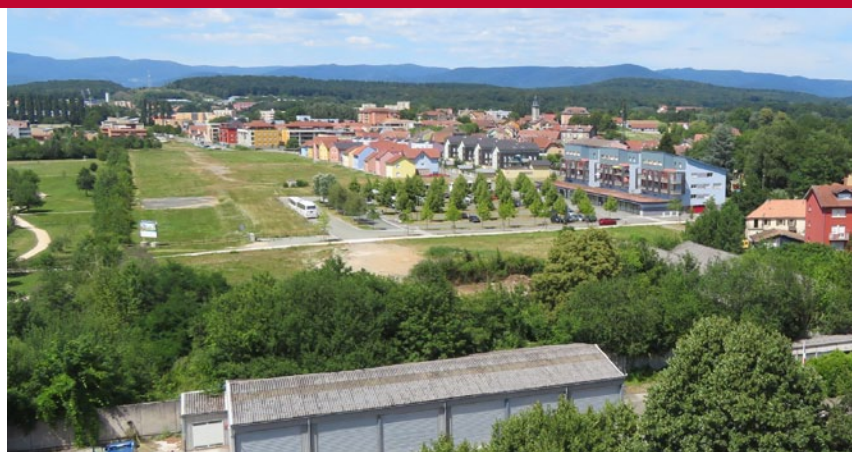
Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Ville de Belfort

Autres partenaires
Sodeb

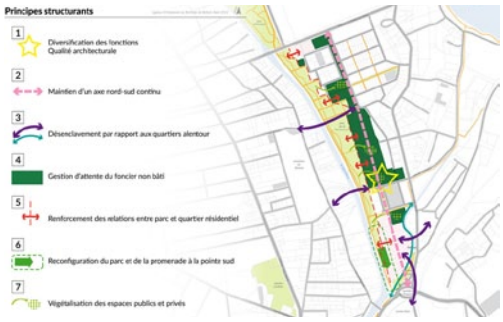
Format / support
Rapport d'étude, maquette numérique

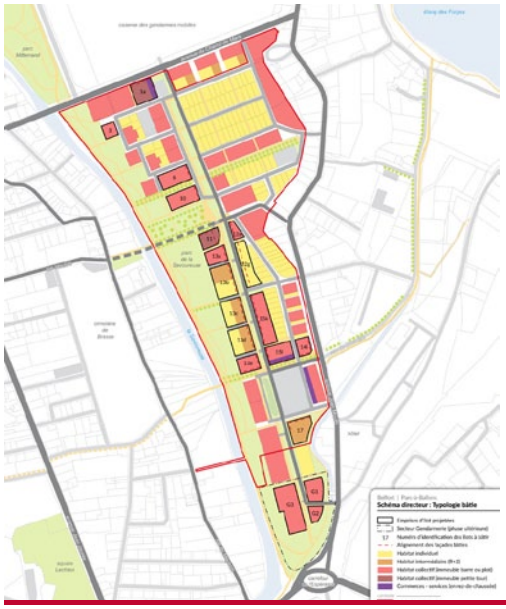
Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Contexte de l'étude

L'urbanisation des anciens terrains militaires du Parc-à-Ballons a été initiée dans les années 2000 pour consituer un nouveau quartier à dominante résidentielle. Son développement s'appuie sur un schéma directeur établi en 2003, retranscrit réglementairement dans le PLU de Belfort.
Vingt ans après, le quartier reste largement inachevé. La volonté politique est de réinterroger les orientations initiales du plan d'ensemble et d'esquisser de nouvelles pistes de développement afin de redonner de l'attractivité à ce quartier.



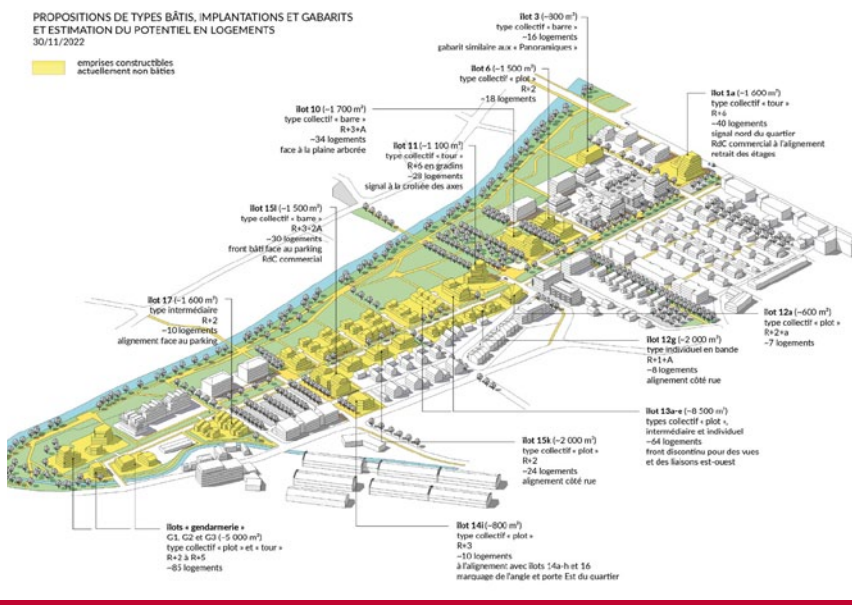


Vers de nouveaux îlots bâtis et des espaces repensés, en articulation avec l'existant

En collaboration avec la direction du développement urbain de la Ville de Belfort, l'AUTB a proposé des bases qui permettent de rédéfinir un nouveau schéma d'ensemble du quartier, en tenant compte des réalisations existantes qui occupent près de la moitié des anciennes emprises militaires. Un état des lieux dresse le bilan du parc de la Savoureuse, des espaces publics, des voiries et cheminements, des parkings et des îlots bâtis.
Le travail sur les enjeux actuels et futurs et la redéfinition des principes structurants ont permis d'aborder les nouveaux contours urbains du quartier dans son ensemble. Sans entrer dans les choix d'architecture des futurs bâtiments, le nouveau schéma directeur du Parc-à-Ballons définit :

- la trame urbaine et le maillage viaire ;
- le principe d'îlots à bâtir ;
- la répartition par type bâti et le gabarit des futures constructions : immeubles, maisons individuelles, habitat intermédiaire ;
- la nature des espaces publics et le type d'usage ;
- le rapport au parc de la Savoureuse.

Par ailleurs, l'étude prend en compte l'enceinte de la gendarmerie au sud du quartier, pour l'intégrer à terme au Parc-à-Ballons, qui serait ainsi aménagé de manière cohérente jusqu'au carrefour de l'Espérance.



Belfort - Redynamisation des quartiers Jean-Jaurès et Belfort Nord

Stratégie & plan-guide

Programme partenarial 2022



Photo D. Grandemange / Sodeb

Maître d'ouvrage
Ville de Belfort

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

La volonté de redynamiser le secteur Belfort Nord et Jean-Jaurès dans sa globalité

Le secteur comprenant l'Avenue Jean-Jaurès et le quartier Belfort Nord forme un ensemble urbain composé d'un parc d'habitat ancien, faiblement réhabilité, en perte d'attractivité résidentielle. Ce quartier dispose d'un axe commercial fort avec en son centre le marché des Vosges ressenti comme un point d'appel pour les commerces et les services.

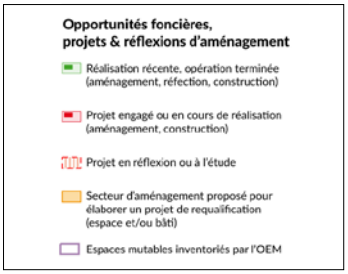
Cet ensemble fait partie du programme « Action Coeur de Ville » calibré pour revitaliser les centres. La Ville de Belfort a notamment orienté son programme autour de la réhabilitation et de la restructuration du bâti, des logements et du commerce.

Parallèlement, des sites sont en pleine évolution (Secteurs du stade Mattler et Comafranc, ZAC de l'Hôpital, réfection du Marché des Vosges, etc.) et interrogent leurs relations et fonctions actuelles et à venir avec l'existant.

Un périmètre de réflexion élargi

Le périmètre d'étude s'étend volontairement à ce vaste quartier compris entre la Savoureuse, la voie ferrée, la limite communale de Valdoie et la ZAC de l'Hôpital. L'étude doit également porter sur les jonctions avec les secteurs limitrophes.

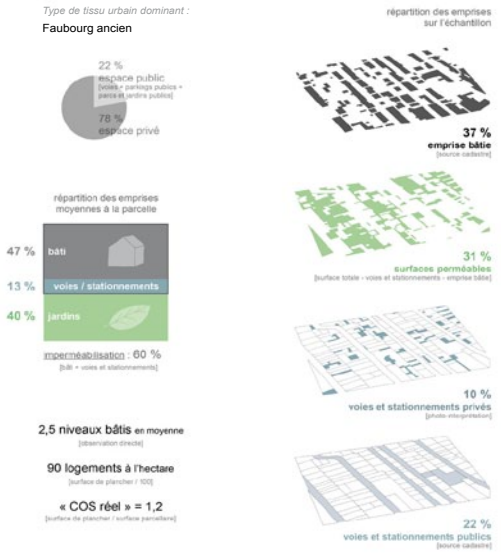


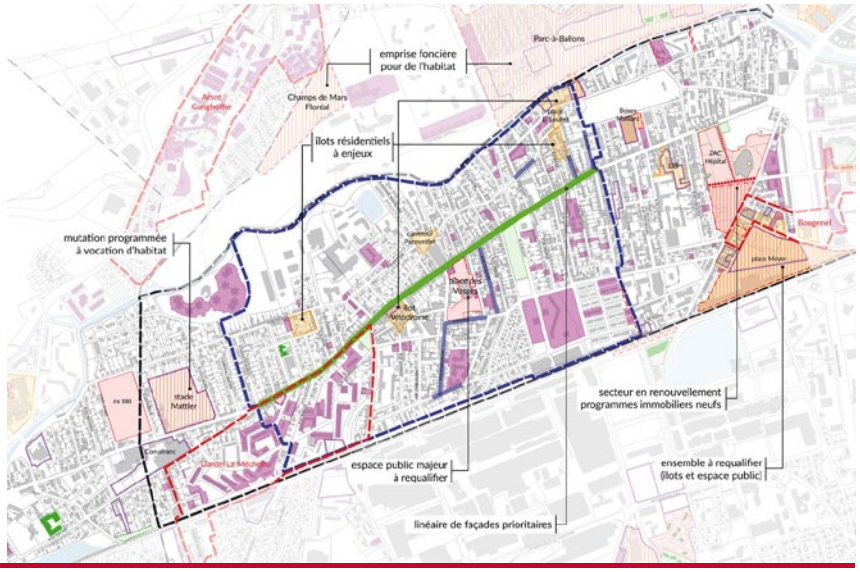


Un bilan pluri-thématique à partager

La Ville de Belfort souhaite que ses services et l'AUTB traitent l'ensemble des thèmes qui englobent les fonctionnalités d'un quartier, pour faire émerger des pistes de réflexion les plus larges et complètes possibles au service des habitants et de la dynamique de quartier.

Cartes, AFOM, enjeux, illustrations sont les supports de travail en cours d'élaboration en vue d'un diagnoctic partagé.
L'objectif final est de construire un plan guide pour structurer et coordonner les diverses interventions à différentes échelles de temps.





Belfort - Stratégie d'aménagement des berges de la Savoureuse

Enjeux et axes de programmation pour un projet urbain

Programme de travail 2022

Maître d'ouvrage
Ville de Belfort

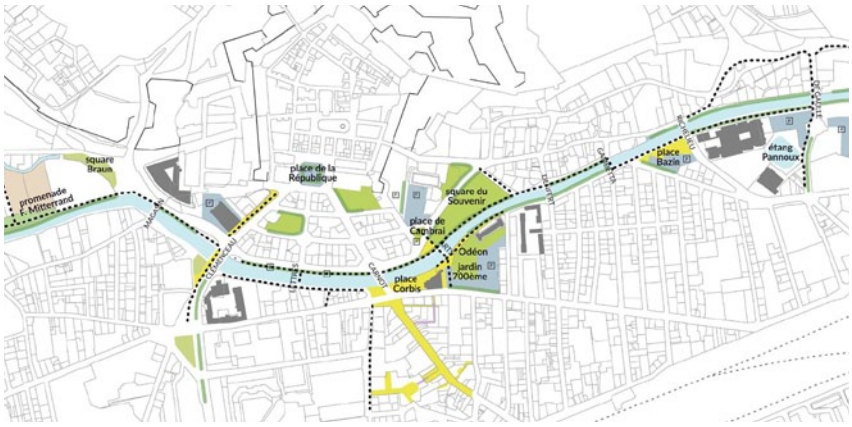
Productions / Supports
Synthèse des études existantes, note d'enjeux, axes de programme, éléments de méthode

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr



La restauration écologique de la rivière, opportunité pour un projet urbain

Pour répondre aux obligations légales en matière de continuité écologique des cours d'eau, un projet de restauration de la Savoureuse dans le centre de Belfort est engagé. Il entraînera d'importants travaux dans le lit de la rivière et sur les ouvrages et aura un impact sur les espaces adjacents. Ce projet technique est l'occasion de repenser le cadre urbain de l'axe Savoureuse et d'anticiper le renouvellement de certains espaces sur berges : places publiques, square, promenade, voies cyclables, stationnements, etc.



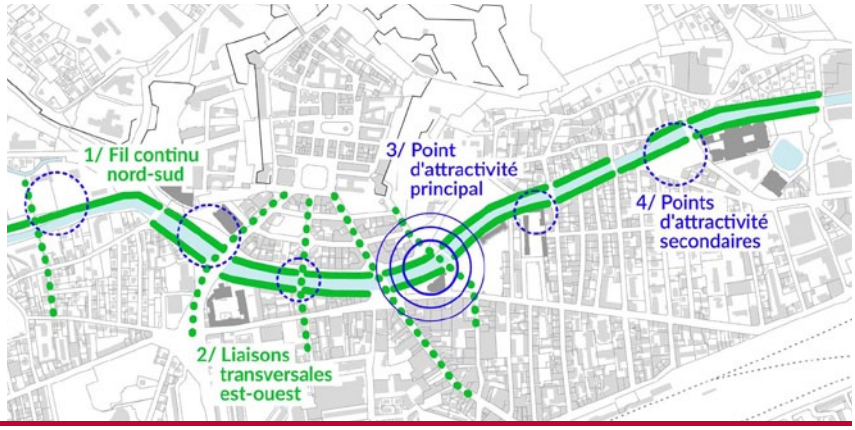
Un travail conjoint AUTB / Ville / GBCA

Un groupe de travail a été institué, réunissant les services concernés de la Ville et du Grand Belfort, pour faciliter l'émergence d'une vision partagée.
De nombreuses études techniques existantes ont été relues et synthétisées au regard des nouvelles attentes de la municipalité. Les principaux enjeux d'aménagement ont été localisés et explicités. Des axes de programmation ont été dégagés, dans un périmètre intégrant des espaces devant par ailleurs faire l'objet de travaux à moyen terme.

Vers un programme de maîtrise d'œuvre

Parmi les objectifs d'un projet urbain, les échanges ont notamment permis de faire ressortir l'amélioration de la continuité des itinéraires cyclables, l'opportunité de nouveaux franchissements, le renforcement du rapport à l'eau, l'attractivité des espaces publics ou encore la valorisation du patrimoine le long de l'axe Savoureuse.
Un tel projet d'ensemble appelle un ou des concours de maîtrise d'œuvre, selon un calendrier et des modalités qui restent à définir. Dans cette optique, la rédaction d'un cahier des charges de programmation urbaine est la prochaine étape à venir. Le programme devra notamment dégager des priorités d'intervention, tout en rassemblant dans une vision globale la diversité des espaces à aménager. Il sera aussi l'occasion de définir finement les convergences possibles entre les travaux de restauration écologique et les aménagements urbains.


ENSA Nancy



Valdoie - Site de l'ancien EHPAD, friche industrielle et aire d'accueil

Potentiel de mutation, pré-programmation et schéma directeur

Programme de travail 2022



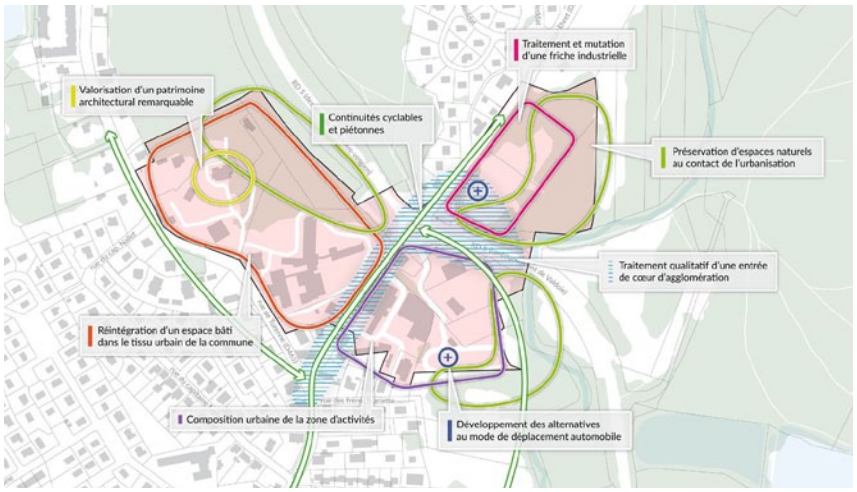
Maître d'ouvrage
Grand Belfort - Commune de Valdoie

Support
Rapport d'étude

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Une juxtaposition d'espaces et de fonctions en entrée d'agglomération

Dans la partie nord de l'emprise urbaine de Valdoie, le départ de l'ancien EHPAD de La Rosemontoise libèrera un vaste terrain occupé par une douzaine de bâtiments sans intention connue de reprise. À proximité, autour du carrefour entre la desserte du Pays sous-vosgien (RD5) et l'avenue Oscar Ehret (RD23), se trouvent aussi une friche industrielle, une petite zone d'activités et une aire d'accueil des gens du voyage désaffectée, pour une emprise totale de quelque 8 hectares, dont une grande part d'espaces mutables ou en mutation.

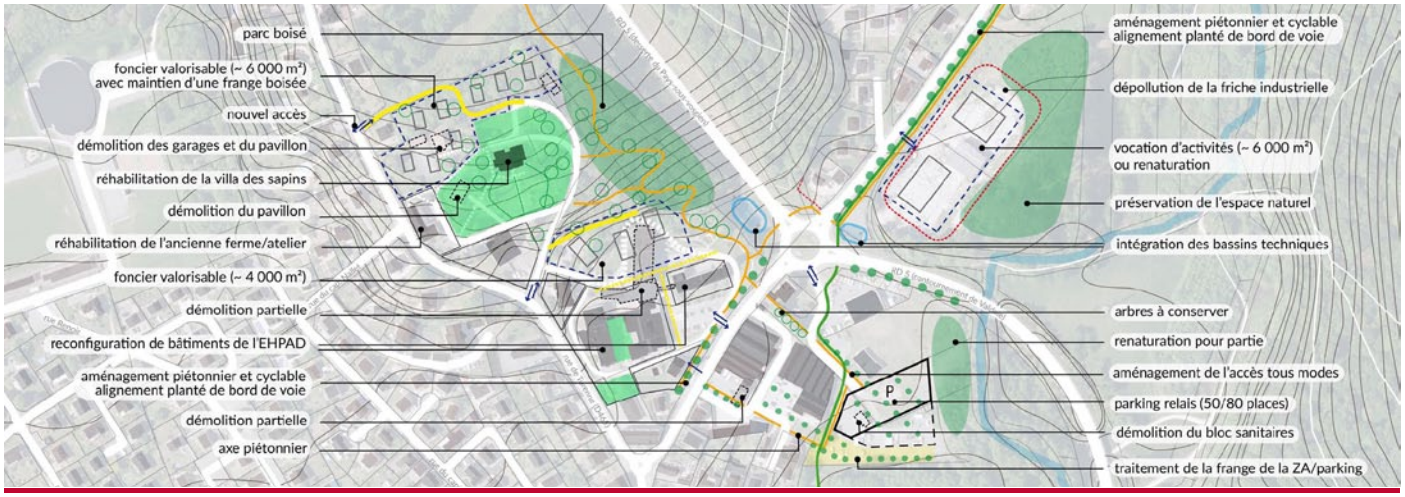


Un recensement des besoins

La pré-programmation s'appuie sur un inventaire des besoins connus au stade de l'étude, qui seront affinés au fil de l'élaboration de projets. Les vocations pressenties pour le secteur sont l'accueil de nouveaux logements et d'hébergements, l'implantation de structures de services, la poursuite des activités artisanales, l'aménagement d'un parking d'échange et enfin un retour à un état naturel pour une partie des espaces.

Une stratégie coordonnée de recomposition et de développement

Un schéma directeur pose des principes pour l'organisation spatiale des éléments de projet à l'échelle du secteur d'étude. Il est représenté en plan et détaillé par sous-espace.
L'opportunité d'une démarche d'écoquartier est évoquée et les modes opératoires envisagés au global et par secteur.
La question de la maîtrise foncière a toute son importance pour garantir une cohérence dans la transformation du site. Une fois les premiers arbitrages rendus, la phase d'engagement opérationnel pourra être ouverte à d'autres acteurs pour un partenariat technique, administratif et financier élargi.



Grandvillars - Aménagement de l'entrée et de la traversée de ville

Étude de schéma directeur

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Ville de Grandvillars

Autres partenaires
DREAL BFC - DDT 90 - CCST

Format / support
Note d'enjeux - Schéma directeur

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Grandvillars, Petite Ville de Demain

La commune de Grandvillars s'est progressivement organisée le long de l'ancienne RN19, devenue route départementale après la création de la RN1019 la contournant.
Ce linéaire de près de 2,5 km tend à disperser les activités commerciales et de services. Le bourg centre peine à conforter une densité de centralité, propice à un certain dynamisme commercial et une meilleure visibilité et compréhension de son fonctionnement.

L'aménagement de cette traversée revêt une importance particulière dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), dont Grandvillars est lauréate.
Le dispositif PVD mobilise des financements d'ingénierie permettant, notamment, de mener une réflexion globale en amont des travaux d'aménagement.

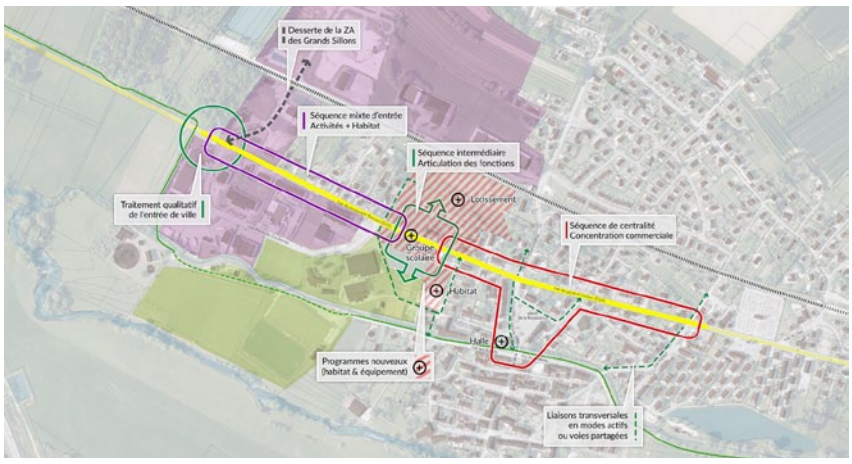




Requalifier l'entrée de ville et organiser l'accueil de nouveaux projets autour de cet axe

L'agence d'urbanisme du Territoire de Belfort a été sollicitée pour conforter le projet d'aménagement de la première partie de la traversée de ville, côté ouest, en amont des études opérationnelles.
Cette partie de la RD19 est la plus dense en activités, commerces et services, et constitue l'armature principale de nouveaux projets : un futur quartier d'habitate et un groupe scolaire avec accueil périscolaire. Cette séquence, longue d'environ 1 km, correspond à la première phase d'un projet global d'aménagement de la traversée de la commune.

L'étude confiée à l'AUTB vise notamment à :
- poser les principes permettant de structurer l'entrée ouest
- organiser les relations transversales à l'axe principal au regard des activités présentes et futures
- définir une stratégie de mobilité pour apaiser les circulations automobiles et encourager les mobilités actives
- inventorier les aménagements à réaliser.



Se projeter vers une nouvelle approche de la centralité

Un état des lieux critique a d'ores et déjà permis de prendre la mesure du secteur d'étude (contexte urbain, accessibilité, mobilités, foncier, réglementation, etc.).
Un schéma directeur suivra, permettant à la collectivité d'appréhender les enjeux urbains et de fonctionnement qui découlent des divers projets portant sur cet espace, puis de consolider des hypothèses d'aménagement visant à promouvoir une nouvelle approche de la centralité de la commune.



Axe 3

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

SOCIO-DÉMOGRAPHIE & HABITAT

ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉQUIPEMENTS & SERVICES

ESPACE ÉCONOMIQUE

MOBILITÉ



Le bilan du Programme Local de l'Habitat du Grand Belfort 2016-2021

Appui à l'élaboration du PLH

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format
Rapport

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr

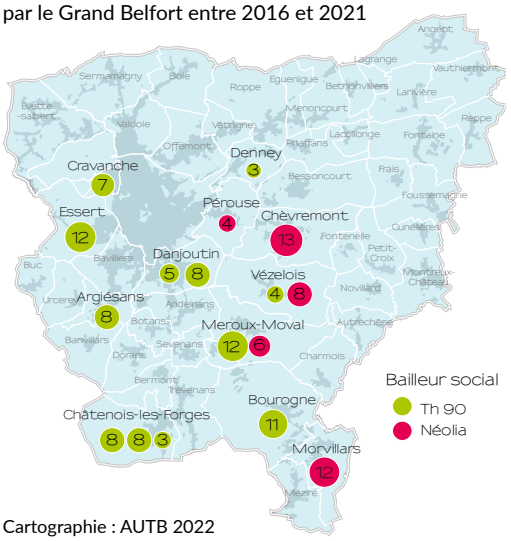


Les pavillons séniors à Bourogne (photo AUTB)

Pourquoi un bilan ?

Arrivant à l'échéance légale prévue par le Code de la Construction et de l'Habitation (art. L.302-3), la collectivité doit tirer le bilan du PLH, sur les actions réalisées et la production de logements.
Ce bilan doit permettre de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre et les marges de progression pour apporter une action efficace. C'est la première étape en vue de la préparation du futur PLH.

Les opérations de logements sociaux subventionnées par le Grand Belfort entre 2016 et 2021



Cartographie : AUTB 2022

Les objectifs du bilan

- Mesurer les écarts entre les objectifs et les résultats effectivement enregistrés à la fin du PLH ;
- Comprendre et expliquer les éventuels écarts entre les objectifs, les actions engagées et les résultats obtenus ;
- Faire ressortir les évolutions et perspectives à venir pour le territoire ;
- Possibilité de réorienter la politique de l'habitat qui sera transcrite dans le futur PLH.

Rappel de l'historique

Le 3ème Programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021 a été adopté le 3 décembre 2015, puis modifié suite à la création du Grand Belfort. Au 1er janvier 2017, il a donc été nécessaire d'adapter le PLH pour tenir compte du nouveau périmètre. Ainsi, le diagnostic, le document d'orientation, le programme d'actions ont été actualisés. Une nouvelle territorialisation a été définie et les objectifs de production de logements ont été recalculés. La modification du PLH a été approuvée lors du conseil communautaire du 6 décembre 2018.

Orientations	Actions		Évaluation
Orientation n°1 : Optimiser une stratégie intercommunale de l'habitat	1.1	Mettre en place une instance décisionnelle de la politique communautaire en matière d'habitat	
	1.2	Réunir le comité partenarial de suivi et d'évaluation du PLH	
	1.3	Réunir annuellement les Maires des communes (commission intercommunale de l'habitat)	
	1.4	Présenter, en conseil communautaire, un bilan annuel de l'état d'avancement du PLH et une programmation annuelle prévisionnelle des opérations aidées.	
Orientation n°2 : Analyser et évaluer pour une plus grande efficacité de l'action publique	2.1	Faire évoluer l'observatoire vers un outil d'évaluation des politiques publiques et d'aide à la décision politique	
	2.2	Animer l'observatoire	
	2.3	Réaliser des études thématiques	
	2.4	Réaliser le suivi et l'évaluation du PLH (L 302-3 du CCH)	
	2.5	Conforter et animer un réseau d'acteurs de l'habitat (parc public et parc privé) : La journée de l'habitat	
	2.6	Mettre en place un plan de communication des politiques publiques	
	2.7	Créer un lieu d'information unique à destination des habitants	
Orientation n°3 : Développer de manière équilibrée et durable l'offre résidentielle	3.1	Définir une stratégie foncière à l'échelle de l'agglomération	
	3.2	Accompagner le développement de programmes de logements privés et sociaux	
	3.3	Poursuivre le projet urbain et social du quartier des Résidences dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)	
	3.4	Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville (QPV)	
	3.5	Territorialiser et produire un objectif de 350 logements par an pour répondre aux besoins de l'agglomération	
	3.6	Mettre en place un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (article L 441-2-8 du CCH)	
	3.7	Permettre de maintenir une diversité dans l'occupation sociale de certains quartiers	

Les perspectives à l'issue de l'évaluation

Ce 3ème PLH marquait une volonté politique de se tourner vers le parc privé. Ce recentrage de la politique communautaire en matière d'habitat est désormais bien engagé et s'est traduit par le développement d'outils d'intervention comme l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain).
Au vu des évolutions réglementaires, des enjeux d'attractivité et du contexte sociétal, il apparaît important de poursuivre cet effort, notamment en direction de la rénovation et de la remobilisation du parc existant. Le Grand Belfort devra aussi s'interroger sur les enjeux de production neuve.

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Belfort

Appui à l'élaboration du PLH avec la réalisation du diagnostic

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format
Rapport

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr


La ZAC de l'Hôpital à Belfort

Rôle et objectifs du PLH

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation qui fixe pour 6 ans le cadre de la politique locale de l'habitat à l'échelle de l'agglomération. L'élaboration, le suivi et la mise en œuvre relèvent de la compétence du Grand Belfort.

Le PLH s'inscrit dans un contexte territorial et règlementaire donné. Le PLH contient trois grandes parties :
- un diagnostic
- un document d'orientation
- un programme d'actions.

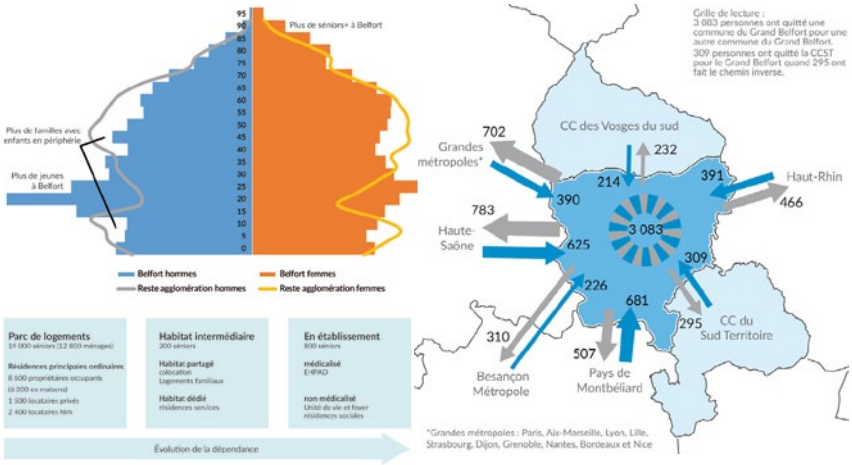

Lotissement à Argiésans

Le contexte dans lequel s'inscrit le PLH

La période durant laquelle s'est déroulé ce 3ème PLH est morose pour les marchés résidentiels et l'habitat. Elle est marquée par des aléas conjoncturels, plus prononcés localement, avec l'incertitude économique du territoire Nord-Franche-Comté matérialisée par des pertes d'emplois et d'habitants. De plus, des politiques publiques nationales ont fragilisé les marchés locaux de l'habitat avec notamment la fin du dispositif de défiscalisation Pinel à Belfort et la baisse des apports financiers de l'État.

L'élaboration du PLH

Le 3ème PLH, arrivé à échéance au 31 décembre 2021, est prorogé pour deux années afin de mener à bien le travail d'élaboration du 4ème PLH pour la période 2024-2029, dans le respect des délais réglementaires, et avec la volonté du Grand Belfort d'associer les élus et les acteurs de l'habitat.
Depuis 2022, l'AUTB réalise le diagnostic. Il sera finalisé au 1er trimestre 2023 par la prospective des potentialités de développement résidentiel.



Le diagnostic de PLH

Le diagnostic dresse un état des lieux de l'habitat et analyse les évolutions des marchés locaux de l'habitat. Il tient compte des diagnostics élaborés dans d'autres documents stratégiques à l'échelle du Grand Belfort : CRTE (Contrat de relance et de Transition Écologique), PCAET (Plan climat-air-énergie Territorial), etc.
La phase de diagnostic doit également dresser le bilan des politiques mises en œuvre dans le cadre du précédent PLH.

Le diagnostic du 4ème PLH se compose de cinq parties :
- les éléments de contexte d'élaboration du 4ème PLH
- l'offre en logements et ses caractéristiques
- la population et ses besoins en logements
- le marché de l'habitat et les réponses aux besoins en logements
- les potentialités de développement résidentiel mobilisables dans le Grand Belfort.

Ce travail collaboratif a été partagé avec les maires du Grand Belfort, en octobre 2022, lors d'ateliers.

Les portraits des Quartiers Politique de la Ville (QPV) du Grand Belfort

Portraits de territoires

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Support / Format
Cinq fascicules de huit pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr



Les villas Matisse dans le quartier de l'Arsot à Offemont (photo AUTB)

Cinq Quartiers Politique de la Ville

Les portraits des Quartiers Politique de la Ville (QPV) du Grand Belfort se composent de cinq fascicules (un par quartier) :

- Résidences Le Mont
- Glacis du Château
- Dardel La Méchelle
- Bougenel Mulhouse
- Arsot Ganghoffer.

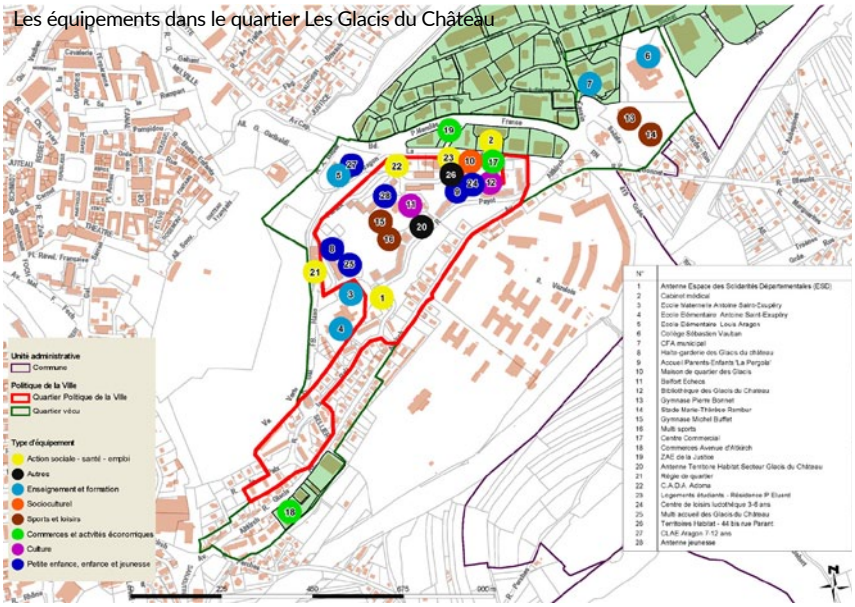


Le quartier Résidences - Le Mont est situé au Sud-Ouest de Belfort. Par la taille, il est le Quartier Politique de la Ville (QPV) le plus important : 73 hectares, davantage que les autres quartiers QPV du Grand Belfort (64 ha).

Le quartier est structuré en trois secteurs, séparés par le boulevard Kennedy : le secteur Résidences Bellevue à l'Est, le secteur Le Mont au Nord-Ouest et le secteur Résidences La Douce au Sud-Ouest. Ce dernier est organisé en deux îlots : Schuman et Dorey.

Le quartier Résidences - Le Mont est l'un des 200 quartiers d'intérêt régional du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).





Les équipements dans le quartier Les Glacis du Château

Des informations pour mieux connaître les quartiers et leurs dynamiques

Les portraits de quartiers rassemblent des données statiques et dynamiques sur trois thèmes : cohésion sociale, activité économique & accès à l'emploi, cadre de vie & renouvellement urbain.
Ces portraits permettent de mieux comprendre ces quartiers et de les comparer avec des tendances supra territoriales (Belfort et Grand Belfort).

	Bougenel Mulhouse	5 QPV	Belfort	Grand Belfort
Nombre d'établissements 2019	**37**	503	3 509	6 706
Taux de scolarisation des 15 - 24 ans	**77 %**	63 %	69 %	67 %
Population sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac	**57 %**	71 %	54 %	53 %
Population un diplôme niveau Bac +2 ou supérieur	**27 %**	16 %	31 %	31 %
Taux d'emploi	**40 %**	41 %	53 %	60 %
Taux d'emploi des femmes	**39 %**	35 %	49 %	57 %
Part des emplois précaires	**34 %**	30 %	20 %	16 %
Part des demandeurs d'emploi 2020	**22 %**	31 %	20 %	17 %

Sources : INSEE Sirène 31 décembre 2019, Insee 2017, Pôle Emploi 31 décembre 2020

La démarche de labellisation des écoquartiers

Participation aux groupes d'experts et à la commission régionale Ecoquartiers

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
DREAL BFC

Autres partenaires
Autres agences d'urbanisme

Référent / Contact
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr



Le Label

Lancé en 2012, le label ÉcoQuartier a pour ambition de distinguer l'exemplarité des projets d'aménagement durable et de préciser les conditions de leur réussite. Il est bâti sur une charte de 20 engagements, rassemblés en 4 dimensions : démarche et processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat.
Il ne s'agit pas d'une norme ou d'un modèle unique d'urbanisation, mais de la valorisation d'une démarche progressive et souple, adaptée aux contextes et aux villes de toutes catégories.
Ce label est élaboré en 4 étapes qui marquent l'engagement dans la démarche (1), le démarrage du projet (2), l'aboutissement du quartier (3) et son évaluation (4). Le label est actuellement en cours de redéfinition.





L'intervention de l'AUTB

L'AUTB intervient dans le processus de labellisation depuis 2014, dans la réalisation d'expertises de projets en région Bourgogne Franche-Comté ou Grand-Est. Elle est en outre membre depuis 2016 de la commission régionale Bourgogne Franche-Comté.

Cette année, l'agence a été sollicitée pour l'expertise du projet de cœur de village de Seebach (Bas-Rhin), commune située à 8 km de Wissembourg, ville frontalière. Marquée par une richesse patrimoniale faite de fermes typiques à colombages, la commune souffrait d'un manque de commerces et de services de proximité, rendant la voiture indispensable à l'accomplissement des tâches quotidiennes. La recherche d'une nouvelle centralité permettant de conforter une offre commerciale et de services a motivé la constitution d'un espace public fédérant les activités quotidiennes liées à l'école, le commerce de proximité, mais également les moments festifs chers à ses habitants.

Une démarche exigeante

Si la réalisation du cœur du village a permis de répondre à un réel besoin de renouvellement de l'attractivité et de structuration d'une centralité, le périmètre élargi du projet n'intègre pas, pour l'instant, d'autre problématique, en particulier celle du logement existant avec une vacance d'occupation et la question de l'adaptation des fermes aux exigences actuelles de confort.
La démarche engagée par la collectivité mérite ainsi d'être poursuivie dans toutes les dimensions du label, pour répondre pleinement aux exigences de qualité qu'il propose.
Néanmoins, le renforcement de la centralité du village se poursuit, avec l'installation d'une maison médicale, un projet d'habitat intergénérationnel et la réalisation future d'une halle festive dans une ancienne grange.

Ecopolis : poursuite du programme de recherche

La sensibilisation au service de la reconquête des friches polluées

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
Consortium universitaire

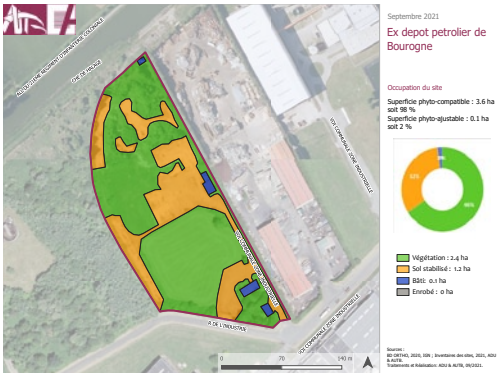
Autres partenaires
Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr
Romain Malaisé / rmalaise@autb.fr



Le contexte

Depuis 2020, l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort travaille en collaboration avec un consortium composé de scientifiques, techniciens et architectes sur le programme de recherche Ecopolis.
Ce programme a pour but d'identifier, à l'échelle du pôle métropolitain, les sites dégradés par une pollution, pour envisager les conditions de leur valorisation grâce à des techniques innovantes de génie végétal (phytomanagement).



Et en 2023 ...

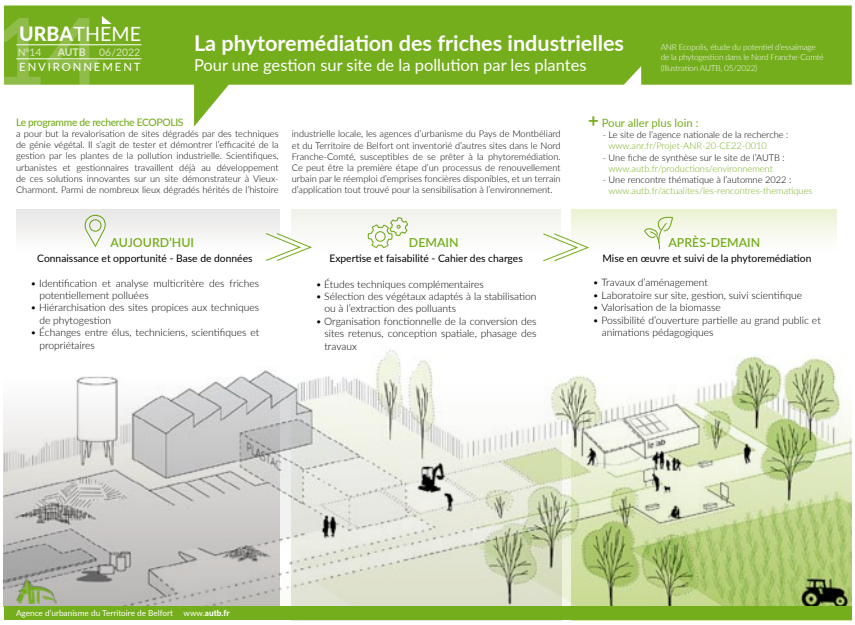
L'AUTB va poursuivre les actions de sensibilisation en organisant, en début d'année, une rencontre thématique sur les friches industrielles et la dépollution des sols. Ce format court d'une heure et demie permettra d'informer et sensibiliser les élus et les techniciens du Territoire de Belfort à ces techniques de phytomanagement. Cette rencontre aura aussi pour but d'échanger avec différents professionnels sur d'autres techniques existantes et de les confronter entre elles.

Les actions de sensibilisation

L'équipe scientifique s'est attachée à pré-sélectionner les sites qui pourraient potentiellement appliquer cette méthode de gestion. Au final, sur le territoire de Belfort, cinq communes (Bourogne, Châtenois-les-Forges, Delle, Rougemont-le-Château et Valdoie) abritent des sites répondant aux critères demandés pour la mise en place du phytomanagement. C'est dans ce cadre que les communes ont été sollicitées pour une rencontre.

Riche des études qu'elle a pu effectuer sur différents projets et de sa connaissance du terrain, l'AUTB met en œuvre des synergies. Par exemple, à Valdoie, l'agence mène une réflexion globale sur le réaménagement du carrefour de la D5 dont fait partie la friche industrielle inventoriée sur la commune.

Au cours de l'année 2022, le programme de recherche a fait l'objet d'actions de sensibilisation de la part de l'AUTB à destination des élus et des techniciens locaux. À l'assemblée générale de l'agence par l'intermédiaire d'une courte présentation, au cours d'entretiens effectués avec les communes, ou encore par la publication en juin d'une infolettre sur la phytoremédiation des friches industrielles. Ce dernier document est mis à disposition du grand public, sur le site internet de l'agence.



La démographie médicale dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Tableau de bord

Programme partenarial 2022

Partenaire
Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Coopération
AUTB - ADUPM

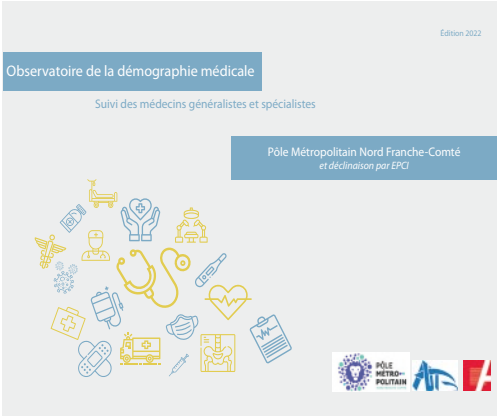
Support / Format
PDF - 16 pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr

Accès
téléchargeable sur www.autb.fr
> productions / équipements et services



La Maison de Santé à Giromagny (photo AUTB)



La santé, un enjeu pour les politiques publiques

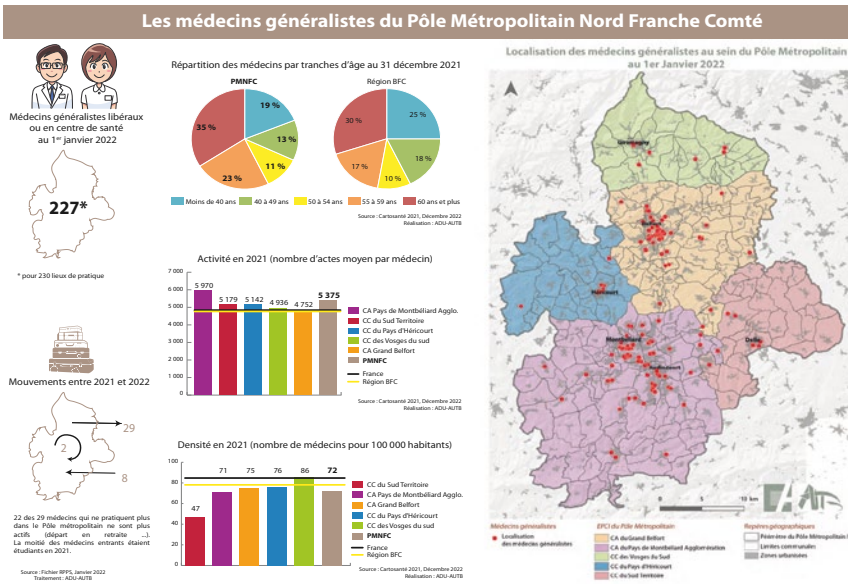
Le Nord Franche-Comté a connu ces dernières années des changements profonds dans le domaine de la santé : une réorganisation de l'offre hospitalière, des départs en retraite de nombreux médecins généralistes et spécialistes. L'accès aux soins est un véritable enjeu pour le Nord Franche-Comté.

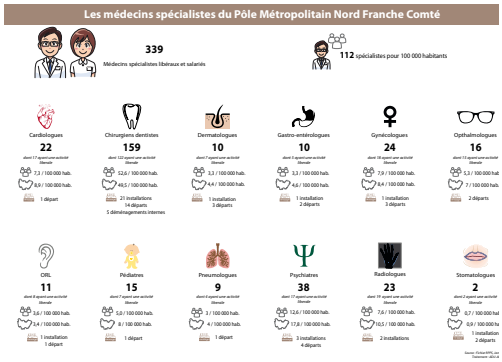
Le Pôle métropolitain est concerné par plusieurs politiques publiques en matière de santé, comme par exemple :

- Le Plan Régional Santé Environnement 3, couvrant la période 2017-2021 ;
- Le Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté, couvrant la période 2018-2023 ;
- Le Contrat Local de Santé du Nord Franche-Comté, signé en octobre 2019 (période 2018-2023).

Une meilleure connaissance de l'offre médicale

Afin de poursuivre le travail engagé en 2019, et dans un souci de pérennisation de la connaissance, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté confie aux agences d'urbanisme la constitution d'une base de données sur l'offre de soins : professionnels de santé et établissements de soins.





Un tableau de bord annuel

À partir des données récoltées et des indicateurs définis, un tableau de bord annuel donne les informations essentielles sur l'offre de soins dans le Nord Franche-Comté (professionnels de santé et structures de soins). Les résultats sont restitués sous forme de tableaux, graphiques, cartes à l'échelle du Pôle métropolitain et des cinq intercommunalités qui le composent.

La carte scolaire de la Ville de Belfort

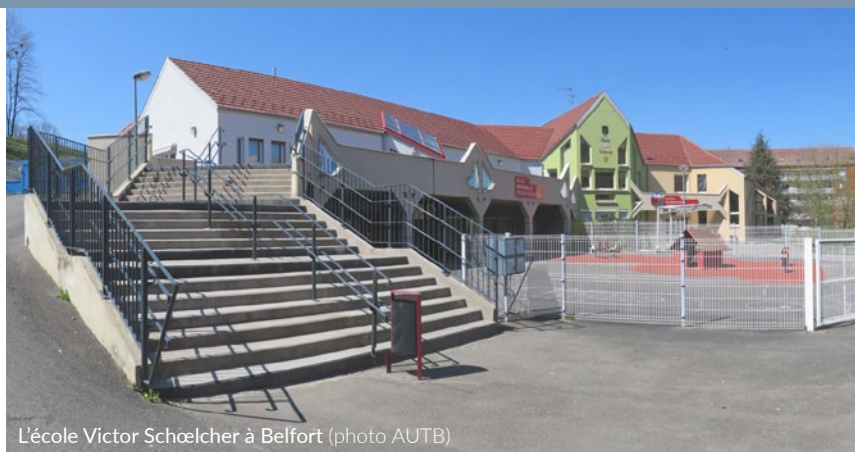
Prospective sur les effectifs scolaires de la Ville de Belfort

Programme partenarial 2022

Partenaire
Ville de Belfort - service Éducation

Support / Format
PDF - 16 pages

Référent / Contact
Pédro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr


L'école Victor Schœlcher à Belfort (photo AUTB)

L'objectif

Les effectifs scolaires varient d'une année à l'autre et la Ville de Belfort souhaite disposer de chiffres prévisionnels sur les effectifs à la rentrée prochaine afin de pouvoir échanger avec l'Inspection académique sur les éventuelles ouvertures ou fermetures de postes.

La projection de la population scolaire vise à prévoir les effectifs à scolariser pour la rentrée 2023. Ces prévisions se font école par école, et niveau par niveau.

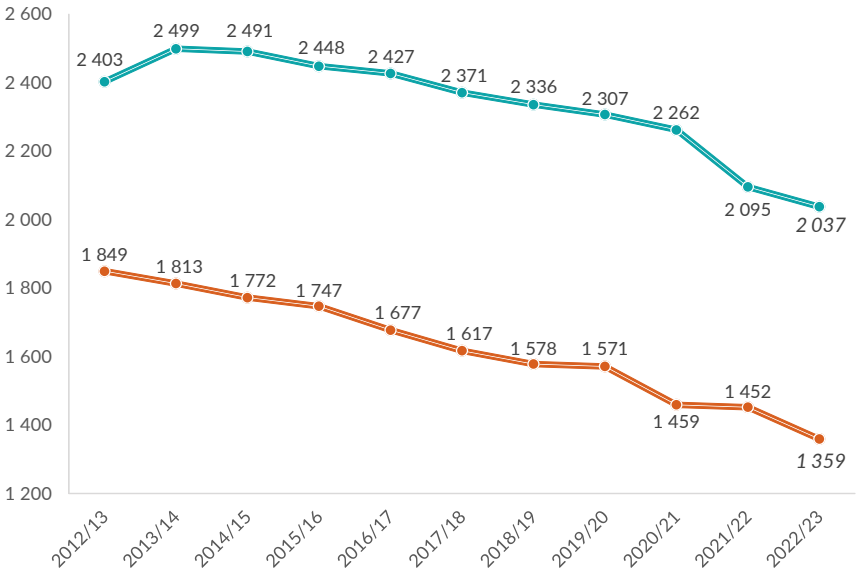




Des effectifs en baisse

Les derniers chiffres de population ne sont guère positifs. L'emploi recule et ne permet plus de fixer les habitants, réduisant l'arrivée de nouveaux habitants et renforçant les départs vers d'autres territoires. Pour les prochaines années, les effectifs scolaires des écoles belfortaines devraient être affectés par ces dynamiques démographiques.

L'évolution des effectifs scolaires à Belfort



L'importance d'une vision à long terme

Depuis 2013-2014, les effectifs scolaires baissent régulièrement et continueront à diminuer dans les prochaines années.

En projection, les effectifs scolaires devraient diminuer d'une centaine d'élèves à la prochaine rentrée. Cette baisse concerne tant les écoles maternelles que les écoles élémentaires.

Au-delà de la rentrée prochaine, plusieurs opérations d'habitat engagées ou en projet pourraient redynamiser l'offre résidentielle de Belfort et freiner les pertes d'habitants et donc d'enfants scolarisés.

La carte scolaire de la Communauté de communes des Vosges du sud

Prospective sur les effectifs scolaires

Programme partenarial 2022



Maître d'ouvrage
CCVS - service éducation

Support / Format
Rapport PDF de 28 pages

Référent / Contact
Pedro Hermenegildo / phermenegildo@autb.fr
Migdadou Sow / smigdadou@autb.fr

Contexte

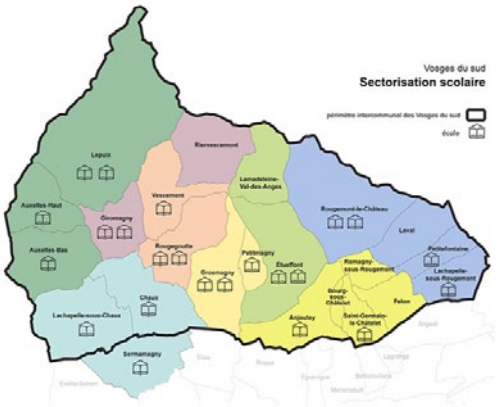
Les récentes tendances démographiques de la Communauté de communes des Vosges du sud, comme pour d'autres territoires, vont dans le sens d'une baisse régulière du nombre d'enfants scolarisés au premier degré.
La population scolaire varie en fonction de différents facteurs : la natalité, la mobilité des parents, l'accueil périscolaire et scolaire, etc. Ces dynamiques se traduisent localement par une diminution des effectifs dans les écoles, avec cependant des évolutions contrastées selon les secteurs scolaires.

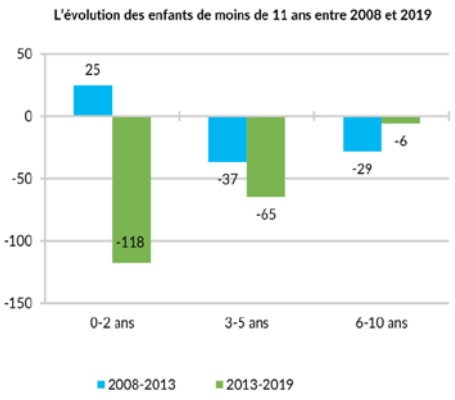
Objectif

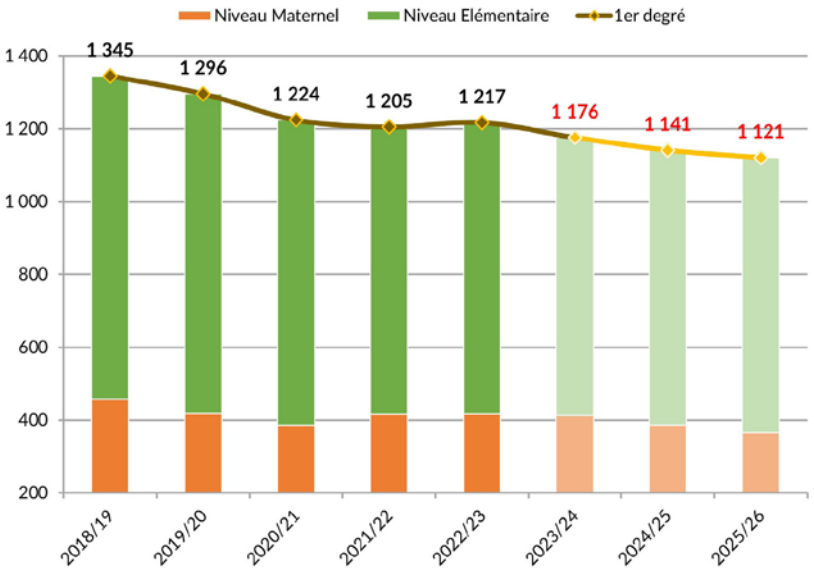
Afin de pouvoir anticiper les mesures de carte scolaire qui s'imposeront à son territoire, la CCVS a souhaité disposer d'un état des lieux et d'une vision prospective des effectifs scolaires à l'horizon 2025. Cette étude lui permettra d'échanger sur la stratégie à adopter avec les différents acteurs concernés.

La nécessité d'une vision à long terme

Depuis la rentrée 2018-2019, les effectifs scolaires diminuent régulièrement et continueront de baisser dans les prochaines années.
En projection, les effectifs scolaires globaux devraient diminuer d'environ 80 élèves à l'horizon 2025. Cette dynamique concerne tant les écoles maternelles que les écoles élémentaires. Mais des évolutions différentes sont constatées selon les secteurs scolaires.







De la prospective aux propositions stratégiques

Les prospectives démographiques montrent des disparités fortes entre secteurs scolaires. Plusieurs secteurs ont retenu l'attention et pourraient potentiellement évoluer. Les options proposées sont larges et permettront d'exploiter au mieux la capacité de chaque secteur et donc de rationaliser l'offre d'accueil. Les services de la Communauté de communes disposent ainsi des premiers éléments pour un plan de gestion global.

Appui aux problématiques économiques

Échanges avec les partenaires

Programme partenarial 2022

Partenaires
État, GBCA, CCVS, CD90, Sodeb, TANDEM, ADN-FC, AER

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Des échanges variés

Depuis plusieurs années, l'AUTB échange avec les acteurs économiques départementaux et régionaux.

La revue de projets

Sous le pilotage de l'ADN-FC, les partenaires économiques du Territoire de Belfort se réunissent cinq fois par an à l'occasion de la revue de projets. Il s'agit de faire le point sur les demandes en cours de porteurs de projet déjà installés dans notre département ou souhaitant s'y implanter.
Ces points réguliers permettent à l'AUTB de faire une veille utile pour l'Observatoire des Sites Économiques (OSE). L'Agence apporte également son expertise : les questions d'économie s'appréhendent souvent au regard de l'aménagement du territoire (vision prospective), avec des implantations de projets qui nécessitent une adaptation des documents d'urbanisme.

Le groupe de travail régional 'Zones d'Activités Économiques' (GT ZAE)

Le GT ZAE est piloté par l'Agence Économique Régionale (AER) et regroupe des collectivités, agences d'urbanisme, agences économiques, etc. Les travaux de l'année 2022 ont porté sur l'adaptation du standard de données économiques régionales en vue de la réalisation de l'inventaire des zones d'activités économiques rendu obligatoire par la loi Climat et Résilience.



L'obligation de réaliser un inventaire des ZAE

La loi Climat et Résilience de 2021 impose aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) compétents en développement économique d'engager, avant le 22 août 2022, et de finaliser un inventaire de leurs ZAE avant le 22 août 2023.

À l'échelle régionale, le GT ZAE est à l'origine de la création, en 2018, d'un standard de données économiques permettant d'observer les ZAE. Il comprend des informations sur le périmètre des sites économiques, les établissements ainsi que le foncier économique (état d'occupation, stade d'aménagement, maîtrise foncière, commercialisation). L'observatoire des sites économiques (OSE) de l'AUTB est basé sur ce standard.
Le standard régional ne répondant pas aux attentes de la loi Climat, le GT ZAE s'est réuni afin de décrypter les attentes de la loi et de pouvoir faire évoluer le standard.

Géo standard régional	Emprise des sites économiques **(couverture 98% des EPCI)**	Délimitation des sites économiques : ZAE où l'EPCI exerce ses compétences, mais aussi zones historiques, établissements isolés, réserves foncières… ⇔ **Inventaire des ZAE Loi Climat**
	Foncier économique **(couverture 89% des EPCI)**	Caractérisation des terrains dans les zones d'activités en 4 dimensions : maîtrise foncière, stade d'aménagement, stade de commercialisation, état d'occupation…
	Etablissements **(couverture 100% des EPCI)**	Établissements des entreprises issues du répertoire SIRENE géolocalisé ⇔ **Inventaire des occupants Loi Climat**
Extension Loi Climat & Résilience (article 220)	Vacances en locaux d'activités	Inventaire : locaux d'activité vacants, **potentielles friches économiques** Utile pour établir la vacance
	Unités foncières	Consolidation des données sur les propriétaires, les occupants, la vacance pour le calcul de l'indice de vacance

Un nouveau standard opérationnel

La vacance des locaux d'activités et les unités foncières ont été intégrées au standard pour répondre à l'inventaire ZAE exigé par la loi Climat et Résilience.

L'AUTB est en mesure de le mettre en œuvre pour les collectivités qui le souhaitent du fait de sa participation active à ce nouveau standard.

Pôle Métropolitain NFC : début du processus Enquête Ménages Certifiée CEREMA

Contribution au cahier des charges

Programme partenarial 2022



Maître d'ouvrage
Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Autres partenaires
ADUPMA - CEREMA

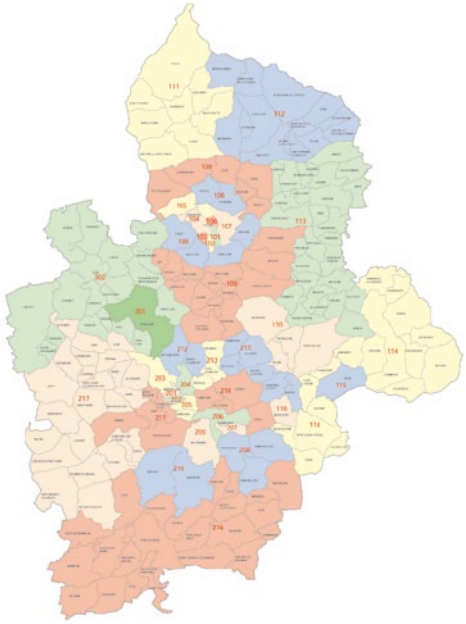
Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Contexte de l'étude

Suite aux « rendez-vous de la mobilité » de 2021, et à la feuille de route établie par les élus du pôle métropolitain, le processus de démarrage d'une enquête ménage certifiée CEREMA* (EMC²) a débuté mi-2022. Dans le cadre du partenariat entre le pôle métropolitain et les agences d'urbanisme du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard, ces dernières ont contribué à l'élaboration du cahier des charges avec le CEREMA.

EMC² Enquête Mobilité Certifiée Cerema

Les secteurs d'enquête pour l'EMD en 2004

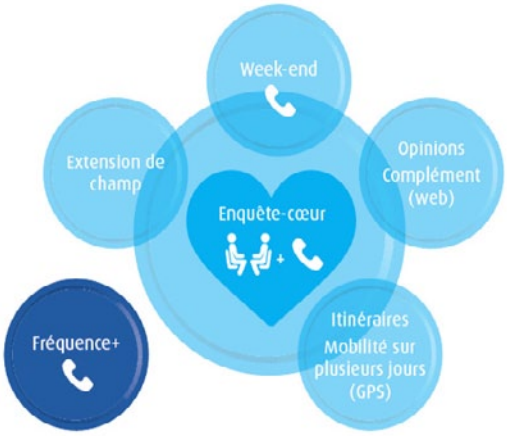


**Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.*

Des enquêtes ménages aux EMC²

L'EMC² remplace les Enquêtes Ménages Déplacements, jugées trop chères pour les collectivités. Les coûts d'une EMC² sont maîtrisés, grâce à des méthodes de collecte mixant le recueil face à face et téléphone. Le cœur d'enquête seul peut suffire, ou des options peuvent être ajoutées et adaptées à chaque collectivité.

Dans le Nord Franche-Comté, la dernière enquête ménage date de 2004 avant même la création des réseaux de transports collectifs que l'on connaît aujourd'hui. Les données alors récoltées sont aujourd'hui obsolètes et une EMC² permettra aux élus du Nord Franche-Comté d'obtenir des diagnostics utiles à la définition des nouveaux enjeux portés par les politiques publiques.



L'apport technique des agences

Les agences d'urbanisme du Territoire de Belfort et du Pays de Montbéliard ont apporté leur expertise technique aux élus sur plusieurs aspects notamment sur l'utilité des données EMC² dans les travaux d'aménagement du territoire (observatoires et études thématiques, planification, etc.).

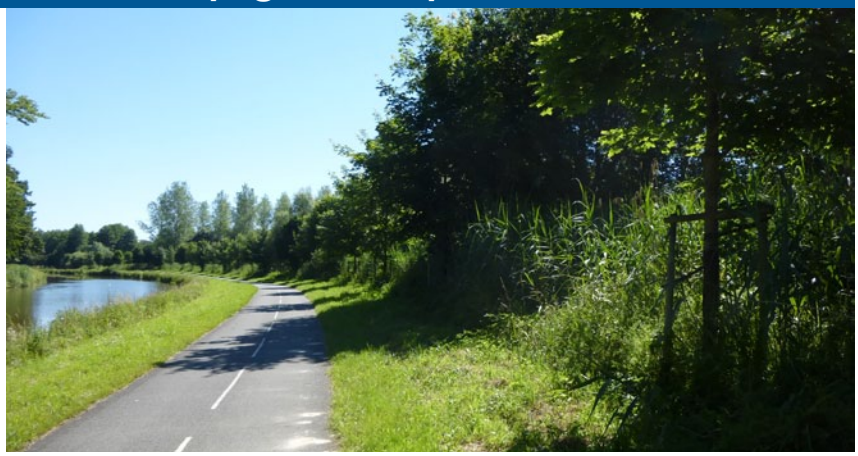
Le choix des options de l'EMC² a également été fait au regard des besoins des élus.

Concrètement en 2022, les agences ont travaillé à la définition des secteurs de tirage, découpages géographiques permettant d'assurer la fiabilité statistique de l'enquête (poids démographique et formes urbaines étant les principaux postulats à respecter). Cette carte ainsi que la composition statistique des secteurs complètent le cahier des charges rédigé par le CEREMA. La préparation et notification du marché avec le prestataire en charge de la collecte auront lieu début 2023 pour une collecte à l'automne 2023. Les premiers résultats de l'enquête seront disponibles en 2024.

Schéma départemental cyclable : accompagnement par l'AUTB

Participation aux réunions de concertation

Programme partenarial 2022



Maître d'ouvrage
Conseil Départemental 90

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Démarche de concertation auprès des EPCI du Territoire de Belfort

En 2020, l'AUTB a accompagné le Conseil Départemental du Territoire de Belfort dans l'élaboration de son schéma départemental cyclable. Ce document, qui a été présenté à l'organe délibérant le 14 octobre 2020, a été la base d'une démarche de concertation auprès des trois EPCI du Territoire de Belfort.

Cette concertation a eu lieu à l'automne 2022 : trois réunions ont été organisées afin que le Département – et notamment la Direction des Routes et des Mobilités – puisse à la fois présenter l'ensemble de la démarche aux EPCI et recueillir leurs projets et leurs besoins.



Projets départementaux et besoins locaux

Une concertation continue avec les acteurs locaux (Communes, Intercommunalités, Autorités organisatrices des mobilités, associations, État, Départements voisins, Région, etc.) permet de définir les axes et les enjeux prioritaires, ainsi que les actions à mettre en œuvre et leur suivi.
En ce sens, le Département a présenté le calendrier à long terme des projets cyclables structurants sans omettre d'expliciter les étapes administratives liées aux contraintes auxquelles il doit faire face (topographie, préservation de l'environnement, etc.)
Chaque élu présent aux réunions a pu questionner le Département sur ses projets et faire remonter les ambitions communales et les maillages potentiels au réseau cyclable existant.
Le Département a ainsi pu rappeler la différence d'échelle entre les projets qu'il souhaite développer et ceux que les communes et intercommunalités peuvent réaliser.
Le Département a également précisé que des réunions de travail vont être organisées dans les communes pour discuter plus en détail du développement cyclable (tracés potentiels, conseil, ingénierie).

Le schéma départemental cyclable est un document voué à évoluer en fonction des opportunités : projets d'aménagement du territoire, facilité de réalisation (absence de contrainte environnementale par exemple, aménagement de voirie, etc.).
Il répond à l'ambition de l'État de faire du vélo un mode de transport à part entière et de le promouvoir comme un enjeu pour la santé, pour la pratique sportive et ce, pour chaque Terrifortain en ville comme dans les secteurs ruraux.



Étude de rabattement et prospective sur des abris vélos sécurisés

Rapport

Programme partenarial 2022

Maître d'ouvrage
SMTC 90

Support / Format
Rapport PDF, 42 pages

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Conditions d'accès
http://autb.fr/doc/RAP_SMTC_rabattementvelo_2022_FINAL.pdf

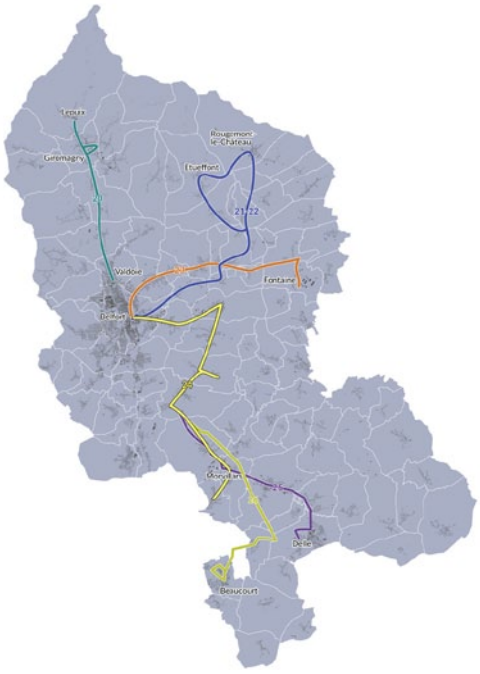


Le développement de l'intermodalité

Depuis 2013 et 2014, le SMTC 90 complète respectivement son offre de transport public avec l'installation de vélos en libre-service (VLS) et de voitures en autopartage. Le service VLS est disponible à Delle, Belfort et dans les communes de 1ère couronne.

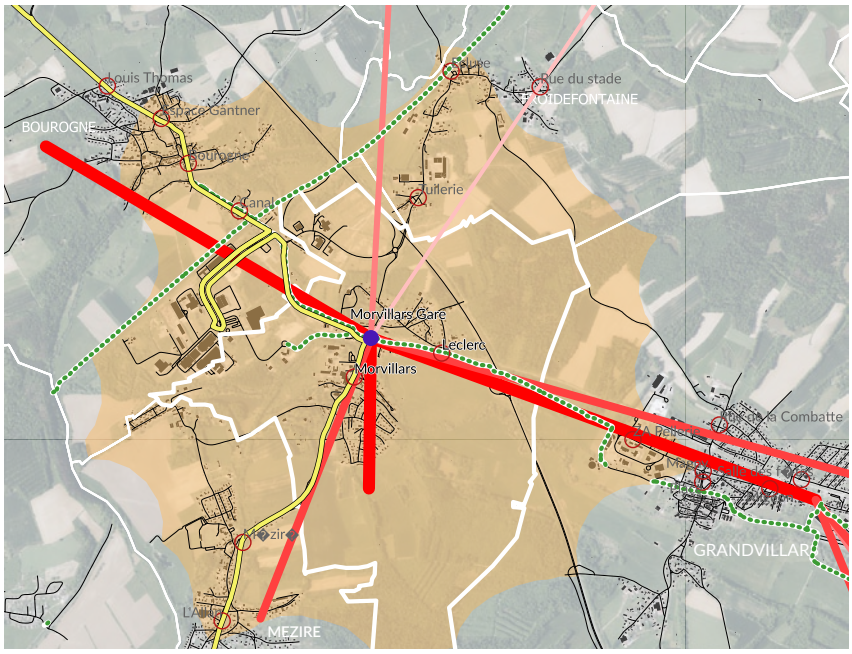
Le développement de l'intermodalité fait partie de la politique du SMTC 90 et constitue un enjeu de déploiement sur le reste du département (réseau Optymo suburbain).

C'est en ce sens qu'il a été demandé à l'AUTB une étude de rabattement vélo autour d'arrêts de bus stratégiques, à proximité desquels seraient installés des abris vélos sécurisés.



Propositions d'implantation de box vélos sécurisés

L'accent est mis sur plusieurs bourgs-centres du réseau Optymo suburbain principal (Giromagny, Etueffont, Rougemont-le-Château, Fontaine, Morvillars, Delle et Beaucourt). Les arrêts les plus fréquentés et les flux entre le domicile des abonnés Optymo et les arrêts ont été identifiés grâce aux données du SMTC 90. Une aire d'accessibilité théorique de 10 minutes à vélo permet de percevoir le potentiel d'usagers intéressés par les abris vélos sécurisés. Des photomontages rendent compte d'une possible insertion d'un abri vélo sécurisé dans l'espace public à proximité des arrêts de bus. Plusieurs modèles aux capacités différentes sont proposés et annexés au document.



Pour aller plus loin

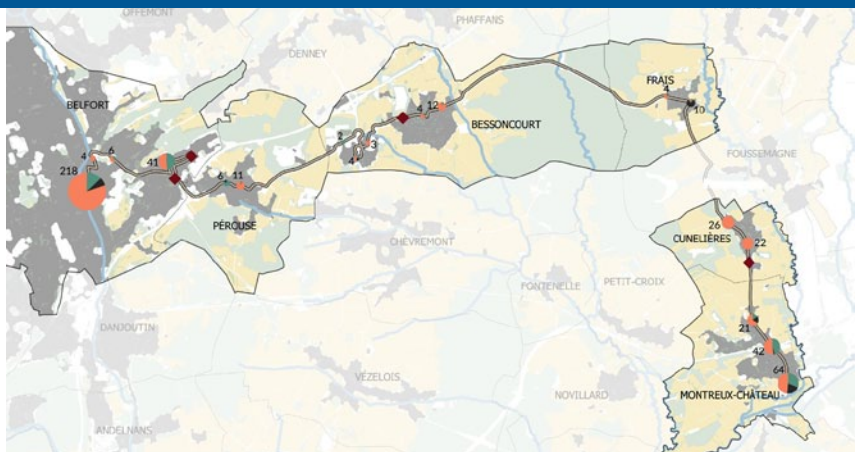
En 2023, l'AUTB proposera – pour les arrêts de bus les plus pertinents des bourgs-centre – des itinéraires sécurisés. En effet, le public opérera un report modal vers le vélo uniquement s'il peut emprunter un itinéraire clairement identifié et sécurisé.

Aussi, cette étude de rabattement, et la méthode qui s'y rattache, peut tout à fait s'étendre à d'autres communes et d'autres arrêts Optymo du département.

Étude sur l'efficience des lignes suburbaines secondaires n°30 à 40

Rapport

Programme partenarial 2022



Maître d'ouvrage
SMTC 90

Support / Format
Rapport PDF, 80 pages.

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Interroger l'efficience des lignes

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort a mandaté l'Agence d'urbanisme pour analyser l'efficience du réseau suburbain secondaire, à savoir les lignes Optymo 30 à 40. Ces 11 lignes complètent le réseau urbain et le réseau suburbain principal.
On entend par efficience (un anglicisme) à la fois l'efficacité du réseau et sa capacité de rendement (= le rapport entre les recettes commerciales, c'est-à-dire ce que l'usager paie pour utiliser le réseau, et le coût d'exploitation, c'est-à-dire les frais du personnel et du véhicule).

L'efficience d'une ligne de bus est donc le rapport entre les recettes obtenues grâce aux usagers de la ligne et les ressources utilisées pour la faire fonctionner.



Regards socio-démographiques et données de fréquentation

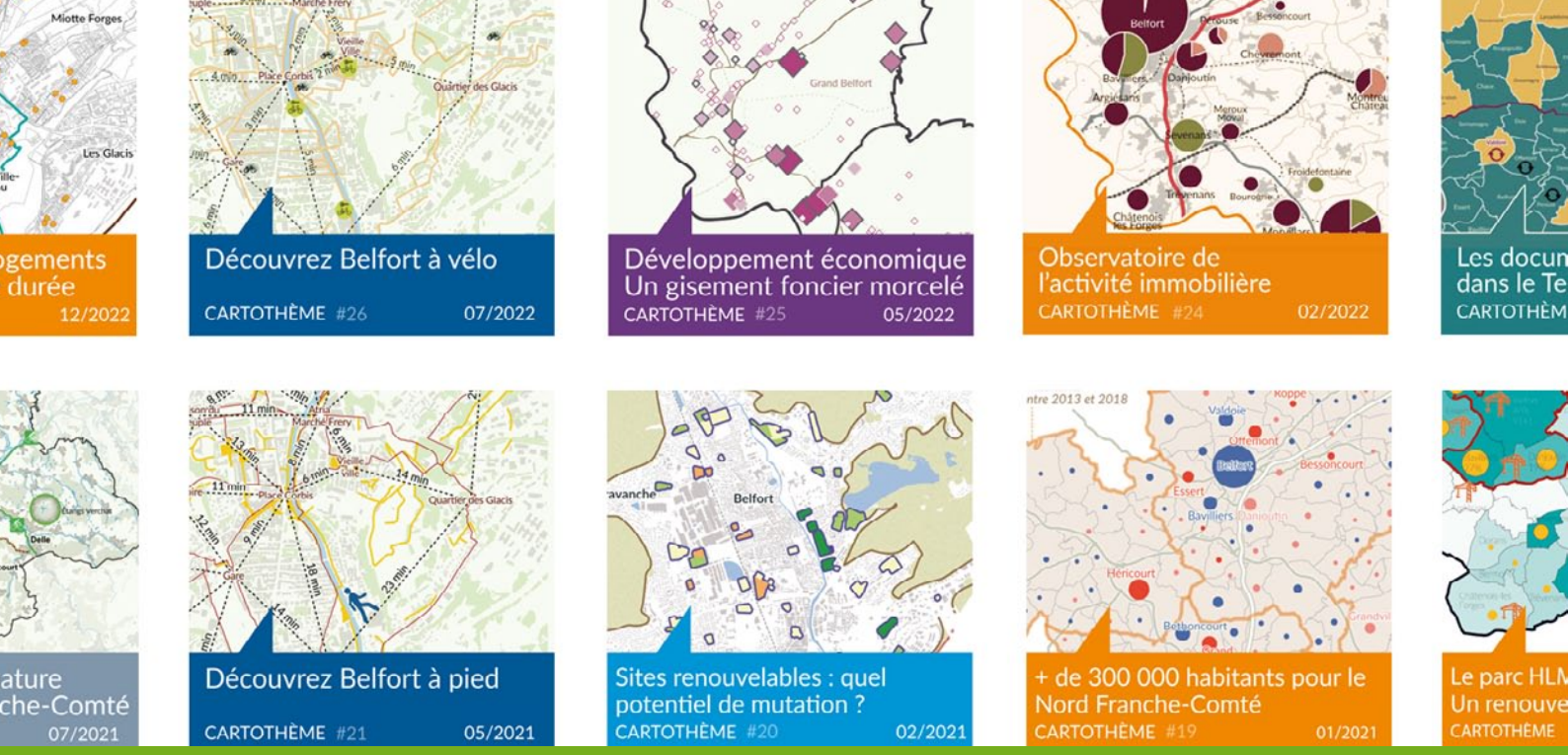
Au-delà de la simple fréquentation des lignes (suivie grâce aux validations des Pass Optymo lors des montées dans le bus), il est intéressant de montrer la densité d'activité humaine par commune (densité de population + densité d'emplois) afin d'obtenir une photographie du public potentiellement intéressé par ces lignes de bus et de vérifier si les arrêts de bus sont judicieusement situés sur le territoire. Dans cette même logique de connaissance du territoire, une typologie des lignes a été dressée à partir d'indicateurs spécifiques : population et actifs, indices de résidentialisation et de jeunesse, taux d'équipement et de motorisation des ménages, etc.
Ces analyses socio-démographiques complètent l'analyse des données SMTC, et des corrélations peuvent être observées.

Des cartes des validations par arrêt ont pu être réalisées pour chaque ligne suburbaine secondaire, en fonction du Pass Optymo. Il apparaît alors clairement que les moins de 18 ans sont les usagers majoritaires de ces lignes de bus (Pass Optymo Scolaire).

Le SMTC a également fourni les informations nécessaires pour établir des ratios d'efficience pour les 11 lignes étudiées. Ces ratios, couramment utilisés dans les études sur les transports publics, permettent de comparer les lignes entre elles, quand bien même leurs itinéraires, leurs publics et leurs coûts d'exploitation diffèrent.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des ratios (les verts étant les meilleurs, les rouges les moins performants).
Avec cette étude, le SMTC dispose d'éléments concrets afin de dresser un bilan de ces lignes de bus, après plus de 5 ans de mise en service et de repenser d'autres circuits pour les années à venir.

	Vitesse commerciale (km/h)	Voyages/ km	Km parcourus/ habitant	Voyages/ habitant	Coût d'exploitation/km (€)	Coût d'exploitation/ voyage (€)	Coût d'exploitation/ habitant (€)
Ligne 30	33	0,38	3,3	1,28	4,34	11,3	14,5
Ligne 31	25,4	0,29	2,32	0,69	5	16,8	11,62
Ligne 32	41	0,19	0,78	0,15	3,1	16,4	2,45
Ligne 33	38,6	0,2	1,13	0,17	3,86	20,8	2,58
Ligne 34	36	0,17	2,08	0,08	3,61	21,71	1,73
Ligne 35	36	0,14	1,1	0,15	2,43	17,61	2,68
Ligne 36	36	0,19	3,36	0,62	3,86	20,8	12,97
Ligne 37	25,7	0,57	2,45	0,14	3,87	66,3	9,46
Ligne 38	31	0,16	1,7	0,27	3,87	24,04	6,56
Ligne 39	36,6	0,04	0,31	0,01	3,29	85,58	1,03
Ligne 40	60	0,1	0,36	0,28	4,66	47,54	13,12



Axe 4

RESSOURCES ET ANIMATION

ANIMATION & COMMUNICATION

CENTRE DE RESSOURCES



Rencontre thématique « La Covid-19 et ses effets sur les marchés résidentiels »

L'activité locale de l'habitat et ses dynamiques
25 mars 2022
Programme partenarial 2022

Partenaires
Carré de l'Habitat, Immoreecht
Support / Format
Présentations - Synthèse
Référent / Contact
Pedro Hermenegildo/ phermenegildo@autb.fr
Accès
Consultation et téléchargement sur autb.fr



Diffuser, animer, partager

Un des rôles de l'agence d'urbanisme est de nourrir la réflexion en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, en plus de la diffusion de ses travaux, elle s'attache à susciter des moments de partage avec les acteurs locaux. Des rencontres thématiques en format court sont organisées dans cet esprit, à partir de sujets concrets.

En mars 2022, l'AUTB a ainsi organisé une rencontre thématique sur les effets de la Covid-19 et des confinements sur les marchés résidentiels et l'habitat dans le Territoire de Belfort.



Quels projets immobiliers après la crise ?

Les incertitudes, le manque de visibilité rendent les projections confuses. Il est encore difficile de mesurer les effets de la crise. Avec des fractures économiques et sociales qui se creusent, de nombreux projets immobiliers pourraient être abandonnés ou reportés, laissant place à l'émergence de marchés immobiliers à plusieurs vitesses, selon les secteurs géographiques et les capacités financières des habitants.

Des changements de comportements

Après les confinements, les envies d'espace, de nature, de qualité de vie, ont été au cœur des recherches immobilières. Le désir d'un logement plus grand avec jardin ou terrasse, quitte à s'éloigner de la ville, a été plébiscité, mouvement accéléré par le développement du télétravail.

L'autre principal phénomène est la hausse des séparations et des divorces qui conduit à une modification de typologie des logements souhaités. L'habitat hybride (individuel groupé) et le T4 font partie des plus recherchés.


Les Carrés de l'habitat à Argiésans

Les conséquences sur les marchés

Le marché immobilier a connu un élan d'activité dans les mois qui ont suivi le déconfinement. Si le marché du neuf ne semble pas affecté aujourd'hui, son horizon est plutôt incertain. En effet, en 2021, les professionnels du bâtiment ont eu des difficultés à absorber la reprise d'activité, en raison de la hausse des coûts des matériaux et des problèmes d'approvisionnement. Au surcoût des matériaux, s'ajoute en 2022 une hausse estimée de 4 à 5 % pour un appartement neuf et de 5 à 7 % pour une maison individuelle due à la nouvelle norme RE2020. S'ajoutent à cela des prêts bancaires de plus en plus difficiles à obtenir et la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, avec une raréfaction du foncier qui semble inéluctable.

En dépit des impacts sanitaires et économiques, la pandémie aura épargné l'activité de l'immobilier ancien. Le marché est tendu, l'offre étant moins importante que la demande, les biens qui répondent aux souhaits des potentiels acquéreurs se vendent vite et sans négociation.

Rencontre thématique « Mobilités actives et partagées »

La place du vélo dans notre quotidien

23 juin 2022

Programme partenarial 2022



Partenaires
GBCA - CD90 - Véloxygène 90

Support / Format
Présentations - Synthèse

Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès
Consultation et téléchargement sur autb.fr

L'enjeu des mobilités actives

Cette deuxième rencontre thématique de 2022, consacrée aux mobilités actives et plus particulièrement à la place du vélo dans notre quotidien, a permis de réunir à l'AUTB plusieurs acteurs locaux : le service Espace Public et Mobilités du Grand Belfort, la direction des Routes et des Mobilités du Conseil Départemental et l'association Véloxygène 90. Chacun a pu apporter son regard sur la pratique cyclable dans le département.

Les mobilités actives sont un levier fort de décarbonation et contribuent à la transition énergétique.

QUIZZ ACTIF



« Mise en jambe » active du public pour perçevoir la tendance du vélo parmi les participants à la rencontre

Les questions posées :
« Qui possède un vélo ? »
« Qui possède un vélo à assistance électrique ? »
« Qui utilise son vélo uniquement en vacances ? le week-end ? plusieurs fois par semaine ou tous les jours ? »

Ce moment convivial a montré que la pratique du vélo est bien présente, confortant ainsi les chiffres nationaux avancés par les diverses études sur ce thème.

Projets, infrastructures et usages

L'agglomération du Grand Belfort a pu présenter les projets phares actuels et les dernières pistes cyclables réalisées notamment la piste vélo école, projet issu du budget participatif citoyen. Ce nouvel équipement répond aux enjeux du moment : savoir rouler, se comprendre, et apprendre, pour ne pas abandonner la pratique du vélo une fois adulte.

Le Département a quant à lui présenté le schéma départemental cyclable et également l'un de ses derniers tronçons structurant pour notre territoire : la piste cyclable reliant la Coulée Verte à l'Hôpital Nord Franche-Comté. La complexité dans la recherche de nouveaux tracés réside dans les contraintes environnementales (compensation des zones humides, respect des zones agricoles et boisées, démarches administratives, etc.) et explique les délais parfois observés entre l'annonce d'un nouveau maillon cyclable et sa mise en service.

Enfin, l'association Véloxygène a rappelé son rôle primordial dans la promotion de l'usage quotidien du vélo. Elle se mobilise ainsi pour le droit de circuler à bicyclette en toute sécurité et de respirer un air qui ne nuise pas à la santé. Ses actions portent également vers une augmentation sensible des efforts de l'État et des collectivités locales en faveur du vélo dans le cadre du respect de l'environnement, des aménagements simples, sûrs et peu coûteux comme des pistes cyclables, des carrefours aménagés, etc.



Vers une hausse de la pratique du vélo

Cet atelier, riche en enseignements sur le rôle des collectivités, amène plusieurs questionnements, notamment sur le maillage local périurbain et l'accompagnement technique des communes qui souhaitent se raccorder au réseau structurant. Avec l'urgence climatique, les villes investissent davantage dans les aménagements qui favorisent la pratique de la mobilité active, et la pratique cycliste reste l'un des moyens de transport les plus économiques.
Il semble que toutes les personnes présentes à l'atelier s'accordent à dire que les prix élevés de l'essence, les infrastructures de plus en plus adaptées au vélo et le besoin des gens de bouger et de profiter de la nature signifient une chose : le boom du vélo est loin d'être terminé !

Rencontre thématique « Sobriété foncière et développement local »

Conférence animée par J.P. Strebler
16 décembre 2022

Programme partenarial 2022

Partenaires
DDT90

Support / Format
Diaporama de présentation (sur demande)

Référent / Contact
A-S Peureux Demangelle / aspeureux@autb.fr



De la lutte contre l'artificialisation des sols au gel des constructions

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « Climat & résilience », promulguée le 22 août 2021, place la lutte contre l'artificialisation des sols au cœur de l'aménagement du territoire.

Comment concilier un développement des territoires à la fois dynamique et sobre en foncier ?
Comment appréhender la sobriété foncière et ses effets en cascade sur les documents d'urbanisme (modifications des SRADDET, SCoT et PLU) ?
Y-a-t-il aujourd'hui un intérêt à élaborer un PLU ?
Comment mobiliser le foncier ?
Quels leviers actionner pour requalifier des friches ?

L'AUTB a eu le plaisir d'accueillir Jean-Philippe Strebler, juriste-urbaniste, pour animer une conférence à destination des élus et techniciens pour apporter un éclairage sur ces questions.

Concilier un développement des territoires à la fois dynamique et sobre en foncier

Le foncier doit être géré de façon économe, rationnelle et partagée. Les projets et aménagements doivent être menés de façon cohérente et concertée, entre les différents intervenants, dans le cadre d'une approche globale du territoire et à travers le prisme de l'artificialisation des terres.

Le foncier, un sujet stratégique des politiques d'urbanisation et d'aménagement

Une coordination de l'action publique permettra d'identifier les secteurs stratégiques, susceptibles d'être réinvestis au sein de l'emprise urbaine.
Qu'elles soient résidentielles, industrielles ou commerciales, les friches sont des espaces à reconquérir.





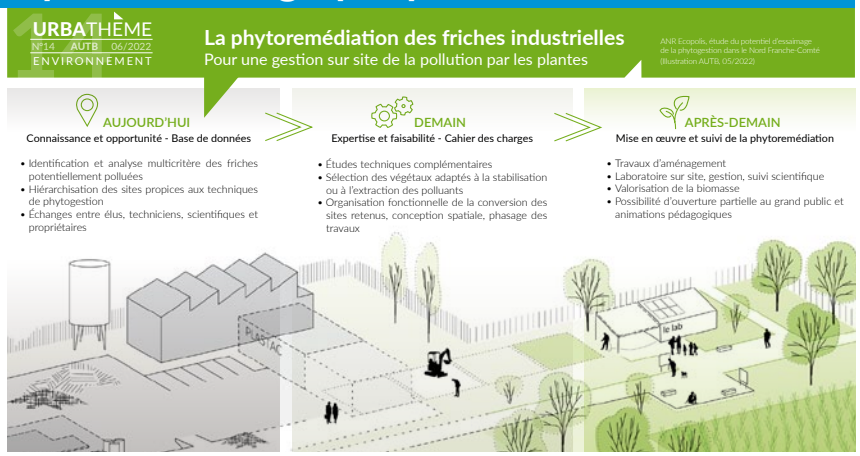


*Juriste spécialisé en droit public (urbanisme et environnement), **Jean-Philippe Strebler** est un praticien de l'aménagement du territoire.*
Il est maître de conférences associé à l'université de Strasbourg où il intervient dans plusieurs masters II de droit (immobilier et notarial, environnement, administration locale) et en 3ème année de licence de l'Institut d'Études Politiques (droit des collectivités territoriales). Il anime depuis plusieurs années de nombreux séminaires de formation professionnelle (fiscalité de l'urbanisme, droit de l'affichage, etc.). Il a été, de 2005 à 2012, directeur du syndicat mixte chargé de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord, puis, de 2012 à 2015, directeur de la Fédération nationale des SCoT. D'avril 2015 à mars 2022, il a dirigé le syndicat mixte du SCoT de Sélestat et sa région. Il est l'auteur de nombreuses études juridiques consacrées au droit de l'urbanisme et au droit de l'affichage publicitaire, et de plusieurs ouvrages.

Cartothème et Urbathème, les publications graphiques de l'AUTB

L'actualité du territoire en un clin d'œil

Programme partenarial 2022



Référente / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr

Accès
- Diffusion par publipostage
- Présentoir de l'accueil AUTB
- Menu 'Ressources' sur autb.fr

Quatre années de communication via les infolettres

L'AUTB réalise et publie fréquemment un document concis sur un sujet se référant à l'aménagement du territoire. Cartothème et Urbathème sont diffusés par publipostage à près de 600 destinataires.

En quelques minutes, le lecteur apprend l'essentiel sur un thème choisi le plus souvent en lien avec l'actualité locale. Grâce aux études auxquelles Cartothème et Urbathème renvoient, il peut aller plus loin dans la compréhension du sujet traité.

Ces infolettres, également disponibles sur le site internet de l'agence, sont ainsi de véritables appuis et ressources pour compléter des études, des synthèses, ou des analyses rapides du territoire.

Régulièrement relayées sur le site de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, les infolettres rayonnent également à l'échelle nationale.

7 publications en 2022

- L'observatoire de l'activité immobilière et foncière
- Réinvestir une friche ferroviaire pour un projet de développement touristique
- L'observatoire des sites économiques du Territoire de Belfort
- La phytoremédiation des friches industrielles
- Belfort à bicyclette : temps de parcours et aménagements adaptés
- Portrait des écoles publiques à Belfort
- Le gisement des logements vacants de longue durée

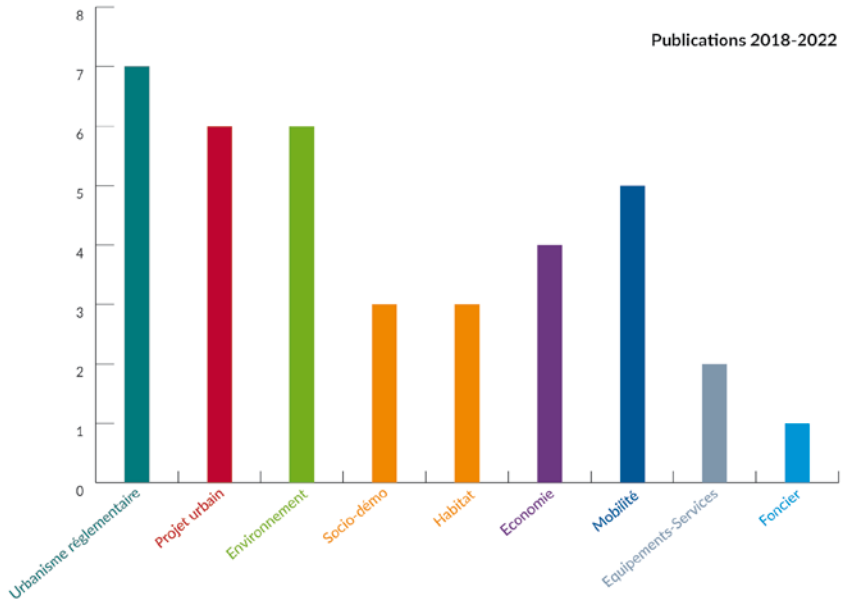
Multiscalaire et multi-thématique

Depuis l'îlot urbain pour décrire un outil d'urbanisme, jusqu'au Nord Franche-Comté pour analyser les tendances démographiques, les infolettres appréhendent toutes les échelles.
De même, tous les domaines de travail sur lesquels l'AUTB intervient sont tour à tour relayés par Cartothème ou Urbathème.

L'AUTB poursuivra cette dynamique en 2023 en communiquant sur l'actualité et les mutations de son territoire ainsi que sur les études portées par l'équipe.



Pour recevoir CARTOthème et URBAthème : abonnez-vous via contact@autb.fr



Site internet et Infolettre de l'AUTB

La communication active de l'agence

Programme partenarial 2022



Support / Format
Numérique

Référent / Contact
Caroline Demeusy / cdemeusy@autb.fr

Accès
www.autb.fr

Un portail numérique au service des collectivités et des citoyens

Le site autb.fr est un espace privilégié pour comprendre l'action de l'AUTB au sein de son territoire d'intervention.

La page d'accueil du site se compose de plusieurs vignettes et permet, à partir d'un « clic » d'accéder directement à une actualité ou à une étude récente.
Les menus déroulants donnent accès à la présentation de l'équipe, aux travaux par domaine de travail, aux actualités locales et nationales de l'urbanisme et à des ressources sur l'aménagement du territoire.

Les observatoires et études sont accessibles sous forme de fiches de synthèse, voire de rapports complets à télécharger.

Parmi les ressources mises à disposition, la photothèque s'enrichit au fil des études menées par l'agence. " L'album du mois " met régulièrement en avant un thème ou un lieu à travers une sélection de photos. De la même façon, " le livre du mois " présente les ouvrages acquis par l'agence.

Un relais de l'actualité, notamment de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), témoigne de l'implication de l'AUTB dans des réseaux d'échanges professionnels, via des séminaires, clubs thématiques, publications, etc.



Une nouveauté cette année : l'infolettre de l'AUTB

À destination de ses adhérents et pour maintenir un contact privilégié avec eux, l'agence a mis en place en début d'année une infolettre qui est diffusée une fois tous les deux mois. Comme son nom l'indique, elle a pour vocation première d'informer les destinataires de l'actualité de l'agence : les rencontres qu'elle organise, ses expositions, ses publications, ses études, et toutes les informations essentielles liées à ses domaines d'expertise (habitat, projets urbains, démographie, transport, etc.).



Les autres sites internet animés par l'AUTB

À côté de son site principal, l'agence en anime deux autres, basés sur le même nom de domaine : celui de l'Observatoire des sites économiques atlaseco.autb.fr et celui du Syndicat Mixte du SCoT du Territoire de Belfort scotbelfort.autb.fr

43ème Rencontre des agences d'urbanisme à Toulouse

Participation de l'AUTB au colloque national de la FNAU

du 12 au 14 octobre 2022

Lieu
Toulouse
Organisation
L'Agence d'urbanisme de Toulouse avec la FNAU
Informations / Programme / Replay
www.aua-toulouse.org



photo AUAT ©Christophe Ferrand

Le rendez-vous annuel des urbanistes

Chaque année, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) réunit élus, professionnels et partenaires des agences intéressés par les questions du fonctionnement et de l'évolution des villes et des territoires.
Cette année, la 43ème édition, organisée par l'AUAT, a rassemblé plus de 600 acteurs du monde de l'aménagement du territoire.
Trois salariés de l'AUTB ont participé à ces journées d'échanges.





Embarquement immédiat pour le changement

Climatiques, écologiques, sanitaires, économiques, sociaux, les changements interpellent profondément les territoires. Les acteurs du monde de l'urbanisme et de l'aménagement doivent faire face à l'incertitude et à l'urgence. Comment nous emparons-nous de ces changements ? Comment les observer, les comprendre, les expliquer puis les traduire, les orienter, les accompagner ? Comment font-ils évoluer les pratiques ?

Le premier jour, la plénière d'ouverture a débuté par une conférence inaugurale de François Gémenne, co-auteur du 6ème rapport du GIEC, et s'est poursuivie avec deux tables-rondes réunissant des intervenants d'horizons divers.

Le deuxième jour, 12 visites étaient organisées ainsi que deux « Journées grand territoire » à Albi, Gaillac et dans la vallée de l'Ariège. Une douzaine d'ateliers thématiques conçus par les agences d'urbanisme se sont également tenus sous des formes variées : conférences, table-rondes ou productions collectives.

Le troisième jour, la plénière de clôture a vu les interventions de Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de Dominique Faure, secrétaire d'État à la Ruralité.



photo AUAT ©Christophe Ferrand

Après la Rencontre

Les vidéos des principaux temps forts sont à retrouver en replay sur le site www.aua-toulouse.org et un numéro spécial de la revue Urbanisme consacré à l'événement sera publié début 2023.

16e Rencontres nationales des SCoT à Besançon

Participation au colloque national de la fédération des SCoT

15 - 16 - 17 juin 2022

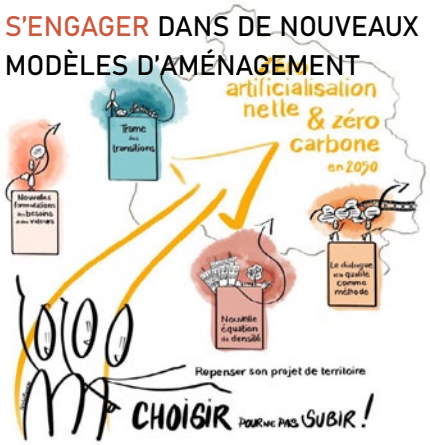
Lieux
Besançon et Arc-et-Senans

Organisation
Fédération Nationale des SCoT

Informations et programme
www.rns.fedescot.org

Participants
J-M. Herzog, F. Ravey, A-S. Peureux-Demangelle, C. Petit, B. Loichot.





Vers de nouveaux modèles d'aménagement des territoires

L'habitat consomme de l'espace à hauteur de 5m² de foncier pour 1m² bâti, il s'agit le plus souvent d'habitat individuel avec environ 50 % de l'espace consommé destiné à des opérations de moins de 8 logements. Les activités aussi consomment de l'espace et créent de fortes polarisations. Et si les constats quantitatifs sont unanimes, il est également nécessaire de s'intéresser aux enjeux qualitatifs et de voir les enjeux de la réversibilité des usages.
Cette démarche a donné lieu à une contribution, réalisée par la Fédération Nationale des SCoT : elle regroupe les regards d'experts, des éclairages et présente des exemples locaux. « Elle vise à rappeler les leviers à disposition des élus, à rendre sa place au projet politique de territoire ». Le document est consultable à l'agence et en ligne (*fedescot.org*).

Créer de la valeur à l'heure du ZAN ?

Il est essentiel de créer une anthropie positive, de jouer sur les densités et de travailler l'acceptabilité des projets. Mais le modèle économique actuel possède t-il les moyens de nos ambitions ? Et comment l'adapter ? Le pacte social sera t - il fragilisé par le ZAN ? Comment résoudre l'équation du ZAN ?

« Choisir pour ne pas subir »

Effectivement, être acteur de ses choix, de ses projets, de ses ambitions, permettra de ne pas subir de possibles injonctions et de valoriser cette exprérience.



Visite des jardins de la saline royale d'Arc-et-Senans

Le site inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial par l'UNESCO, évolue. Le demi-cercle construit est aujourd'hui complété par un demi-cercle d'aménagements paysagers, pour obtenir le cercle immense idéalement pensé par Claude Nicolas Ledoux.



17e Rencontres Nationales des SCoT

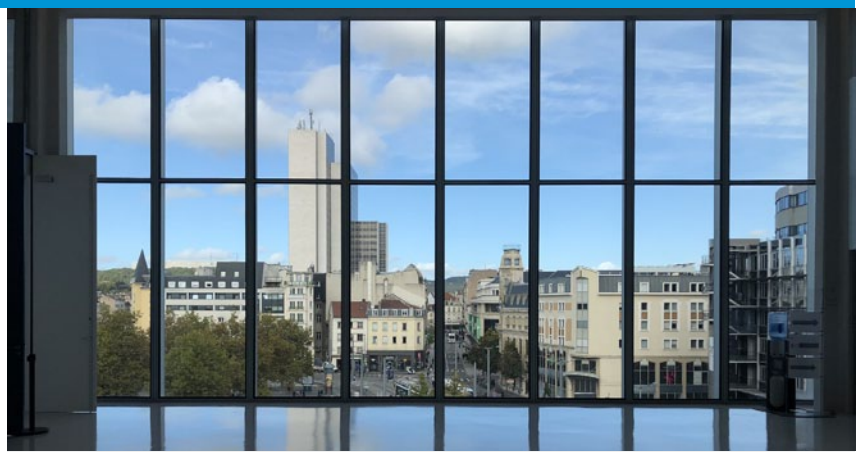
Le prochain colloque organisé par la fédération des SCoT aura lieu en juin 2023 à Nîmes. Ces rencontres permettent des échanges privilégiés entre élus.

Assises Nationales du Foncier et des Territoires

« Intégrez le foncier dans vos stratégies ! »

Nancy, 6 octobre 2022

Lieu
Nancy, Centre Prouvé
Organisation
Business Immo et Lifti
Informations et programme
www.anft.fr
Participants
Dominique Brigand et Caroline Petit



Le foncier au regard des évolutions sociétales et climatiques

Les Assises Nationales du Foncier sont des rencontres qui rassemblent les acteurs nationaux du foncier, de l'aménagement et de l'urbanisme, autour de la question des stratégies foncières, dans le but de renouer le lien qui unit les acteurs de la ville, face aux enjeux climatiques et aux orientations prises par le législateur sur l'économie foncière. De nombreux débats ont jalonné cette riche journée.

Les thèmes abordés sont variés et cherchent à éclairer les changements à l'œuvre dans leur rapport à la question foncière : ZAN, modèles d'aménagements et équilibres territoriaux, impacts du changement climatique sur le foncier, souveraineté alimentaire et foncier agricole, contraintes et financement du renouvellement urbain, inventorier, observer les fonciers déclassés, accès au foncier et enjeux de la propriété, fiscalités locales face à la sobriété foncière, etc.



Animateur d'un observatoire des espaces mutables, l'AUTB a particulièrement suivi les débats proposés autour de l'observation des fonciers déclassés.

Les fonciers déclassés interrogent le modèle de croissance

Ce parcours de réflexion s'inscrit dans un contexte général de recherche de la sobriété foncière pour répondre aux exigences du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Dans cet objectif, des moyens doivent être affectés à la production de connaissances sur les espaces vacants. Les inventaires de friches commencent à fleurir, le plus connu étant « Cartofriche ».

Ainsi, les inventaires réalisés aujourd'hui s'appuient sur plusieurs techniques de recherches, qu'il est souvent nécessaire de combiner. Ils ont deux finalités : les documents d'urbanisme et la recherche de potentiel pour les aménageurs. Ce sont deux objectifs différents, qu'il s'agirait pourtant de lier pour activer les mécanismes vers la sobriété foncière.

Au-delà d'une simple liste, il est souvent question de caractériser les espaces recensés. Les observatoires proposent par exemple d'évaluer l'état des espaces, le coût de la rénovation (notamment pour créer des logements), mais aussi d'évaluer le potentiel de gain écologique en cas de renaturation.

Renaturer est d'ailleurs considéré comme une opportunité, une urgence ou un potentiel de compensation, il est certain qu'elle participe à améliorer le cadre de vie en milieu urbain.

Assises Nationales du Foncier et des Territoires

BUSINESS IMMO — DESTINATION NANCY — LIFTI Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes

Il est cependant difficile, pour des politiques publiques, d'envisager le devenir du patrimoine privé. Tout comme il est difficile d'appliquer un modèle économique à toutes les opérations de renouvellement. Enfin, la gestion du foncier et des espaces déclassés ne peut se faire sans un projet identifié.

Réseau des correspondants SIG du Territoire de Belfort

Échanges sur les systèmes d'information géographique

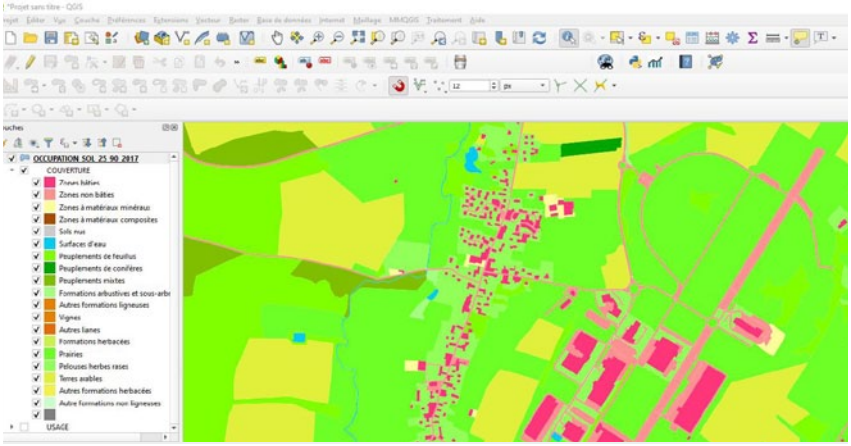
Programme partenarial 2022

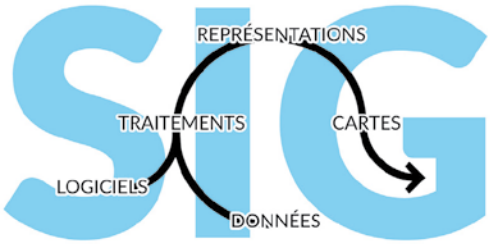
Partenaires
CCST, CCVS, CD90, DDT 90, GBCA, TE90

Périodicité
Biannuelle

Support
Comptes-rendus

Participants
Boris Loichot / bloichot@autb.fr
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

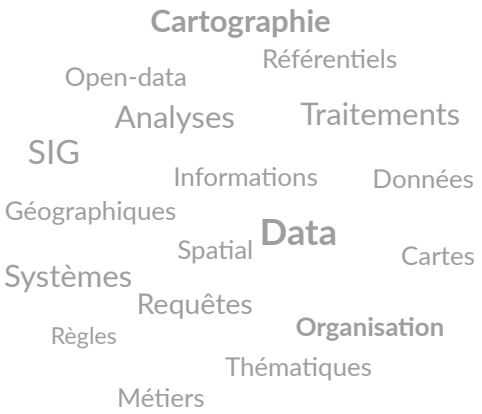




Les Systèmes d'Information Géographique (SIG)

Les SIG représentent l'ensemble des données et logiciels permettant de réaliser des analyses spatiales et de créer des cartes.

La technicité nécessaire aux SIG astreint les structures à développer des services spécifiques en charge de l'organisation et des traitements.



Périodicité

Deux réunions ont été organisées en juin et novembre 2022. La prochaine rencontre se tiendra au printemps 2023.

Des réunions d'échanges

Les crises sanitaires successives ont mis en veille plusieurs rencontres physiques entre acteurs. En 2022, les rencontres des correspondants SIG du Territoire de Belfort ont pu se tenir à nouveau, permettant aux acteurs SIG de se réunir en présentiel et de manière formelle.

Ces échanges sont l'occasion de mettre autour d'une même table 7 entités du Territoire de Belfort :

- le Conseil Départemental,
- la Direction Départementale des Territoires,
- Territoire d'Énergie

Les EPCI :

- Communauté de communes du Sud Territoire,
- Communauté de communes des Vosges du sud,
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération,

et l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.



Les sujets et thèmes abordés sont divers, mais programmés via un ordre du jour. Il s'agit aussi d'identifier distinctement nos homologues.

Les conventions d'échanges de données sont souvent au cœur des discussions mais il s'agit aussi de mettre l'accent sur un sujet d'actualité, sur des travaux réalisés, des compétences disponibles ou l'amélioration des données utiles.

LES CONTRATS SPÉCIFIQUES

Une offre de service élargie

Outre ses missions d'intérêt collectif, l'agence est amenée à valoriser son savoir-faire par la réalisation de travaux particuliers pour le compte de commanditaires, adhérents ou non à l'association.

L'ensemble des activités de l'agence d'urbanisme peut ainsi comporter une part d'études hors programme partenarial. Cette part doit rester minoritaire, en deçà d'un seuil de 30 % environ du programme global de l'agence, pour ne pas entrer en contradiction avec sa vocation première.

Depuis sa création, l'agence intervient dans les champs de la planification en accompagnant les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. C'est là son cœur de métier et son engagement auprès des collectivités : coopérer, écouter, en toute neutralité, au service de l'intérêt commun.
Dotée d'un système d'information géographique (SIG), qui lui permet notamment de produire des documents d'urbanisme au format CNIG (comité national de l'information géographique), elle peut reporter ou mettre à jour les documents des collectivités dans le géoportail de l'urbanisme.

De nouveaux partenaires

L'agence n'est pas un prestataire mais un partenaire, qui apporte son conseil et aide à la décision.

En 2022, l'équipe de l'AUTB a eu le plaisir de travailler avec de nouvelles communes :

- Botans, pour une réflexion sur le devenir de terrains communaux situés le long du canal, en entrée de village ;
- Éguenigue, qui a missionné l'agence pour envisager rapidement les possibilités d'accueil d'un terrain public situé en cœur de village à l'arrière du bâtiment périscolaire ;
- Courtelevant, qui avant de s'engager dans un nouveau document d'urbanisme, a souhaité confier à l'agence une démarche préalable visant à évaluer le potentiel constructible à l'intérieur du village (repérage des dents creuses, contraintes éventuelles grevant les parcelles, etc.).

Au regard des exigences réglementaires quant à l'utilisation du sol, et la nécessaire modération du foncier consommé par rapport aux années antérieures, cette dernière étude donne à la commune une vision rapide de ses possibilités de développement.

À l'échelle nationale, le ZAN constitue un objectif à atteindre en 2050 et il implique une réduction progressive par tranche de 10 années de la surface nouvellement artificialisée. Sans compter la réduction de moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers, qui doit être intégrée progressivement dans les documents d'urbanisme.
Autant d'étapes que les collectivités doivent mesurer et maîtriser.

L'AUTB peut venir en appui de cet exercice et il convient ici de souligner l'importance des phases préparatoires, afin d'alimenter et de préparer les échéances qui se profilent dans un temps très court.

Il s'agira de mieux connaître son territoire pour mieux le qualifier et faire valoir ses spécificités, mais aussi de commencer à travailler sur les leviers propres à atteindre des objectifs de sobriété foncière et de renaturation.

Botans - Opportunité de mutation des terrains de l'ancien port

Étude de potentialité

Contrat spécifique 2022



Maître d'ouvrage
Commune de Botans

Support
Rapport d'étude - PDF 30 pages

Référent / Contact
Robin Serrecourt / rserrecourt@autb.fr

Anticiper les évolutions possibles d'un terrain convoité

En entrée Sud de l'agglomération belfortaine, la commune de Botans est fortement marquée, pour sa partie Est détachée du cœur du village, par les infrastructures de transport de la vallée de la Savoureuse et une succession de zones commerciales et d'activités.
La commune a récemment acquis dans ce secteur des terrains pour lesquels elle cherche aujourd'hui à déterminer la meilleure vocation possible, compte tenu de l'opportunité qu'ils représentent pour son développement et pour l'image de l'entrée du village.

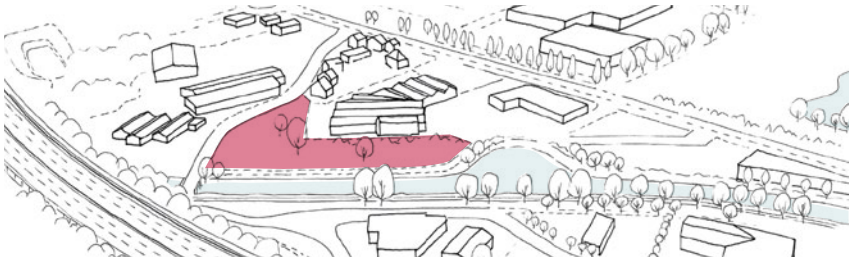




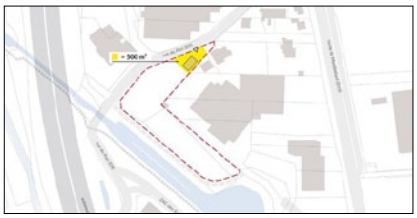
Tester plusieurs fonctions et pistes de programme

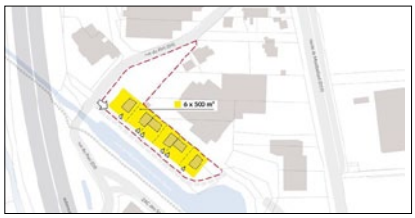
Il s'agit dans un premier temps d'identifier des besoins en rapport avec les fonctions présentes à proximité, puis de proposer des éléments de programme pertinents par rapport au site et compatibles entre eux.
Dans la continuité de cette première approche, le rapport d'étude décline plusieurs hypothèses d'évolution et quelques principes d'aménagement en conséquence (localisation préférentielle, emprises indicatives, modalités d'accès et de desserte, implantation des futures constructions, etc.).
L'étape suivante consistera, à partir des options retenues par les élus parmi les pistes proposées, à développer un scénario plus abouti et à l'illustrer de façon à préfigurer les aménagements futurs.

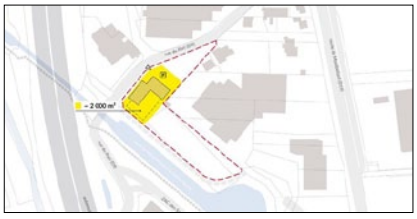


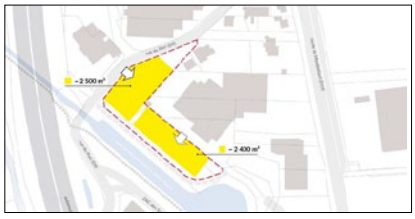


FONCTION	ACTIVITÉ / COMMERCE	AMÉNAGEMENT DE LOISIR
Besoin avéré ?	Demande pour une extension de l'activité existante ou de nouvelles implantations.	Manque de points d'arrêt équipés le long de la Coulée verte.
Capacité du terrain	Dépend du type d'activité.	Suffisante.
Emprise bâtie	Dépend du type d'activité.	Programme non bâti, hormis éventuellement halte cycliste et/ou structure couverte.
Localisation préférentielle		Le long du canal.
Compatible avec le PLU en l'état	Oui.	Non.
Compatibilité avec d'autres fonctions	Compatible avec atelier municipal. Peu compatible avec aménagement de loisir.	Oui.
Accessibilité	Selon implantation, depuis la rue du Port et/ou le parking de la jardinerie.	En voiture par les accès existants. En modes actifs par la voie verte et de nouvelles liaisons à envisager.
Stationnement	Capacité supplémentaire à créer selon l'activité.	Petite offre de stationnement public à créer côté rue du Port.
Autres besoins ou aménagements	Aménagement piétonnier sécurisé rue du Port.	Aménagement piétonnier sécurisé rue du Port. Plantation en limite avec la zone commerciale.
Lien avec la rue du Port	Desserte et accès (tout ou partie) par la rue, ou par la zone commerciale en cas d'extension.	Desserte par la rue. Éventuellement stationnement.
Lien avec le canal	Aucun.	Agrément, loisirs.
Lien avec la Coulée verte	Faible (desserte pour les modes actifs).	Oui, complémentarité. Opportunité d'une halte cycliste équipée.
Lien avec la ZA	Extension.	Prévoir une mise à distance et/ou effet de masque par les plantations.
Nuisances possibles ou autres inconvénients	Davantage de passage rue du Port. Dépréciation des abords de la Coulée verte.	
Ressource pour la commune	Vente de terrain et taxes.	
Besoin d'études complémentaires		Étude de sol (recherche de pollution).
> PERTINENCE GLOBALE	MOYENNE	BONNE









Éguenigue - Aménagement de terrains à l'arrière du centre périscolaire

Étude de potentialité

Contrat spécifique 2022

Maître d'ouvrage
Commune d'Éguenigue
Support
Rapport d'étude - PDF 26 pages
Référent / Contact
Julien Journeault / jjourneault@autb.fr



Une opportunité foncière

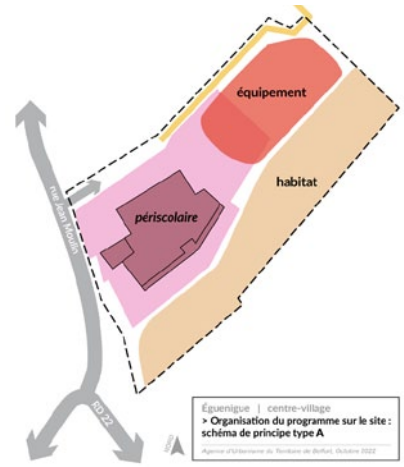
Au centre du village d'Éguenigue, des terrains non bâtis situés à l'arrière et autour du bâtiment périscolaire et de loisirs « Les p'tits loups » sont la propriété de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. À l'occasion de l'élaboration du PLU, il est apparu opportun de les valoriser par l'aménagement d'un projet d'intérêt général.

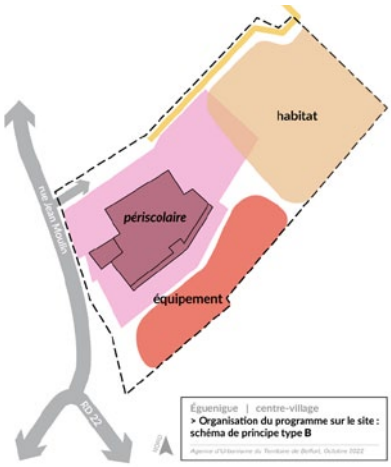
La commune d'Éguenigue a missionné l'AUTB pour explorer rapidement les possibilités urbaines offertes par ces terrains, tout en lui confiant ses premières intentions de programme :

- regrouper diverses activités associatives ainsi que la médiathèque (aujourd'hui abritée dans le bâtiment de la mairie) au sein d'un nouveau bâtiment ;
- enrichir l'offre résidentielle par quelques logements de taille modeste à destination de jeunes ménages ou adaptés pour les séniors.









Plusieurs hypothèses d'aménagement sur un site contraint

Le site étudié se compose de plusieurs parcelles dont une part est déjà affectée au centre périscolaire et à un usage de desserte. Les 2 900 m² de terrain sont donc trompeurs pour l'aménagement réel, d'autant que s'ajoutent des petites contraintes géométriques du périmètre et également topographiques.
Après une rapide analyse urbaine, plusieurs hypothèses sont proposées pour l'occupation du site.
La présentation aux élus a finalement conduit à développer une hypothèse d'aménagement supplémentaire à partir de certains éléments de programmes qui ont eu leur préférence.





Plan de Mobilité Employeur - General Electric

Pré-diagnostic
Enquête déplacement

Contrat spécifique 2021-2022

Maître d'ouvrage
General Electric

Support / Format
Plusieurs rapports PDF

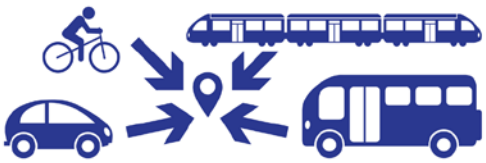
Référent / Contact
Hélène Kauffmann / hkauffmann@autb.fr
Dominique Brigand / dbrigand@autb.fr

Conditions d'accès
Non diffusable



L'AUTB, partenaire dans la réflexion sur les mobilités

L'AUTB accompagne les collectivités et partenaires sur l'ensemble des sujets qui touchent à l'aménagement des territoires et notamment l'organisation et les pratiques de mobilité. Quelle que soit l'origine des mobilités, leur étude et leur observation sont essentielles dans l'intérêt général des territoires.



Contexte législatif

La loi d'orientations des mobilités (LOM) fait suite aux Assises nationales de la mobilité et a été promulguée le 24 décembre 2019.

Cette loi contient 4 objectifs principaux :
- sortir de la dépendance automobile
- accélérer la croissance des nouvelles mobilités
- réussir la transition écologique
- programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Depuis le 1er janvier 2020, cette loi impose, aux entreprises de plus de 50 salariés travaillant sur un même site, d'insérer un volet « mobilités » dans les Négociations salariales Annuelles Obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux. À défaut, l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PDMe) est exigée.

La commande d'un pré-diagnostic, puis d'une enquête déplacement auprès des salariés

Au sein de General Electric, quatre entités belfortaines, totalisant à l'époque un effectif d'environ 3000 salariés, sont engagées dans cette démarche de Plan de Mobilité Employeur.

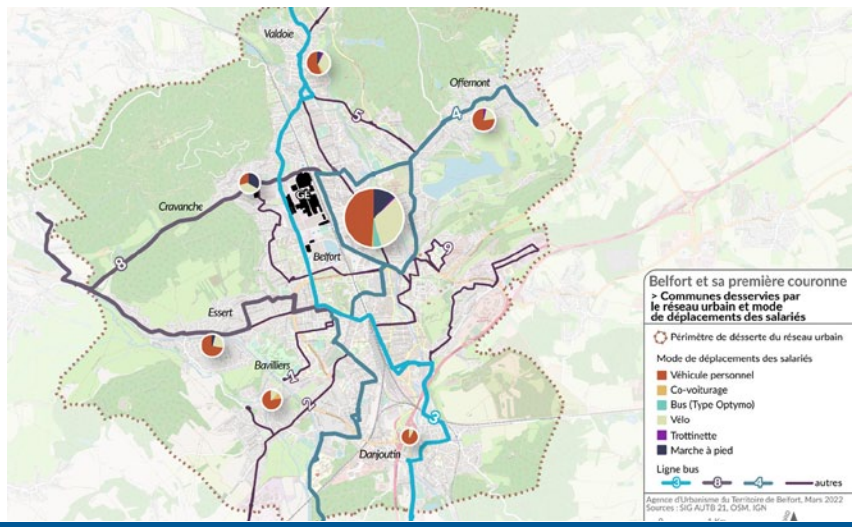
Compte-tenu de l'implication de l'AUTB dans ces questions de mobilité, thème essentiel de l'aménagement des territoires, General Electric s'est tourné vers l'agence pour réaliser le pré-diagnostic de son PDMe, permettant d'effectuer une première analyse du fonctionnement des déplacements domicile / travail de ses employés.

La nécessité d'une enquête auprès des salariés

En complément des résultats obtenus du pré-diagnostic, il était nécessaire de préciser les choix de mobilité, les freins, les motivations aux changements de modes de déplacement et les attentes des salariés.

Une enquête a ainsi été réalisée auprès de l'ensemble des salariés des quatre entités de GE. Une cinquantaine des questions (fermées et ouvertes), structurées en quatre blocs, ont été adressées aux salariés. Ces questions portaient essentiellement sur les profils, le temps et moyen de déplacement, les déplacements professionnels, la satisfaction et les attentes des salariés.

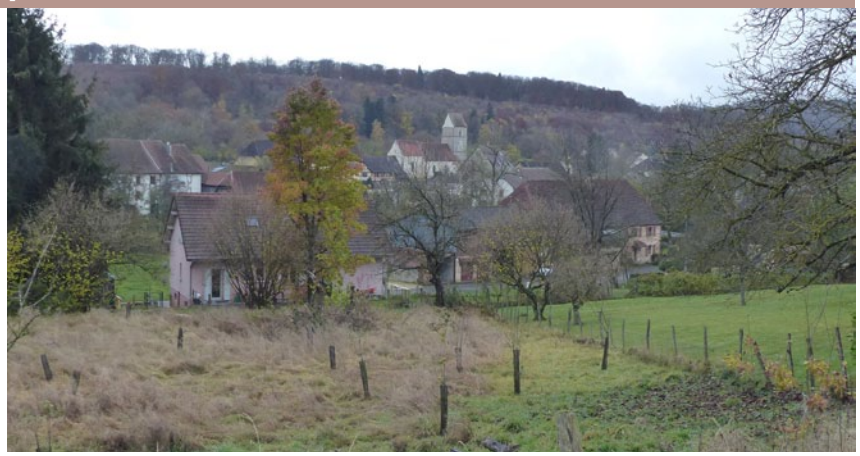
Les résultats ont été présentés dans un rapport global sur l'ensemble des entités rassemblées dans le PDMe. Des éléments spécifiques ont également été présentés dans des fascicules de synthèse par entité.



Courtelevant : Évaluation du potentiel foncier intra-urbain

Pré-diagnostic, avant d'engager une révision de POS/PLU ou de Carte Communale

Contrat spécifique 2021-2022



Maître d'ouvrage
Commune de Courtelevant

Support / Format
Rapport d'étude - PDF 14 pages

Référent / Contact
Caroline Petit / cpetit@autb.fr

Une démarche préalable à la procédure d'urbanisme

La commune de Courtelevant a confié à l'AUTB une mission visant à réaliser un diagnostic foncier des secteurs bâtis de son territoire. La démarche proposée a pour but d'accompagner la commune dans l'évaluation de son potentiel foncier constructible afin de déterminer ce qui pourrait être inscrit dans un document de planification au titre des zones constructibles.



Une étude d'aide à la décision

L'inventaire distingue les terrains selon leur potentiel mobilisable à plus ou moins court terme. Celui-ci aurait pu être complété par la réalisation d'un inventaire du bâti mutable et par l'estimation du nombre de logements à créer en fonction des caractéristiques démographiques propres. Mais les élus n'ont pas souhaité aller au-delà de l'évaluation du potentiel foncier.

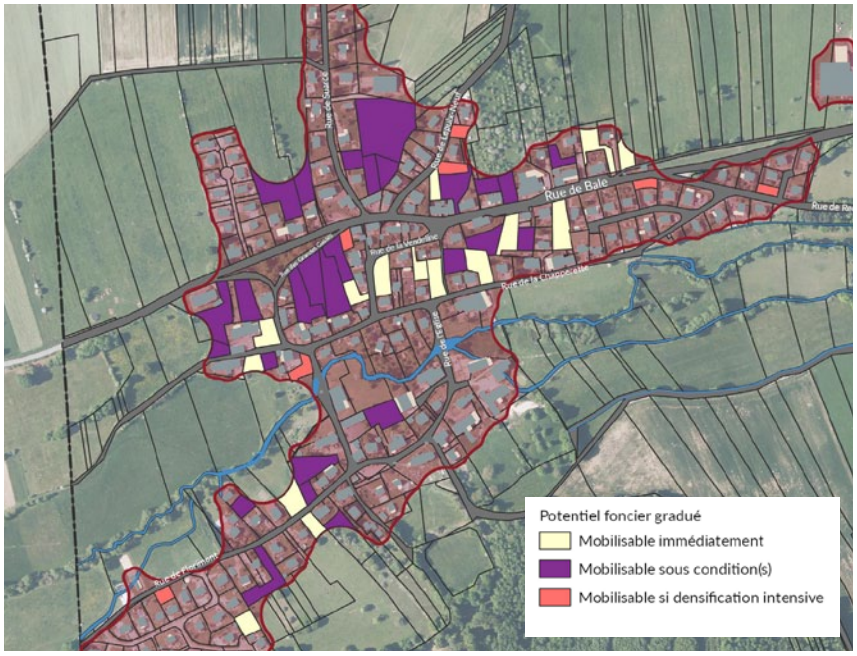


Emprise urbaine et potentiel foncier

L'étude comprend la définition de l'emprise urbaine de la commune ainsi que l'évaluation du potentiel foncier en son sein. Cette dernière a été réalisée en identifiant les terrains non bâtis à l'intérieur de l'emprise urbaine (dents-creuses), à l'aide des critères suivants :

- surface minimale,
- topologie du terrain,
- desserte par la voirie,
- forme adaptée à recevoir une construction.

Les espaces identifiés ont ensuite été analysés pour déterminer leur potentiel constructible en fonction du parcellaire ainsi que la présence et du niveau de contraintes s'appliquant.



Le potentiel foncier de la commune de Courtelevant est estimé à plus de 5 hectares, dont deux importants gisements fonciers intra-urbains pour 1.6 hectare. Les espaces constructibles sont disséminés dans la partie « ancienne » du village, l'espace des lotissements récents étant davantage optimisé.

Plan local d'urbanisme de Bermont

Procédure de révision générale

Contrat spécifique



Maître d'ouvrage
Commune de Bermont
Référent / Contact
Anne Quenot / aquenot@autb.fr

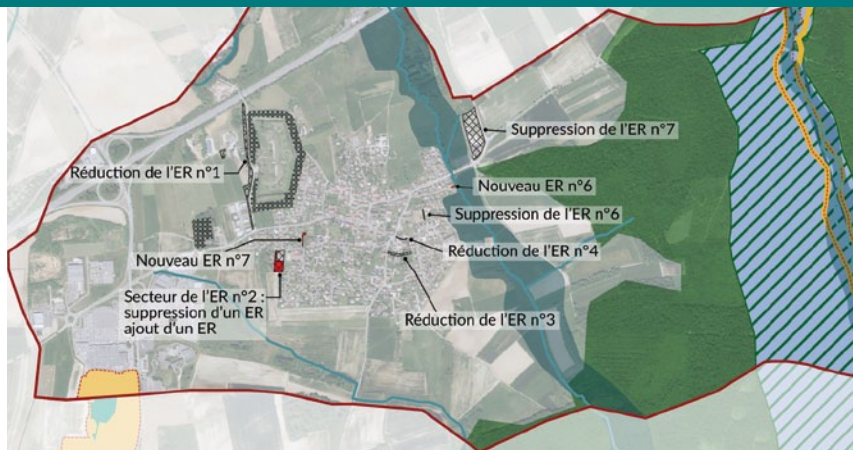
L'arrêt du projet de plan local d'urbanisme

Bermont dispose d'un Plan Local d'Urbanisme dit de première génération qui a fait l'objet d'une révision afin de faire évoluer le document au regard des nouvelles politiques publiques, dont le Grenelle de l'Environnement.
Le PLU révisé a été arrêté en 2019 et suite au renouvellement de l'équipe municipale, les élus ont choisi de réinterroger le projet de développement de la commune.
Ainsi, le souhait de limiter la consommation des espaces agricoles par l'urbanisation et la volonté d'offrir des logements de typologie variée et orientés partiellement vers les séniors ont permis à la Commune de déposer un PLU nouvellement arrêté fin 2022. Le projet s'inscrit alors dans les orientations de la nouvelle loi Climat et Résilience.
Une approbation du document est prévue en 2023.

Plan local d'urbanisme de Bessoncourt

Procédure de modification simplifiée

Contrat spécifique 2022
En cours



Maître d'ouvrage
Commune de Bessoncourt
Support / Format
Dossier papier / numérique
Référent / Contact
A-S Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr
Conditions d'accès
En mairie ou sur le site de la commune

Une procédure qui s'inscrit dans l'évolution classique de la vie d'un document d'urbanisme

La modification simplifiée du PLU ne vise pas à modifier en profondeur le document approuvé le 9 juillet 2010.
Elle porte sur la réduction, la suppression et la création d'emplacements réservés, ainsi que sur l'écriture des règles d'urbanisme.
L'évolution des emplacements réservés est motivée par la volonté des élus de maintenir et de redécouvrir des liaisons douces dans le village.

Les modifications apportées au règlement sont ciblées et ne concernent que quelques prescriptions relatives à l'aspect extérieur des constructions, à leur implantation par rapport aux voies et aux limites séparatives.
Les changements apportés dans le cadre de cette procédure ont des incidences sur les différentes pièces du PLU, à savoir le règlement écrit et le zonage.

Plan local d'urbanisme de Danjoutin

Mise en compatibilité du PLU

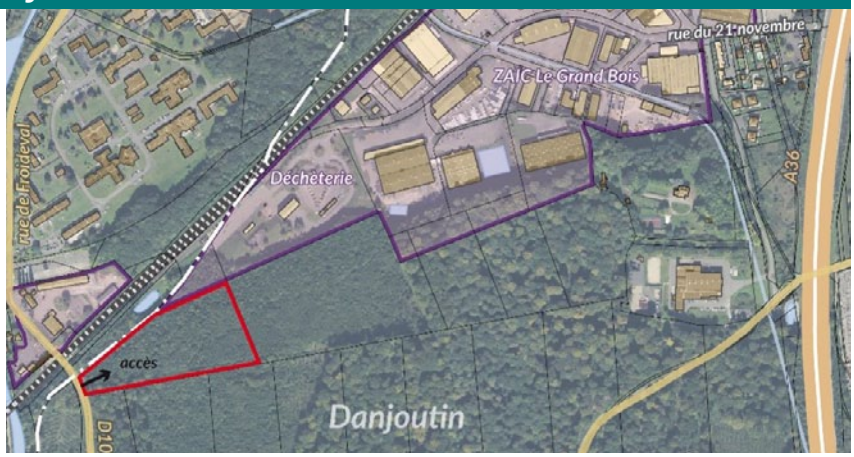
Contrat spécifique 2022
En cours - déposé à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale

Maître d'ouvrage
Commune de Danjoutin

Support / Format
Dossier papier / numérique

Référent / Contact
A-S Peureux-Demangelle / aspeureux@autb.fr

Conditions d'accès
En mairie ou sur le site de la commune



La construction d'une nouvelle structure, accueillant la fourrière animale et un refuge, est envisagée sur le ban communal de Danjoutin.

Le syndicat intercommunal de la fourrière (SIFOU) animale, qui agit pour le compte des 101 communes du Territoire de Belfort, s'est engagé en tant que maître d'ouvrage du projet, et travaille en collaboration avec la Commune de Danjoutin et les services de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA).
La réalisation de ce projet suppose, compte tenu de ses caractéristiques, que soient modifiées les dispositions du PLU actuellement en vigueur à Danjoutin, en particulier le zonage qui classe le terrain concerné en zone naturelle et forestière (N) et ne permet pas aujourd'hui la réalisation du projet.
L'AUTB accompagne la Commune dans l'évolution de son PLU, pour lequel, compte tenu de l'intérêt collectif que l'équipement représente, il a été choisi de recourir au mécanisme de la déclaration de projet, conformément aux dispositions de l'article L.153-54 du code de l'urbanisme.

Plan local d'urbanisme de Fontaine

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2021

Maître d'ouvrage
Commune de Fontaine

Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr



Une élaboration du plan local d'urbanisme en cours

La commune de Fontaine est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 6 février 2015. Après avoir commencé les études avec un bureau d'études qui a récemment cessé son activité, la commune a confié la reprise du travail à l'AUTB en septembre 2021.
Les travaux menés en 2022 ont permis d'ajuster le développement communal, notamment grâce à la reprise de l'analyse des dents creuses présentes dans le tissu urbain et de la définition des besoins fonciers du village en accord avec les perspectives de développement démographique et les besoins en construction de nouveaux logements.
Un repérage du patrimoine bâti, représentatif de l'identité communale, a été mené pour pouvoir intégrer des prescriptions au règlement afin d'assurer la protection de ce patrimoine.

Plan local d'urbanisme de Foussemagne

Procédure de révision

Contrat spécifique engagé en 2022



Maître d'ouvrage
Commune de Foussemagne
Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Une révision du plan local d'urbanisme en cours

La commune de Foussemagne est engagée dans la révision de son document d'urbanisme en vigueur depuis le 21 septembre 2018. Après avoir commencé les études avec un bureau d'études qui a récemment cessé son activité, la commune a confié la reprise de la procédure à l'AUTB en avril 2022.
Les premières réunions de travail ont permis de dessiner les orientations générales du projet communal et de cibler les choix en matière de développement urbain. Des expertises zones humides vont ensuite être menées pour permettre d'affiner, en partie, le projet de la commune, et notamment de déterminer les terrains pouvant être constructibles.

Plan local d'urbanisme de Morvillars

Procédure d'élaboration

Contrat spécifique engagé en 2021



Maître d'ouvrage
Commune de Morvillars
Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Le plan local d'urbanisme à la phase 'arrêt'

La commune de Morvillars est engagée dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) depuis le 9 février 2015. Après avoir commencé les études avec un bureau d'études qui a récemment cessé son activité, la commune a confié la reprise du travail à l'AUTB en juillet 2021. La fin de l'année 2021 aura permis d'ajuster le développement prévu par le projet communal et de reprendre le règlement des différentes zones urbaines. Les réunions publiques avec la population se sont également déroulées au cours du dernier trimestre 2021.
L'année 2022 aura été marquée par la finalisation du règlement, notamment pour trouver un consensus concernant l'accueil mesuré d'installations classées pour la protection de l'environnement dans les sites économiques.
Après avoir confirmé les orientations du projet par un second débat en conseil municipal et présenté son projet aux personnes publiques associées, le conseil municipal a arrêté par délibération son projet de PLU le 19 octobre 2022.

Plan local d'urbanisme de Saint-Hippolyte

Procédure de modification

Contrat spécifique engagé en 2022



Maître d'ouvrage
Commune de Saint-Hippolyte (25)

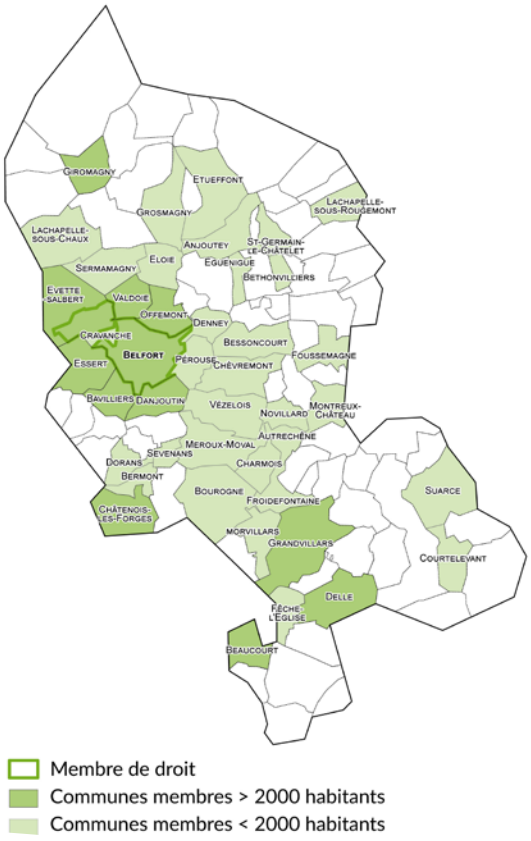
Référent / Contact
Virginie Herzog / vherzog@autb.fr

Une procédure de modification en cours

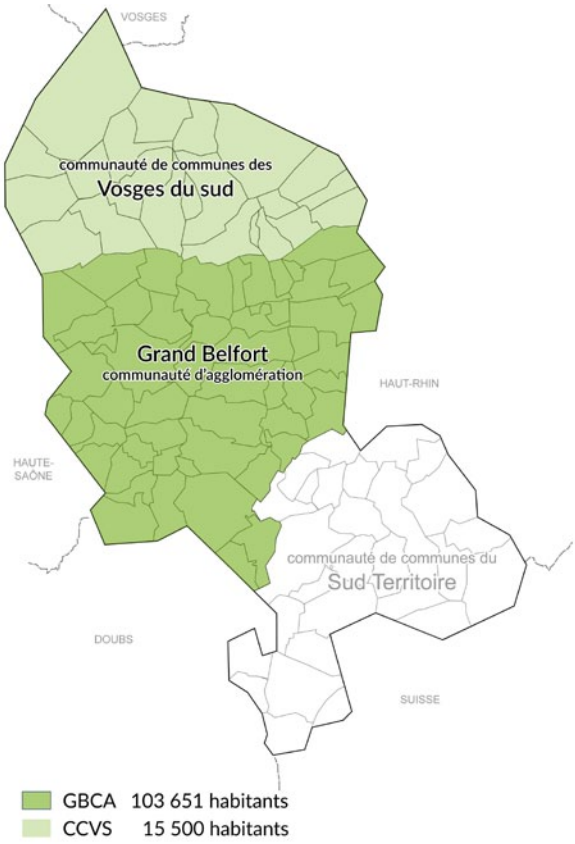
La commune de Saint-Hippolyte a confié à l'AUTB une mission d'accompagnement pour la modification de son PLU en vigueur depuis 2017. Les évolutions à apporter au document d'urbanisme concernent le règlement, le zonage ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation. La modification a également pour objet de prendre en compte une décision du tribunal administratif en tant qu'elle déclasse une zone AU, et de mettre à jour les différents emplacements réservés, d'ajuster les règles d'aspect extérieur, de protéger de nouveaux arbres remarquables, de modifier à la marge le zonage pour pérenniser l'activité économique, etc.
Le dossier de modification a été élaboré au cours de l'année 2022. L'AUTB a également préparé la saisine de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) pour l'examen au cas par cas du dossier selon la nouvelle procédure dite 'ad hoc'.

LE PARTENARIAT

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2022



Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2022



Les instances membres de l'AUTB en 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Territoire de Belfort
Le Département

VILLE DE BELFORT

GRAND BELFORT

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

PÔLE MÉTROPOLITAIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Vosges du Sud

Pays des Vosges Saônoises

syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort

mtc

ENEDIS

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TERRITOIRE DE BELFORT

Agence de Développement

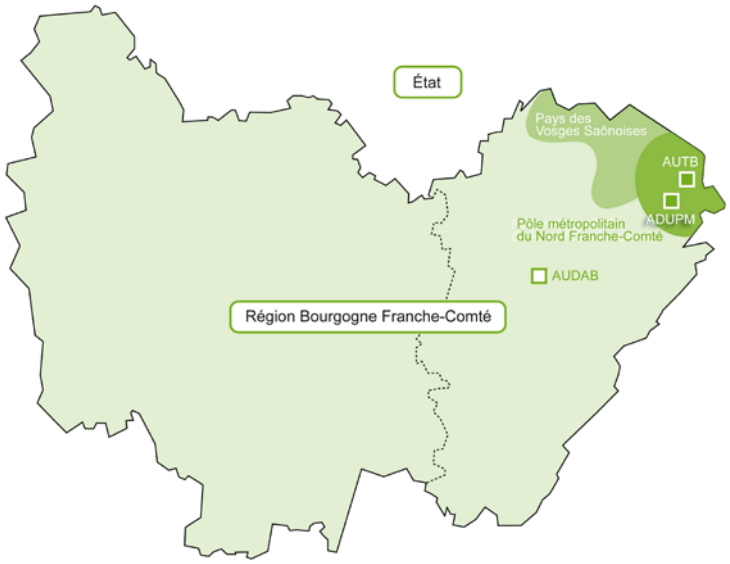
CCI TERRITOIRE DE BELFORT

sodeb

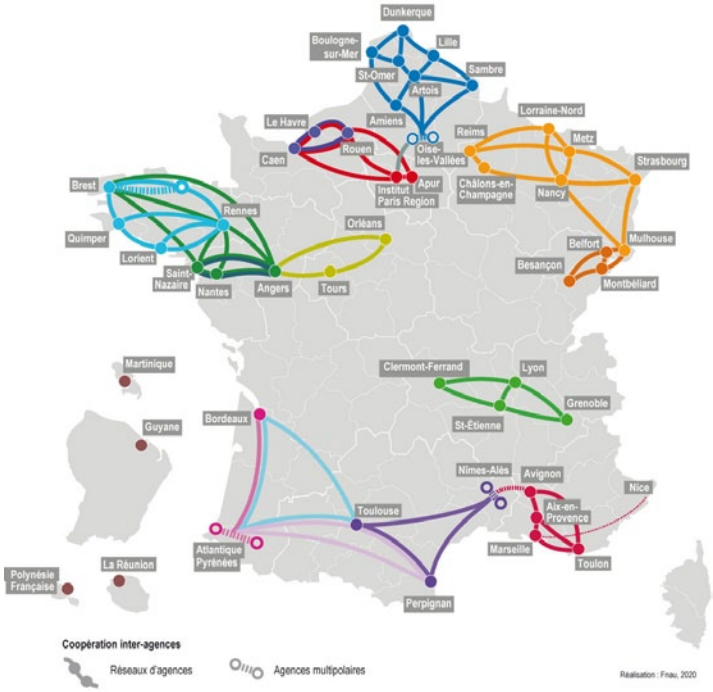
L'habitat, projets de vie
Néolia
Action Logement

TERRITOIRE Habitat

Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2022



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LA GOUVERNANCE

Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Benoît FABBRI Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit		
	État	5
	Département du Territoire de Belfort	5
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération	5
	Ville de Belfort	5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales		
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté	1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté	1
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort	1
	SMTC 90	1
	Communauté de communes des Vosges du sud	1
	PETR des Vosges Saônoises	1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants *12 communes : 1 représentant par commune*		
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHATENOIS-LES-FORGES - CRAVANCHE - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE	12
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants *30 communes : 1 représentant par commune*		
	ANJOUTEY - AUTRECHÊNE - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FÊCHE-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - FROIDEFONTAINE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX MOVAL - MONTREUX-CHÂTEAU MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZELOIS	30
Collège 5 : Autres organismes		
	CIA 25-90	1
	CCI 90	1
	ADN-FC	1
	Territoire habitat	1
	Néolia	1
	Sodeb	1
	Enedis	1
TOTAL DES MEMBRES		75

Le conseil d'administration (au 1er janvier 2023)

Membres de droit			20
ÉTAT	Raphaël SODINI	Préfet	
	Pauline BACCON-GRAFFE	Préfecture	
	Benoît FABBRI	DDT 90	
	Arnaud BOURDOIS	DREAL BFC	
	Mathilde NEUVILLE	UDAP 90	
DÉPARTEMENT	Florian BOUQUET	Président	
	Didier VALLVERDU	Vice-Président	
	Anaïs MONNIER - VON AESCH	Vice-Présidente	
	Marie-Dominique BELUCHE	Conseillère départementale	
	Sébastien VIVOT	Conseiller délégué	
GRAND BELFORT	Damien MESLOT	Président	
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire	
	Corinne AYMONIER	Conseillère communautaire	
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire	
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire	
VILLE DE BELFORT	Damien MESLOT	Maire	
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint	
	Marianne DORIAN	Conseillère municipale	
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale	
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal	
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*			4
Conseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale	
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président	
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président	
SMTC 90	Roland JACQUEMIN	Président	
Communes de plus de 2 000 habitants*			4
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire	
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint	
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire	
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire	
Communes de moins de 2 000 habitants*			4
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire	
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire	
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire	
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe	
Autres organismes*			4
ADN-FC	Xavier DAMONGEOT	Chef de projet (Intérim)	
CIA 25-90	Georges FLOTAT	Vice-Président	
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président	
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur	
TOTAL DES ADMINISTRATEURS			36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

L'ÉQUIPE

La complémentarité des métiers est nécessaire pour intégrer les multiples facettes de l'aménagement. L'équipe comprend urbanistes, géographes, architectes, juristes, écologues et autres spécialistes des transports, de l'habitat, des questions sociales et du traitement de l'information. Cette pluridisciplinarité vient se placer en appui des collectivités.



Anne-Sophie Peureux-Demangelle
DIRECTRICE
03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr



Anne Quenot
DIRECTRICE ADJOINTE | PLANIFICATION, ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr



Dominique Brigand
DIRECTEUR D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, PROJET URBAIN
03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr



Pedro Hermenegildo
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | HABITAT, MODES DE VIE
03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr



Boris Loichot
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES
03 84 46 51 67 | bloichot@autb.fr



Robin Serrecourt
CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE
03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr



Virginie Herzog
CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr



Julien Journeault
CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE
03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr



Hélène Kauffmann
CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, MOBILITÉS
03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr



Caroline Petit
CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, ANALYSES FONCIÈRES
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr



Romain Malaisé
ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 53 | rmalaise@autb.fr



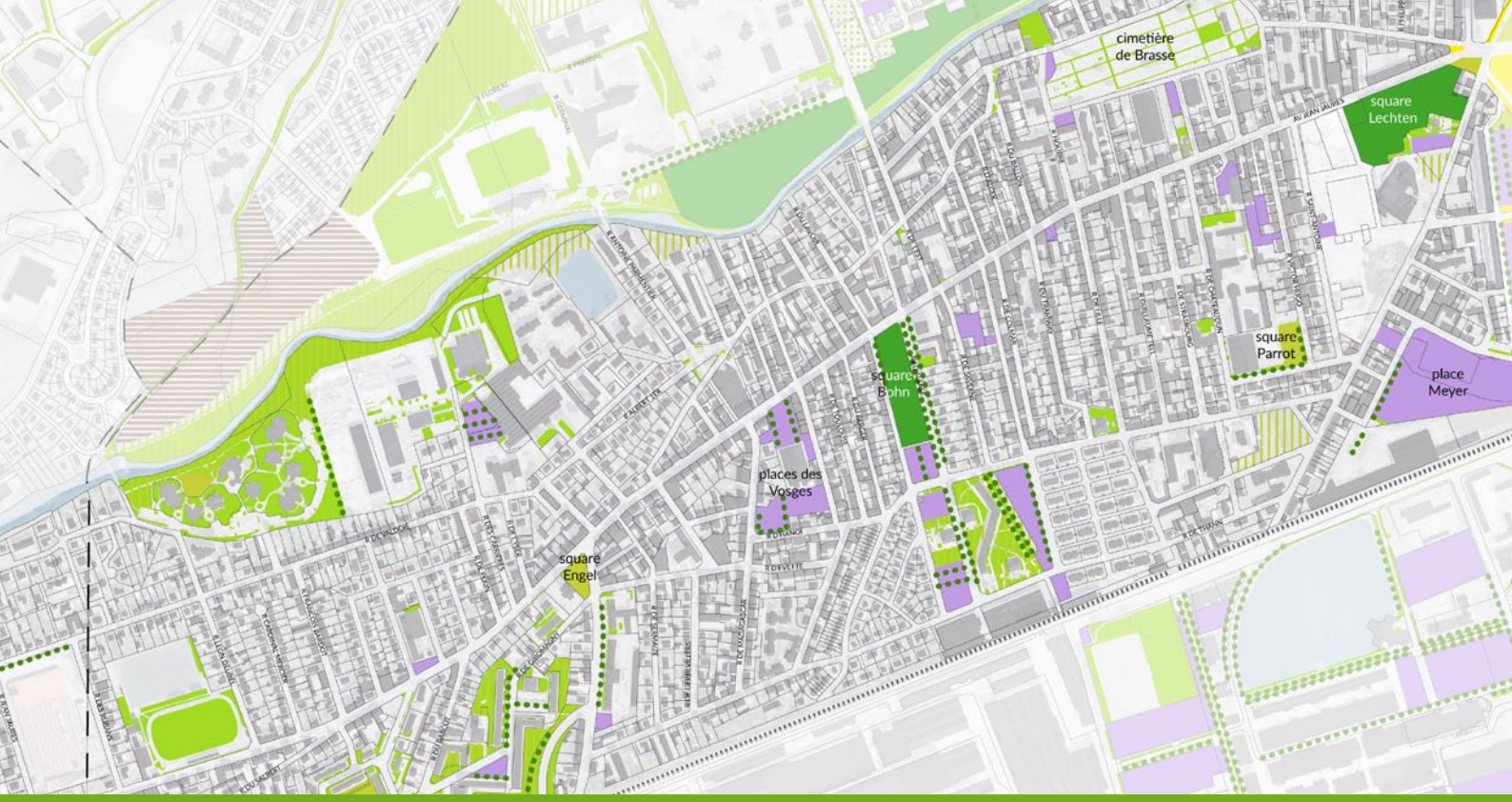
Migdadou Sow
ASSISTANT D'ÉTUDES | SIG, SOCIO-ÉCONOMIE
03 84 46 51 57 | smigdadou@autb.fr



Véronique Bontemps
ASSISTANTE DE DIRECTION | GESTION
03 84 46 51 52 | vbontemps@autb.fr



Caroline Demeusy
ASSISTANTE SUPÉRIEURE | SECRÉTARIAT, DOCUMENTATION
03 84 46 51 55 | cdemeusy@autb.fr



Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr www.**autb.fr**

